

République tunisienne

Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors

Unité de gestion du budget par objectifs



Rapport annuel de performance de l'année 2019

Sommaire

Chapitre 1 : présentation générale

- 1- Présentation générale des plus importants aspects des activités du ministère au cours de l'année 2019
- 2- Exécution du budget du ministère pour l'année 2019

Chapitre 2 : présentation des programmes du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors

1) Programme « Femme et famille »

- 1- Présentation générale du programme
- 2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme
- 3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019

2) Programme « Enfance »

- 1- Présentation générale du programme
- 2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme
- 3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019

3) Programme « Séniors »

- 1- Présentation générale du programme
- 2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme
- 3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019

4) Programme de Pilotage et appui

- 1- Présentation générale du programme
- 2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme
- 3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019

Chapitre 1 : présentation générale

I- Présentation générale

1- Présentation générale des plus importants aspects des activités du ministère au cours de l'année 2019 :

Au cours de l'année 2019, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a œuvré à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie à la lumière du plan de développement 2016-2020. Le ministère a attaché une grande importance à la justice sociale, à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, à l'encadrement des familles en situation particulière et au soutien aux droits des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le ministère a orienté ses efforts selon une vision globale et intégrée afin de

- réduire les disparités,
- réaliser l'égalité des sexes,
- garantir l'égalité des chances pour les deux sexes dans les zones urbaines et rurales
- éliminer les problèmes qui entravent l'autonomisation globale des femmes et des familles et impactant négativement le développement social et économique dans son ensemble.

Des plans d'action ont également été élaborés qui, à moyen termes, ajusteraient les interventions d'encadrement de tous les groupes de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Le ministère a intensifié les opérations de sensibilisation, de prise de conscience, d'encadrement, de soutien et d'autonomisation aux familles afin d'assurer la cohésion familiale qui représente le garant d'une société modérée et équilibrée.

Des travaux ont été menés dans les quatre secteurs sous tutelle du ministère, selon une méthodologie unifiée afin d'appuyer la décentralisation et les interventions d'urgence pour améliorer la performance du système.

❖ Programme « Enfance » :

- Fournir une éducation et des soins, en particulier le cycle préscolaire, à tous les enfants, quelle que soit la situation sociale de leur famille, dans le cadre du principe de l'égalité des chances entre les enfants et entre les régions afin d'assurer un bon départ dans la vie pour tous les enfants et aider le secteur public à garantir le droit de chaque enfant à une éducation préscolaire de qualité,

- Améliorer la qualité des services dans les institutions de l'enfance (publiques et privées), encadrer davantage les enfants en dehors des heures de classe, conformément aux désirs des enfants et des adolescents, offrir plus d'opportunités numériques aux enfants et augmenter les taux de scolarisation des enfants, en particulier dans les zones intérieures et à forte densité de population, pour réaliser le principe de l'égalité d'animation socio-éducatives pour chaque enfant où qu'il soit,
- Intensifier les efforts pour assurer davantage la prise en charge et la protection des enfants sans soutien familial et de ceux qui ont des besoins spéciaux, leur fournir tous les moyens de soins et d'encadrement nécessaires, que ce soit dans des institutions ou dans leur famille naturelle, les protéger contre les menaces et les risques sociaux et augmenter le niveau de performance du système de protection de manière à garantir un bon engagement envers les enfants à risque et une protection contre la délinquance et la criminalité,
- Diffuser la culture des droits de l'enfant, observer l'état de l'enfance, mettre en place des systèmes et mener des études pour réduire les disparités et développer les droits de chaque enfant pour le protéger et créer un environnement sûr pour sa croissance
- Créer des cadres juridiques pour les institutions publiques et les agents afin qu'ils s'acquittent efficacement de leurs missions.

❖ **Programme « Femme, famille et égalité des chances » :**

En ce qui concerne la femme et la famille, les efforts se sont intensifiés en vue de :

- ✓ Renforcer l'autonomisation des femmes, soutenir leurs capacités et développer leurs compétences,
- ✓ Renforcer la présence des femmes aux postes de décision et de responsabilité,
- ✓ Intégrer le genre dans le développement régional et local pour qu'il contribue à concrétiser le concept du principe d'égalité des chances,
- ✓ Approfondir les concepts d'égalité et de partenariat au sein de la famille à travers la répartition des rôles,
- ✓ Développer les capacités des femmes, stimuler leur leadership et leur initiative et leur permettre de concilier entre vie de famille et vie professionnelle,

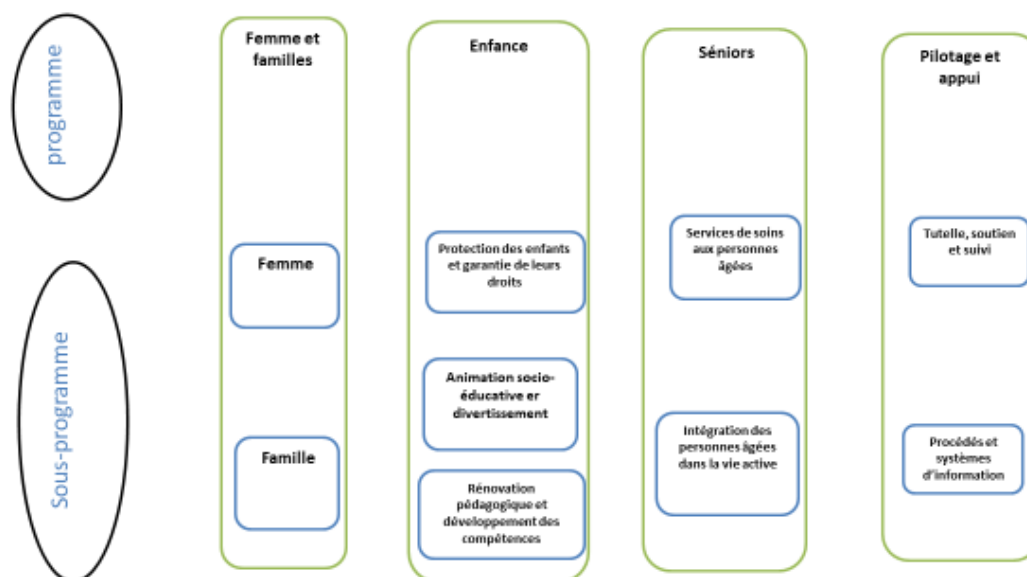
- ✓ Mettre en œuvre le plan de promotion des femmes rurales et accroître la prise en charge des femmes immigrées, continuer à entourer les femmes ayant des besoins spéciaux, œuvrer pour soutenir la cohésion familiale et la réconciliation familiale, soutenir les capacités familiales dans le domaine de l'éducation et de la protection de leurs enfants contre les dangers et valoriser la position des personnes âgées dans la famille et la société,
- ✓ Œuvrer pour réduire davantage l'écart entre les femmes rurales et les femmes en zones urbaines,

❖ Programme « Séniors »

Les travaux ont consisté à :

- ✓ Renforcer le système législatif concernant la protection des personnes âgées et leur autonomisation économique et sociale.
- ✓ Préserver les personnes âgées dans leur environnement naturel et rapprocher les services sociaux et de santé d'eux, en particulier pour ceux ayant des besoins spéciaux et ceux sans soutien familial.
- ✓ Valoriser les compétences et les expériences des personnes âgées et les mettre au service du développement.
- ✓ Fournir aux personnes âgées des soins de santé et des soins sociaux conformes à leur vie privée.
- ✓ Améliorer la qualité des services fournis par les centres de soins pour personnes âgées et fournir un environnement garantissant les bases d'une vie décente.

La cartographie de la mission



Résumé des objectifs et des indicateurs des programmes de la mission « femme, famille, enfance et séniors »

Tableau n° 1
Résumé des objectifs et des indicateurs de performance de la mission

Programme	Sous-programmes	Nombre d'objectifs stratégiques	Nombre d'indicateurs de performance
1. Femme et famille	Femme	03	05
	Famille	02	04
Enfance	Soin, protection de l'enfance et garantie des droits de l'enfant	03	06
	Animation socio-éducative, et de divertissement		
	Rénovation pédagogique et développement des compétences		

Séniors	Services de soins aux personnes âgées	04	07
	Intégration des personnes âgées dans la vie publique		
Pilotage et appui	Supervision, appui et suivi	03	05
	Méthodes et systèmes d'information		

2- Exécution du budget du ministère pour l'année 2019

Le budget du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a été fixé en 2019 à 168 852 mille dinars contre 143 418 mille dinars en 2018, soit une augmentation de 25434 mille dinars représentant 17,59%. Cette augmentation a concerné le budget de gestion tandis que le budget de développement a maintenu les mêmes crédits que le budget de 2018 soit 30 000 mille dinars.

Le programme « Enfance » a accaparé la part la plus importante des crédits du budget total du ministère soit 69.72%, suivi du programme « Pilotage et appui » (12,04%), puis du programme « Séniors » (9,80%) et le programme « Femme et famille » (8,44%).

Le taux d'exécution du budget pour l'année 2019 a été de 94,2%, soit un montant de 165 288 mille dinars.

Les crédits de gestion ont enregistré un taux de réalisation de 92% résultant de l'impact financier suivant :

- Des crédits de 107599 mille dinars ont été alloués pour régler la situation de 228 agents du mécanisme 16, impact financier des recrutements précédents (36 agents), impact financier des promotions 2018, impact financier de l'augmentation des salaires et promotions exceptionnelles pour les cadres pédagogiques (2044 agents). Quant aux nouvelles mesures, elles étaient limitées à la promotion de 1164 agents.

- L'augmentation de la subvention accordée aux agents de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale au titre des augmentations de leurs salaires et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de tickets restaurant

- L'augmentation des crédits alloués aux subventions accordées aux institutions d'accueil des personnes âgées et des pupilles de l'Etat, en raison de l'augmentation du nombre de ces derniers
- L'augmentation des dotations allouées aux dépenses de fonctionnement dans tous les programmes en raison du développement des activités réalisées en 2019 et la priorité donnée au paiement des prestataires publics
- L'augmentation de la subvention accordée au Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'information sur la Femme au titre du budget de gestion (fonctionnement + rémunération) de 1478 mille dinars en 2018 à 1527 mille dinars en 2019, soit une augmentation de 49 mille dinars au taux de croissance de 3,3%.

Les dépenses de développement ont également enregistré un taux de réalisation de 100%, et ce taux de réalisation élevé est dû à :

- La poursuite de la mise en œuvre des projets régionaux programmés par la loi de finances depuis 2014, 2015 et 2016 qui nécessitent des crédits complémentaires pour leur achèvement suite à la variation du coût des projets.

Les crédits de paiement pour 2019 ont été utilisés pour couvrir les dépenses suivantes :

- La mise en œuvre de la « Stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales 2017-2020 ». Un accord-cadre a été signé entre les ministères de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors, le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et le ministère des affaires sociales pour faciliter l'affiliation des femmes travaillant dans les zones rurales au système de couverture sociale. Il est prévu que 500 000 femmes travaillant dans les zones rurales aient une couverture sociale avant la fin de 2020.
- Le financement de 4472 projets féminins depuis le lancement du programme d'encouragement des initiatives économiques des femmes en 2016, pour un coût total de 23805454,63 dinars jusqu'en 2019 et la création de 15 800 emplois jusqu'à décembre 2019.
- L'organisation du secteur de prise en charge des femmes victimes de violence afin de rompre avec les abus commis contre le droit des femmes battues et fournir un mécanisme gouvernemental pour suivre le bon fonctionnement des centres selon les normes internationales, à travers l'achèvement et la publication du rapport « Carte des services fournis aux femmes victimes de violence et aux femmes en situation de vulnérabilité ».

✓ -L'engagement dans la mise en œuvre du plan sectoriel pour les femmes relatif à la résolution 1325 dans ses cinq axes et particulièrement :

- Le cinquième axe, en établissant un plan de communication pour la sensibilisation et la prise de conscience de l'importance de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité aux niveaux national, régional et international,
- Le quatrième axe lié aux secours et à la reconstruction en assurant la durabilité de l'autonomisation économique et sociale des femmes à travers le programme "Chaque région a un projet de vie". Lequel programme vise l'autonomisation des femmes dans les domaines prioritaires. Le programme vise également à mettre en place des projets économiques pilotes au sein des régions frontalières menacées de terrorisme et d'extrémisme et dans les zones densément peuplées qui souffrent de pauvreté et de marginalisation en adoptant la chaîne de valeur et les principes de l'économie sociale solidaire. Les régions concernées sont : la région de Jazza de la délégation de Tajrouine dans le gouvernorat du Kef (dans le domaine du cuir et de la laine), dans la région de Sidi Makhlouf, et dans gouvernorat de Médenine (dans le domaine des produits de la mer), et dans la zone Malassine de Tunis (dans le domaine de l'argile) et dans la zone Douar Sultania dans le gouvernorat de Sidi Bouzid (dans le domaine de la laine).

Chaque région a un projet de vie			
Les gouvernorats programmés	Année	Coût	Coût global
Malassine	2019	30 mille dinars	600 mille dinars
Le Kef		200 mille dinars	
Medenine		200 mille dinars	
Sidi Bouzid		170 mille dinars	

- ✚ Organisation en 2019 de l'événement international « Tunis, capitale internationale de l'égalité des chances »
- ✚ Élaboration d'une stratégie nationale de développement du secteur familial et un plan d'action national pour la promotion de la famille (2018-2022) qui a été approuvé par le conseil des ministres le 08 mai 2019,
- ✚ Approbation de la loi relative aux congés de maternité et de paternité lors d'un conseil ministériel tenu le 8 mars 2019,
- ✚ Approbation d'un projet de loi relative à l'achèvement du code de la nationalité tunisienne, qui vise à soutenir le droit d'une femme tunisienne mariée à un étranger de transmettre sa nationalité à ses enfants et à instaurer le principe de l'égalité de droits et de devoirs entre les femmes et les hommes sans attendre la nationalité tunisienne,
- ✚ Lancement de la révision de la convention n ° 183 sur la protection de la maternité, en particulier la recommandation n° 191, pour être conforme au cadre législatif international régissant le domaine des droits économiques et sociaux. En coordination avec le ministère des affaires étrangères, prendre les mesures nécessaires pour ratifier cet accord.
- ✚ Elaboration d'un projet d'organisation du cadre juridique du centre d'orientation et de conseil familial,
- ✚ Mise à jour de l'arrêté relatif à la création et à l'organisation du Prix du Président de la République pour la promotion de la famille
- ✚ Soutien à l'autonomisation économique des familles en situation particulière et leur permettre de créer des projets dans les quartiers et les zones à forte densité de population avec une intervention prioritaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme et la lutte contre les causes de la pauvreté. 667 familles ont bénéficié de ce programme (485 femmes et 182 hommes) de 2016 jusqu'en 2019. Ces projets ont été créés dans 21 gouvernorats pour un coût total de 2795 mille dinars,
- ✚ Soutien à l'autonomisation sociale des familles à travers la mise en œuvre de programmes de sensibilisation, d'éducation et de réhabilitation des jeunes à la vie conjugale, la parentalité, la réconciliation familiale et la prévention des comportements négatifs. Ce programme est entré en vigueur en 2017 ciblant 16

gouvernorats et environ 10 mille familles. Il sera diffusé dans 23 gouvernorats, soit 339 communes, au cours de l'année 2019, pour un coût de 1000 mille dinars,

- ✚ Soutien aux capacités des familles participant à la vie publique et aux affaires locales. Ce programme a fait bénéficier environ 15000 familles au cours du premier trimestre de 2018 contre 20800 familles en 2017 soit un total de 35000 familles qui ont bénéficié des services de ce programme,
- ✚ Aménagement et équipement des centres de conseil et d'orientation familiale dans les gouvernorats d'Ariana et de Beja. Le nombre de familles bénéficiaires a atteint environ 10 mille familles jusqu'à 2018.
- ✚ Création de 06 espaces intégrés pour les familles fournissant divers services adaptés aux besoins de tous les membres de la famille afin de les protéger, renforcer leur cohésion et les protéger de la désintégration et des dangers qui menacent leurs membres et ce dans les gouvernorats de :
 - Siliana (Makthar) 15 mille dinars
 - Béja 210 mille dinars
 - Kairouan 210 mille dinars
 - Kef 210 mille dinars
 - Sidi Bouzid (Soultaniya) 210 mille dinars
 - Mahdia (Swassi) 1000 mille dinars

Soit un total des crédits d'engagement de 1855 mille dinars jusqu'à la fin de 2019.

Tous ces espaces sont des projets en cours et sont en cours de réalisation.

- ✚ Poursuivre la mise en œuvre du programme spécial d'encadrement des familles immigrées et de leurs familles restées dans le pays d'origine en fournissant un accompagnement et un soutien social et psychologique aux enfants de familles immigrées restant dans le pays d'origine dans le cadre de la prévention des comportements à risque et de l'encouragement des immigrés pour investir en Tunisie. La mise en œuvre du programme a commencé dans les gouvernorats de Sidi Bouzid (Sabala) et Sousse (Msaken) et sont en cours d'exécution dans les gouvernorats de

Médenine (Djerba) et Tataouine (Ghomrasen), avec des crédits de 200 mille dinars (2018-2019)

- ✚ Lancement de la "stratégie de communication pour mettre fin aux violences faites aux enfants au sein de la famille" dans cinq gouvernorats : Siliana, Jendouba, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid,
- ✚ La mise en place d'une politique publique intégrée de protection de l'enfance, qui vise à unifier les visions et à coordonner davantage les efforts et les ressources afin d'assurer une protection efficace et des interventions préventives en faveur des enfants,
- ✚ Aménagement et réhabilitation de 41 jardins d'enfants municipaux (dont 31 jardins d'enfants sont inclus dans le programme d'aménagement, et 5 espaces à équiper et 5 nouvelles créations)
- ✚ Création de 50 espaces pour la petite enfance au sein des institutions publiques de l'enfance qui relèvent du ministère, afin de garantir le droit d'accès de tous les enfants à l'éducation préscolaire dans les régions de l'intérieur. Ces espaces sont répartis dans 20 gouvernorats. Des travaux ont déjà été lancés pour 5 espaces (1 à Jendouba, 1 à Kairouan, 3 à Monastir),
- ✚ Le programme de promotion de la petite enfance (soutien aux enfants de familles démunies et sans soutien familial en les inscrivant dans des jardins d'enfants). Environ 5281 enfants ont bénéficié de ce programme au cours de l'année scolaire 2018-2019 pour un montant total de 884.545 mille dinars.
- ✚ L'achèvement de la mise en œuvre de la "stratégie multisectorielle pour le développement de la petite enfance 2017-2025" en coopération avec le reste des ministères, les structures publiques et privées et la société civile travaillant dans le domaine du développement de la petite enfance. Cette stratégie a été approuvée un conseil des ministres tenu le 1er août 2018.
- ✚ Création d'un << centre pilote pour l'éducation préscolaire >> en :
 - Formulant, avec l'appui technique de l'UNICEF, des normes de qualité pour la petite enfance liées aux bâtiments et aux équipements éducatifs et aux matériels éducatifs sensibles à l'égalité des sexes dans le cadre de l'abandon des stéréotypes dans l'éducation.

- Commençant à préparer et approuver le référentiel des normes et systèmes de qualité dans la petite enfance,
- Réalisant une étude sur les capacités et les représentations des parents à élever et à prendre soin de leurs enfants, dans le cadre du programme d'éducation familiale positive,
- + Mettre en place un système de formation de base garantissant le professionnalisme et les compétences des travailleurs dans le domaine du développement de la petite enfance en améliorant les normes de qualité des services, la formation et l'efficacité des services de développement de la petite enfance. Il s'agit de créer une licence de base pour la petite enfance au sein de l'Institut supérieur des cadres de l'enfance" en partenariat avec le ministère, l'Institut et l'Université de Paris 13 en associant une matière pédagogique sur l'éducation et le genre et la signature d'une convention. Cette licence sera mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2019-2020.
- + Révision du décret organisant les centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance pour qu'ils soient des espaces amis des enfants à risque,
- + Révision des textes organisant les institutions et les clubs d'animation socio-éducative afin qu'ils soient des espaces attractifs et répondant aux besoins des enfants
- + Préparation d'un projet de stratégie arabe pour les personnes âgées et la mise en œuvre d'un plan d'actions y associé en coordination avec la Ligue des États arabes. Cette stratégie a été approuvée dans le cadre de la réunion des hauts fonctionnaires arabes des Conseils des affaires sociales et de la santé,
- + Préparation du projet du code des personnes âgées dans le cadre du développement du système législatif. Il s'agit du premier code au monde qui traite de cette catégorie et vise à valoriser leurs droits, enrichir leurs acquis et soutenir leur bien-être
- + Œuvrer pour fixer les personnes âgées dans leur milieu naturel, à travers le programme de placement familial sachant que le nombre de personnes âgées placées dans des familles d'accueil est passé de 97 en 2016 à 111 en 2019, et la subvention accordée aux familles d'accueil est passée de 150 dinars à 200 dinars mensuellement (selon décision du ministre de la femme, de la famille et de l'enfance en date du 27 décembre 2017),

- ✚ Promouvoir les services sociaux et de santé à domicile pour les personnes âgées et cibler les interventions des équipes mobiles en milieu urbain et rural en vue de préserver les personnes âgées dans leur milieu naturel. Le nombre de ces équipes est actuellement de 43 équipes régionales et locales, et environ 5 000 personnes âgées bénéficient de leurs services.
- ✚ Soutenir la prise en charge institutionnelle en promouvant les services fournis aux personnes âgées résidant dans les établissements de soins, en augmentant la capacité d'accueil et en garantissant les meilleures conditions de séjour et de soins.
- ✚ En 2019, lancement de l'aménagement du centre de soins aux personnes âgées de Sidi Bouzid pour un coût total de 350 mille dinars et l'aménagement du centre de soins aux personnes âgées de Beja pour un coût de 650 milles dinars. Une étude a été lancée concernant l'aménagement du centre de soins aux personnes âgées de Manouba. Les travaux d'aménagement du centre de soins aux personnes âgées au Kef sont achevés après avoir souscrit un crédit complémentaire de 140 mille dinars. Les équipements ont été installés dans le centre de soins aux personnes âgées de Menzel de Bourguiba pour un crédit d'environ 80 mille dinars.
- ✚ Organisation de sessions de formation sur les techniques de communication avec les personnes âgées en coordination avec l'Union tunisienne de solidarité sociale afin d'améliorer la performance des travailleurs et d'élever le niveau des services, ..
- ✚ Dans le cadre de la valorisation du statut des personnes âgées dans la société, un colloque national sous l'égide du président de gouvernement a été organisé le 16 juillet 2019 sous le titre « Les personnes âgées et les retraités, compétences et expériences au service de la nation ». Une consultation nationale sur « les retraités et les personnes âgées », a été réalisée au cours du mois d'août.
- ✚ Équipement des centres de soins aux personnes âgées d'une valeur totale de plus de 520 mille dinars
- ✚ Achèvement des travaux d'aménagement du centre de soins aux personnes âgées du Kef, pour un coût dépassant 590 mille dinars
- ✚ Réalisation des travaux d'entretien au centre de soins aux personnes âgées de Kasserine, pour un coût estimé à 352 mille dinars

- ✚ Autonomisation et accompagnement social, économique et psychologique des familles afin d'assurer la cohésion familiale et garantir une société modérée et équilibrée.

Des travaux ont été menés dans le domaine de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées selon une méthodologie unifiée pour soutenir la décentralisation dans le but de réaliser des interventions rapides et améliorer la performance selon des objectifs et indicateurs de performance.

Tableau n° 1

Comparaison entre réalisations et prévisions du budget du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors pour l'année 2019

Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : dinar

Dépenses	Prévisions		Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	L.F. initiale	L.F. complémentaire (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	138652000	145019000	133824268	11194732	92%
Rémunération	109495000	114221000	103002460	11218540	90%
Moyens de services	7854000	9282000	8752798	529202	94%
Intervention publique	21303000	21516000	22069010	-553010	103%
Dépenses de développement	30000000	30200000	30191974	8026	100%
Investissements directs	29636000	29836000	29827974	8026	100%
Financement public	364000	364000	364000	0	100%
Total général	168652000	175219000	164016242	11202758	94%

- Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Tableau n° 2

Exécution du budget du ministère pour l'année 2019

Répartition par programme (crédits de paiement)

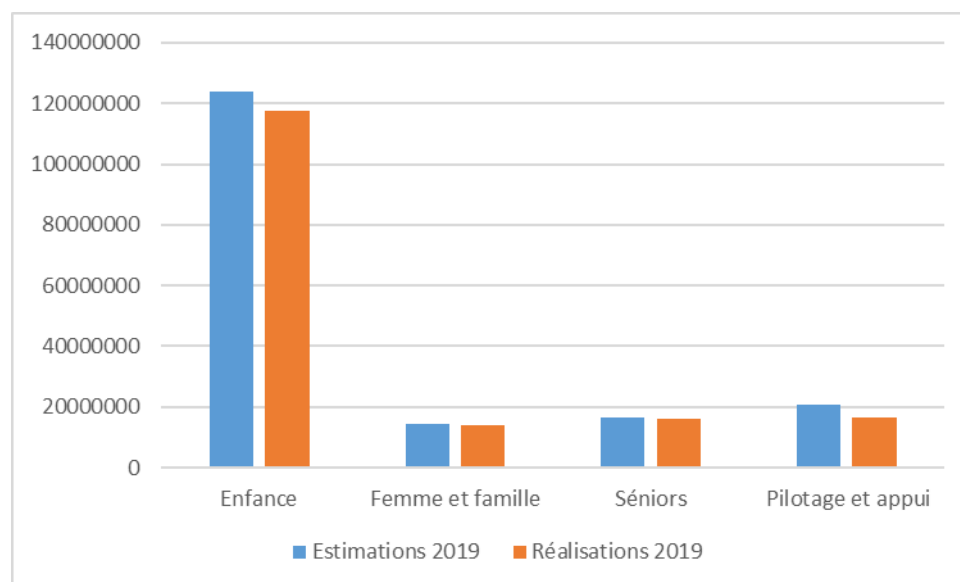
Unité : dinar

Programme	Prévisions		Réalizations 2019 (2)	Réalizations en comparaison avec les prévisions	
	L.F initiale	L.F. complémentaire (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Enfance	14232000	123719596	117358533	6361063	94%
Femme et famille	117588000	14239344	13925328	314016	97%
Séniors	16531000	16394680	16203498	191182	98%
Pilotage et appui	20301000	20865380	16528883	4336497	79%
Total	168652000	175219000	164016242	11202758	94%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Cartographie n° 2

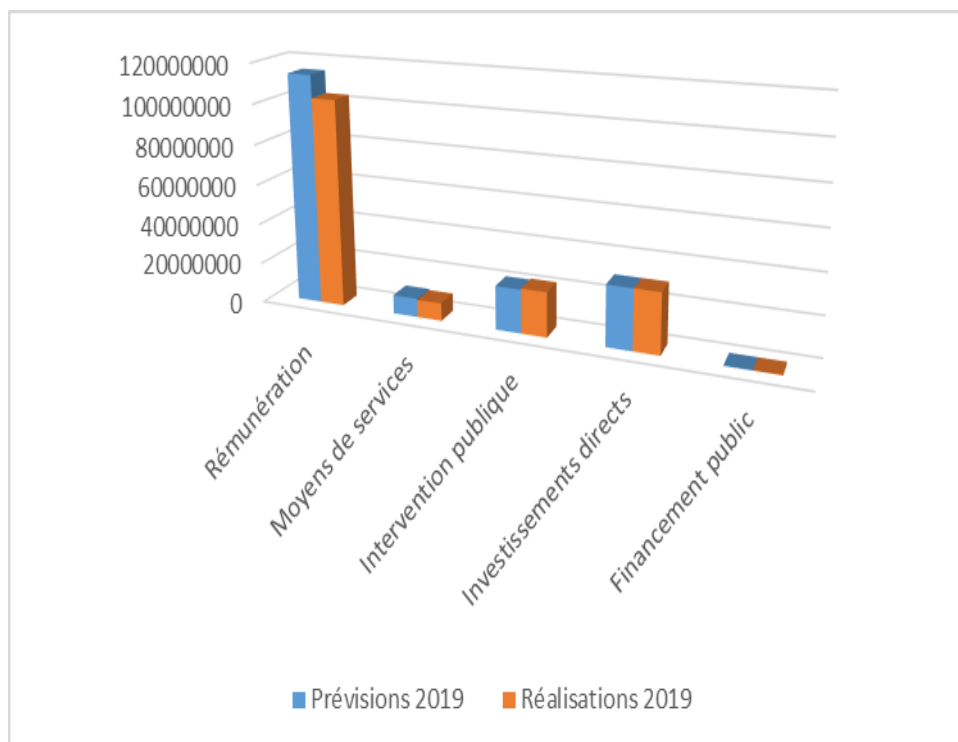
Comparaison entre réalisations et prévisions du budget de la mission pour l'année 2019 par programme



Graphique n°2

Comparaison des réalisations aux prévisions du budget de la mission du ministère pour l'année 2019

Répartition par nature de la dépense (crédit de paiement)



Chapitre 2

Présentation des programmes de la mission

**Programme n ° 1 : « Femme et famille et équivalence
des chances »**

1- Présentation générale du programme :

Responsable du programme :

A- Présentation générale du programme :

La prise en charge de la femme et de la famille occupe une place importante au cœur de la politique de développement, prenant en compte les dimensions économiques, sociales et solidaires en vue de contribuer à l'avancement des conditions de la femme et de la famille. Dans le cadre du plan de développement 2016-2020, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors œuvre à renforcer les structures, développer la législation et mettre en place des mécanismes contribuant à une meilleure prise de conscience des femmes, soutenir leur position dans la famille et dans la société et observer les conditions des familles en vue d'ajuster les interventions en matière de conseil, d'orientation et de prise en charge des familles qui souffrent de fragilité économique et sociale.

Le Ministère s'emploie également à travers le programme « Femmes, Famille et Egalité des chances » à mettre en œuvre les obligations constitutionnelles en matière d'égalité des chances entre les sexes dans tous les domaines conformément aux objectifs de développement durable 2016-2030, la valorisation des capacités des femmes dans le domaine de la participation économique et politique aux niveaux central, local et régional et le rejet de toutes les formes de violence et de discrimination à son encontre tout en travaillant à promotion de la famille et en soutenant sa cohésion à travers :

- L'autonomisation économique et sociale des femmes et de la famille pour intégrer le genre dans le développement régional et local,
- La lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes pour éliminer toutes les formes de violence fondées sur la discrimination fondée sur le sexe,
- Le développement, la paix et la sécurité peuvent être atteints et sont étroitement liés aux femmes, qui représentent une force fondamentale dans le domaine du leadership, du règlement des conflits et de la promotion d'une paix durable.
- La consécration de la culture du dialogue et l'instauration d'une culture de non-violence et de partage des rôles au sein de la famille afin de préserver son équilibre et sa cohésion tout en œuvrant à promouvoir les familles en situation particulière en les autonomisant économiquement et socialement,

- L'inclusion d'une approche genre dans les politiques publiques et dans les plans et programmes sectoriels aux niveaux central, régional et local et également dans les budgets / planification / programmation.
- La réduction de l'écart entre les sexes dans les zones urbaines et rurales, le rapprochement des services aux femmes des zones rurales et l'amélioration de leur qualité.
- La lutte contre le décrochage scolaire précoce et la protection du droit des filles à l'éducation

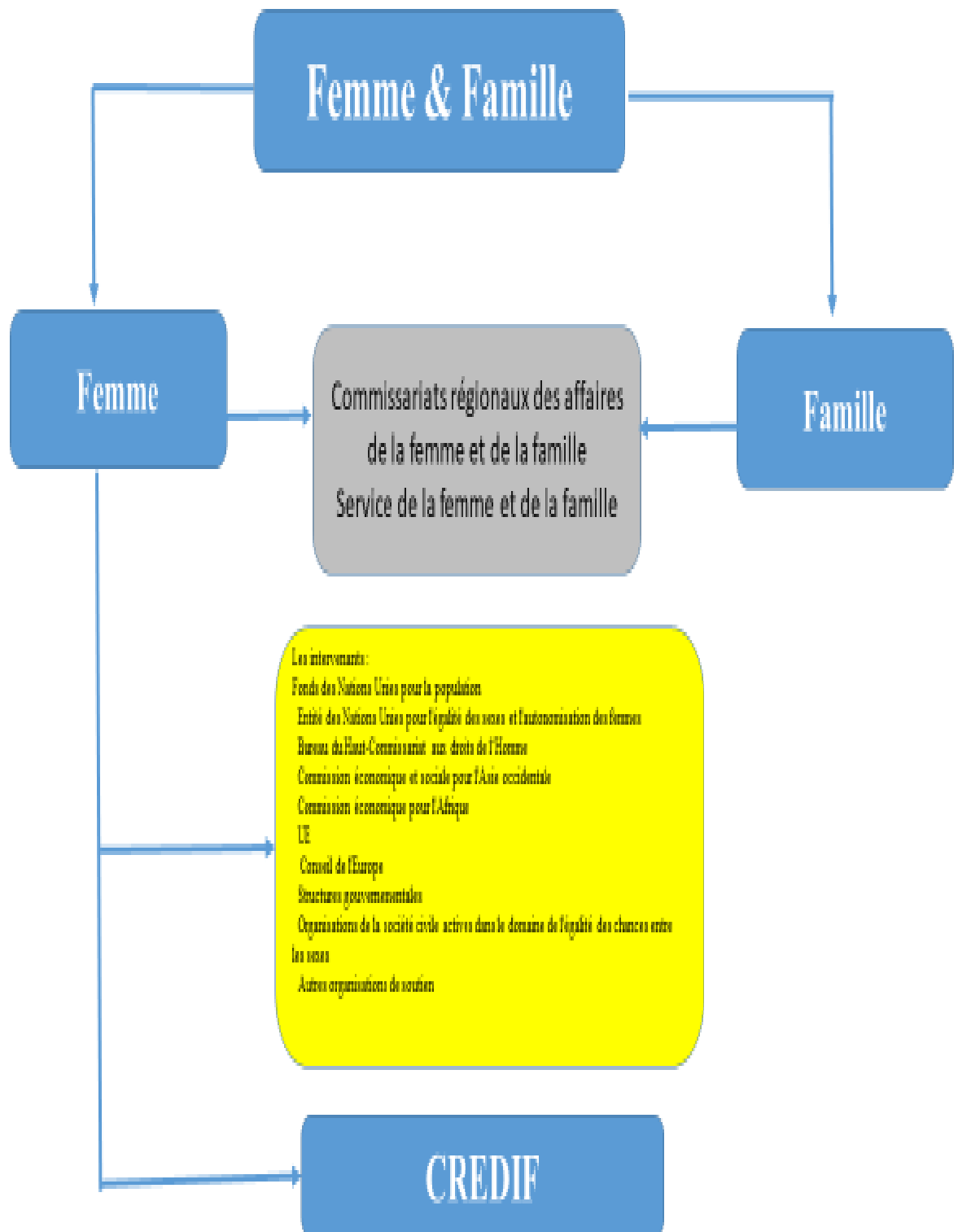
Et considérant que la famille est le noyau de base de la société et qu'elle constitue le cadre principal de la première éducation sociale pour assurer une société équilibrée et saine, le ministère œuvre au suivi des conditions familiales en fournissant des données statistiques par sexe. Lesquelles permettent de mettre en évidence les changements de la famille tunisienne dans de nombreux domaines. Ces données ont permis également d'élaborer la stratégie nationale de développement du secteur familial et le plan national quinquennal (2018-2022) approuvés par le conseil ministériel tenu le 08 mai, 2019.

Dans la mise en œuvre de ses plans au profit de la famille, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors s'appuie sur un réseau d'intervenants constitué d'acteurs gouvernementaux et d'associations œuvrant dans les domaines social, économique, culturel et médiatique ... Ce réseau représente un cadre où les efforts sont combinés pour accomplir les activités définies et atteindre les objectifs fixés.

Le sous-programme n°2 vise à encadrer les familles et en particulier les familles en situation particulière à travers les activités suivantes :

- Revoir le système législatif dans le domaine de la famille
- Élever le niveau de prise de conscience des jeunes et des tuteurs,
- Soutenir l'autonomisation économique et sociale des familles,
- Améliorer la qualité des services rendus au profit des différents membres de la famille dans toute la République,
- Soutenir la cohésion familiale,
- Encadrer les familles en situations particulières,
- Suivre et diagnostiquer les conditions familiales en fournissant des données statistiques par sexe qui permettent de mettre en évidence les changements que la famille tunisienne a connus dans de nombreux domaines.

Cartographie du programme « Femme et famille »



1- Présentation générale des réalisations stratégiques du sous-programme 1 « Femme »

✦ Sous-programme n°1 : Femme

Les objectifs et les priorités du sous-programme n°1 «Femme» figurent dans les orientations du plan quinquennal (2016-2020). Il s'agit de :

- ✓ Soutenir l'autonomisation économique des femmes pour contribuer à faire évoluer leur employabilité de 28,5% à 35% d'ici 2020.
- ✓ Soutenir l'autonomisation sociale des femmes et des familles en luttant contre le phénomène du décrochage scolaire précoce, l'éradication de l'analphabétisme, le rapprochement des services et l'encadrement des femmes à besoins particuliers.
- ✓ Lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes en continuant à mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes traduite en plans sectoriels,
- ✓ Soutenir l'autonomisation politique des femmes en renforçant leur participation à la vie publique et politique et à la gouvernance locale afin de renforcer leur présence dans les postes de décision et de pilotage.
- ✓ Intégrer l'approche genre dans les politiques publiques, les plans et programmes sectoriels et les budgets aux niveaux central, régional et local.
- ✓ Mettre en œuvre les axes du plan d'action national relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la sécurité et la paix,
- ✓ Mettre en œuvre le programme « pour chaque région, un projet de vie » pour lutter contre les formes d'extrémisme et de terrorisme
- ✓ Mettre en œuvre des programmes de prise de conscience et de sensibilisation qui permettent la diffusion de la culture de la citoyenneté et la mise en œuvre des droits humains des femmes.

Objectifs et indicateurs du sous-programme 1 « Femme »

Objectif 1.1.1 : Soutenir l'autonomisation économique des femmes	Indicateurs 1.1.1.1 Création de 8000 micro, petits ou moyens projets féminins à la fin de 2020
--	---

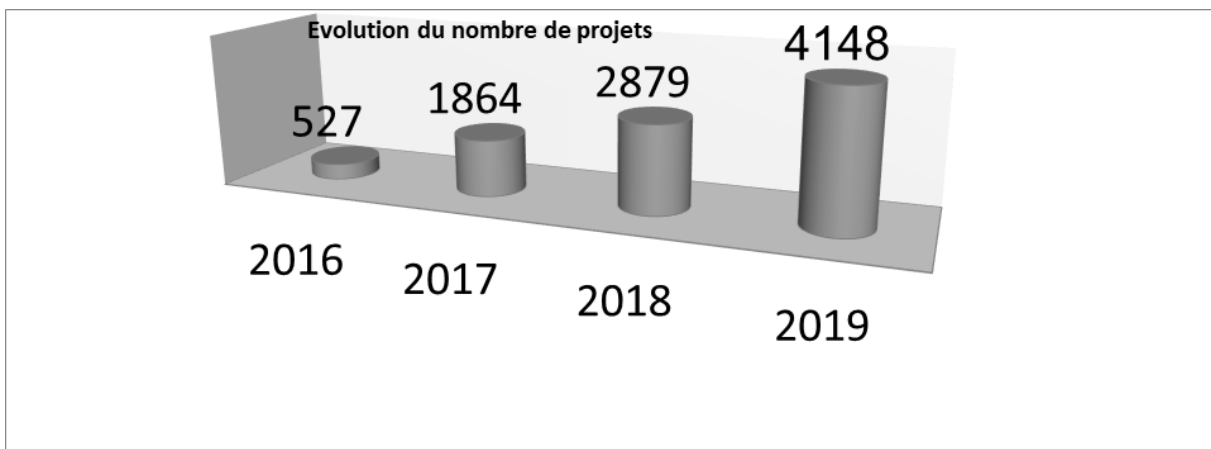
<p>Objectif 1.1.2 : Soutien à l'autonomisation sociale des femmes</p>	<p>Indicateurs 1.1.2.1</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter le nombre de collèges bénéficiant du projet national intégré de lutte contre l'abandon scolaire, en particulier pour les filles des zones rurales : passant de 07 collèges en 2017 à 20 collèges en 2020 dans les gouvernorats de Kairouan, Jendouba, Kasserine, Bizerte et Siliana. - La réduction de 5 points en 2020 du pourcentage d'élèves filles et garçons en décrochage scolarité dans les collèges couverts par l'intervention.
	<p>Indicateurs 1.1.2.2</p> <p>Augmenter le pourcentage de femmes actives dans les zones rurales bénéficiant d'une couverture sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -De 10,5% en 2016 à 13,5% en 2020 (dans le secteur agricole). -De 32% en 2016 à 35% (dans l'artisanat)
<p>Objectif 1.1.3</p> <p>Soutenir l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes</p>	<p>Indicateurs 1.1.3.1</p> <p>Augmenter de 5% le pourcentage de femmes aux postes de responsabilité</p> <hr/> <p>Indicateurs 1.1.3.2</p> <p>Améliorer la qualité des services de prise en charge et d'encadrement fournis aux femmes</p>

	victimes de violence
--	----------------------

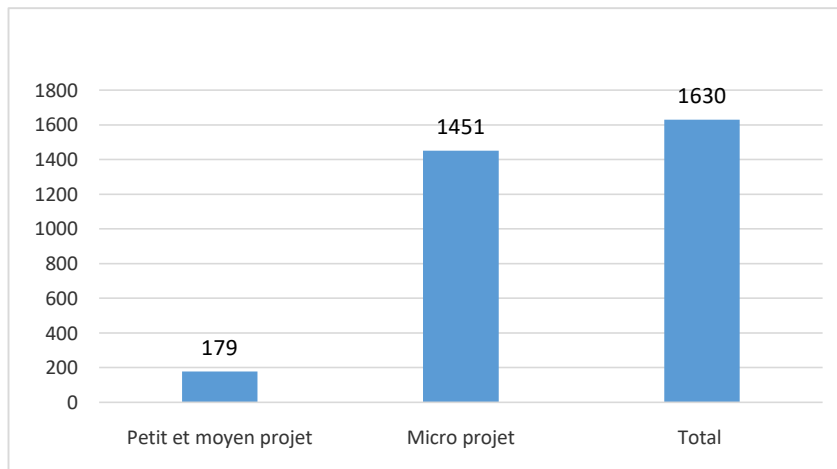
Les plus importantes réalisations, activités et projets réalisés au cours de l'année 2019 pour atteindre les objectifs du sous-programme "Femme"

1- Dans le domaine de la promotion de l'initiative économique des femmes :

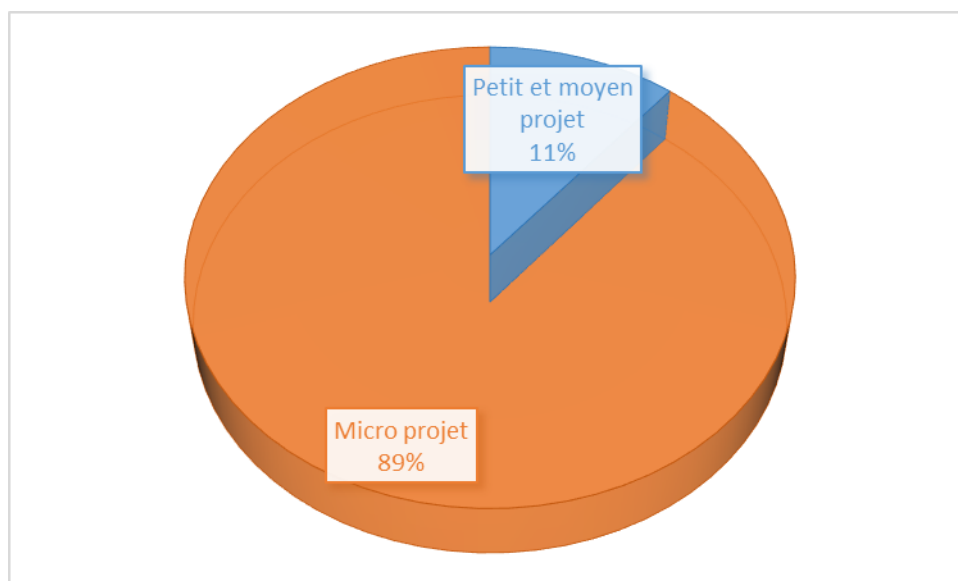
Au cours de l'année 2019, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a œuvré à renforcer les structures, développer la législation et mettre en place des mécanismes en vue de contribuer à l'encadrement des femmes et le soutien de leur position dans la société. A cet effet, les capacités des femmes se sont considérablement améliorées dans le domaine de la participation économique et dans l'accès à de nombreux secteurs prometteurs grâce aux différents programmes de formation et son accès aux différentes sources de financement et d'investissement fournies par le ministère en partenariat avec la Banque tunisienne de solidarité dans le cadre du programme de promotion de l'initiative économique des femmes «RAIDA». Le programme touche les femmes de différents niveaux d'éducation (analphabètes, niveaux d'éducation faible et moyen, titulaires de diplômes universitaires) et contribue à faire passer le pourcentage de femmes actives de 28% à 35% d'ici 2020 et les femmes actives dans le secteur informel au secteur formel. 4 148 projets féminins ont été financés jusqu'en décembre 2019, pour un coût d'investissement total de 23 805, 454 mille dinars.



Graphique n°1
Evolution du nombre de projets financés selon la taille



Graphique n° 2 : répartition de projets selon la taille



Les graphiques montrent l'évolution du nombre de petites et moyennes entreprises par rapport au nombre des micro-entreprises.

Les projets sont également répartis sur 24 gouvernorats comme suit :

Répartition géographique des projets et du financement du début du programme à fin 2019

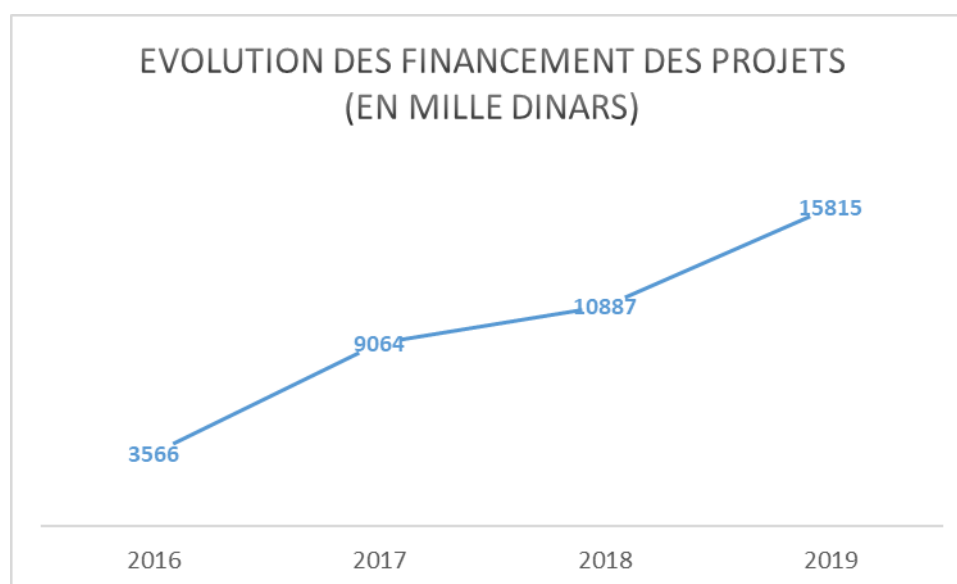
Gouvernorat	Nombre total des projets	Coût des investissements
Ariana	144	1 791 552
Tunis	215	3 534 861
Ben arous	174	1 965 032
Manouba	171	1 702 629
Nabeul	101	993 467
Bizerte	148	1 232 867
Zaghouan	85	777 574
Béja	132	731 726
Kef	164	821 734
Jendouba	295	1 863 307
Siliana	161	778 306
Kairouan	144	1 302 827
Kasserine	188	1 589 968
Mahdia	100	699 914
Sousse	169	2 390 032
Monastir	191	2 742 174
Sidi Bouzid	126	795 651
Sfax	227	2 153 930
Gafsa	78	936 377

Gabès	216	1 505 259
Kébili	199	1 121 671
Tozeur	211	1 275 925
Medenine	275	2 074 501
Tataouine	234	1 263 143
Total	4148	35108050

✚ 3510805 mille dinars : ce montant inclut la contribution de la Banque tunisienne de solidarité

✚ 23 805 454 milles ont été transférés à la BTS.

L'évolution du coût moyen d'investissement par projet pour les années de 2016 à 2019



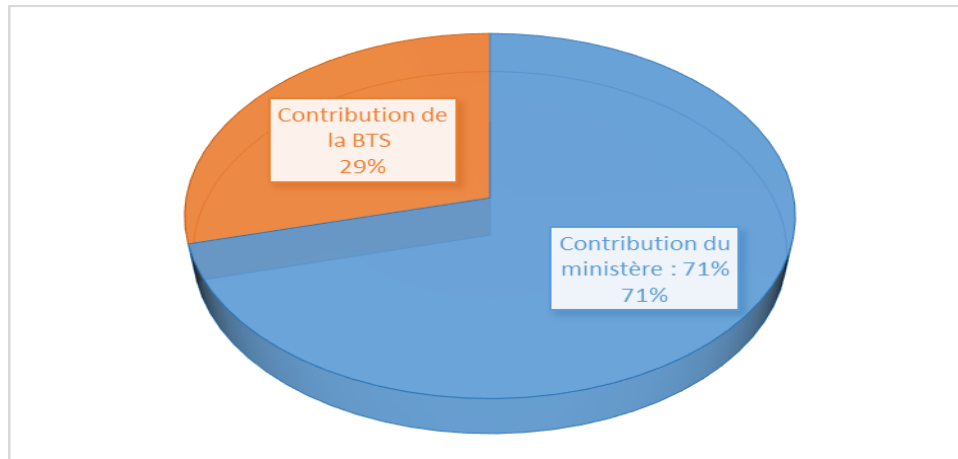
Le coût d'investissement des projets a évolué au cours des quatre années de 2016 à 2019, passant de 3566 en 2016 à 15815 en 2019.

Le coût d'investissement total a dépassé 39 millions de dinars sur les quatre années (2016 à 2019). Le taux d'exécution du budget a été de 100% sur toutes les années depuis le lancement du programme. Le ministère a contribué à hauteur de 71% et la Banque tunisienne de solidarité de 29%.

Contribution du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors et contribution de la Banque Tunisienne de Solidarité

Contribution du ministère : 71%

Contribution de la BTS : 29%



En vue de rétablir le rayonnement de l'artisanat tunisienne et inciter les femmes à investir dans ce secteur vital, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors en collaboration avec le ministère du tourisme et de l'artisanat ont œuvré à relancer le rythme de production du tapis et du tissage à main. Ce dernier a connu un déclin sans précédent au cours des trois dernières décennies. Le soutien des institutions artisanales œuvrant dans le domaine du tapis et du tissage à main passe par la fourniture de ressources humaines spécialisées nécessaires et surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans le domaine de l'approvisionnement en matières premières, l'innovation et la commercialisation en vue de rétablir le rayonnement de ce secteur. Le rôle pivot des femmes dans la création d'emplois et la mobilité économique aux niveaux régional et local passe par la formation.

- ✓ Gouvernorat de Sidi Bouzid : 50 stagiaires
- ✓ Gouvernorat de Kairouan : 40 stagiaires

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des composantes de la stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural 2017-2020 et de son plan d'action, la priorité a été accordée au groupe de femmes vulnérables dans les zones rurales de l'intérieur et des gouvernorats frontaliers et qui ont eu du mal à bénéficier des différents mécanismes nationaux de financement et de création de moyens de subsistance.

L'intervention comprend Tous les gouvernorats de la République à raison d'au moins une région dans chaque gouvernorat.

Activité de l'année 2019	Gouvernorat	Nombre de projets réalisés
L'autonomisation économique des mères des élèves en décrochage scolaire dans les zones rurales	Kasserine (20 projets)	123 projets
Création de projets pour les femmes en région rurale adoptant la chaîne de valeur	Tozeur (41 projets) Monastir (22 projets) Kasserine (40 projets)	

- Mettre en place des mécanismes spéciaux pour permettre aux femmes travaillant en milieu rural et dans le secteur agricole en particulier de bénéficier d'une couverture sociale selon l'accord-cadre entre le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors, le ministère des affaires sociales et le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime signée le 26 octobre 2018. Des comités régionaux ont également été créés pour suivre la mise en œuvre du programme «Ahmini» dans 18 gouvernorats et la mise en œuvre de 07 ateliers régionaux pour étudier la mise en œuvre optimale de ce programme et prendre les mesures appropriées pour le développer et atteindre les objectifs fixés. Ce projet regroupe les représentants de la promotion sociale dans les directions régionales des affaires sociales, des ambassadeurs et des coordonnateurs du système << Ahmeni >> avec l'appui des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et le Haut-Commissariat pour droits humains à Tunis.
- En cours d'acquérir des voitures pour transporter les travailleuses paysannes
- La promulgation de la loi n ° 2019-51 du 11 juin 2019 fixant la catégorie « Transport des ouvriers paysans ».

2- Mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité et de la paix :

La mise en œuvre du << Plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la sécurité et la paix >> a été lancée et traduite en plan national, des plans sectoriels et un plan général de mise en œuvre en date du 3 octobre 2019, avec la participation de 13 structures publiques et 22 composantes de la société civile. Les activités se répartissent comme suit :

- Préparation des référentiels pour la sélection des sociétés partenaires dans le programme du plan de mise en œuvre du plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité
- Fixation d'une méthodologie de travail pour l'élaboration des plans sectoriels à la lumière du plan d'action national, du programme et du calendrier des travaux de la deuxième partie du processus
- L'implication de nouveaux ministères dans le processus (transports, affaires culturelles, agriculture, jeunesse et sports et industrie)
- Organisation d'ateliers participatifs pour formuler des plans sectoriels
- Organisation de réunions d'appui technique au profit des partenaires et de sessions de travail sectorielles
- Organisation d'ateliers avec des associations et organisations de la société civile sur les possibilités et les moyens de coopération pour la mise en œuvre des plans sectoriels
- Un colloque international a été organisé pour mobiliser le plaidoyer de la mise en œuvre du plan sectoriel général et trouver des financements.

Délais d'exécution et les parties responsables

Étapes de réalisation	Délai d'exécution	La partie responsable de l'exécution
Lancement et supervision	Juillet – Août 2018	Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors
Elaboration de plans	Septembre 2018-	Les ministères concernés par l'exécution de la résolution

d'action sectoriel	Septembre 2019	1325
Exécution des plans sectoriels	Septembre 2019- Novembre 2020	Les ministères concernés par l'exécution de la résolution 1325
Evaluation	Décembre 2020	Comité de pilotage du projet

3- Institutionnalisation du genre :

- Lancement de la mise en œuvre du « Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre», qui vise à intégrer le genre dans la planification, la programmation et les budgets dans le but d'éliminer toutes les formes de discrimination et d'atteindre l'égalité dans le développement, les droits et devoirs entre les tunisiens et tunisiennes et œuvrer à la traduction de ce plan en plans sectoriels.
- Œuvrer à inclure le genre dans les politiques publiques et dans les plans et programmes sectoriels aux niveaux central, régional et local. Etant donné l'obligation légale d'intégration du genre, les ministères sont tenus de l'appliquer dans leur domaine de compétence et ce conformément aux :
 - dispositions de la Constitution de la deuxième République de 2014
 - objectifs de développement durable 2030, en particulier le cinquième objectif **et conformément**
 - exigences du plan de développement quinquennal 2016-2020
 - dispositions de la nouvelle loi organique du budget n ° 2019-15 du 13 février 2019, notamment son article 18.
- Préparer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs en fonction du genre pour atteindre l'égalité des sexes et soutenir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Il est à noter que le plan d'action pour l'inclusion et l'institutionnalisation du genre est étroitement lié à la réalité des femmes sur la base d'indicateurs statistiques issus des études réalisées à cet effet.

Le plan a identifié les domaines d'intervention ci-après :

- Révision des lois discriminatoires et mise en place d'un système juridique garantissant l'égalité des sexes.

- Elaboration de procédures et de mesures positives pour adopter la parité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines
- Adoption d'une approche participative pour améliorer la représentation des femmes aux postes de décision
- Elaboration d'un cadre législatif pour protéger les femmes de la violence et mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en fournissant des services appropriés aux niveaux central et régional.
- Soutien à l'initiative économique des femmes et contribution à faire passer le taux d'employabilité des femmes de 28% à 35% sur la période du plan quinquennal de développement 2016-2020
- Renforcement de la participation de la femme à la vie politique et à la gestion des affaires publiques et soutien à son rôle dans les domaines social et culturel aux niveaux national, régional et local.
- Renforcement des capacités des structures gouvernementales et des organisations de la société civile dans le domaine de l'intégration de l'approche genre dans la planification, la programmation, les budgets et le système statistique.
- Renforcement de l'autonomisation sociale et économique des femmes ayant des besoins spécifiques : femmes détenues, familles monoparentales dont le chef de famille est femme, femmes handicapées, victimes de la traite des personnes.
- Lutte contre le phénomène d'abandon scolaire précoce des filles et lutte contre l'analphabétisme des femmes des zones rurales et densément peuplées.
- Diffusion de la culture de la citoyenneté et des droits humains des femmes dans tous les groupes sociaux dans les sphères rurale et urbaine.
- Couverture sociale par l'intégration des femmes rurales et des travailleurs du milieu rural dans le système «Ahmini»
- Intégration de cette approche horizontalement et proposition des mesures positives afin de réduire l'écart entre les femmes et les hommes et que cette activité soit compatible avec l'esprit du décret n ° 2016- 626 et avec la constitution.

Sur cette base, le Conseil des pairs pour l'égalité et l'équivalence des chances a cherché, à travers ses travaux tout au long de la période 2018-2019, à :

A- Au niveau des textes législatifs et réglementaires :

- Mettre en œuvre les dispositions du chapitre 4 du dernier paragraphe du décret n° 2016- 626 en invitant certains organismes publics indépendants dont les compétences se recoupent avec les pouvoirs du conseil des pairs à assister aux réunions et solliciter leur avis afin de développer et de soutenir ses travaux
- Mettre en œuvre la circulaire du président du gouvernement, n° 31 de 2018, stipulant l'adoption du principe de parité dans les nominations aux postes de responsabilité
- Mettre en adéquation le système juridique et réglementaire conformément aux traités et accords internationaux et régionaux relatifs à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
- Rassembler tous les textes juridiques pertinents dans un guide qui sert de référence lors de l'élaboration de plans et programmes
- Œuvrer pour inclure la violence politique fondée sur la discrimination dans les instruments internationaux

B. Au niveau des politiques publiques, des plans et des programmes sectoriels aux niveaux central, régional et local

- Développement d'un plan de communication pour la sensibilisation et la prise de conscience de l'importance d'intégrer l'approche genre et formation sur les mécanismes de mise en œuvre.
- Approbation d'un prix national pour la meilleure initiative visant à réaliser l'égalité et l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes.
- Mise en place des mécanismes pour assurer l'inclusion effective des femmes dans le processus de développement en s'appuyant sur des mesures positives pour réduire les écarts entre les sexes et intégrer le principe de l'équivalence des chances dans tous les domaines et secteurs.

- Adoption d'une méthodologie unifiée pour le travail, que ce soit dans le suivi, l'évaluation ou le reporting
- Elaboration d'un guide de procédures

C. Au niveau des budgets

- Préparation d'une stratégie pour la mise en place du budget sensible au genre dans le même contexte que le système de gestion budgétaire par objectifs.
- Intégration de dispositions particulières à la budgétisation sensible au genre, conformément à la loi organique du budget de 2019.
- Préparation du budget sensible au genre basé sur des expériences pilotes et élaboration des guides méthodologiques propres au système de gestion du budget par objectifs.
- Préparer un plan de formation à l'intention des différents intervenants afin de leur permettre de disposer de mécanismes garantissant la mise en place du budget sensible au genre dans les meilleurs délais

Le Ministère a également œuvré à l'amélioration de la qualité des services destinés aux femmes victimes de violence à travers la mise en œuvre de ses différents programmes et projets au niveau central et régional, en coordination avec les différentes parties prenantes sur le terrain.

4- Lutte contre la violence à l'égard des femmes à travers le cycle de vie au sein de la famille et dans la société :

a. Numéro vert gratuit :

Le groupe de travail de la ligne verte 1899 a été en mesure au cours de l'année 2019 de fournir des services à plus de 9098 citoyens sachant que cette ligne fonctionne toute la journée, 24 heures / 24 heures et tout au long de la semaine 7/7, et ce à partir de 2020

Cette ligne permet de fournir des conseils psychologiques, sociaux et juridiques par une équipe multidisciplinaire (psychologues, travailleurs sociaux et spécialistes du conseil juridique) de l'administration centrale du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors et d'associations partenaires (Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement, l'association tunisienne de gestion et d'équilibre sociale,

l'association de développement de Gafsa Sud et l'association pour le développement durable et de coopération internationale).

Les signalements se répartissent comme suit :

Au cours de l'année 2019, l'écoute et l'orientation ont été assurés à plus de 3510 appels dont 880 appels liés aux violences faites aux femmes. Ils se répartissent comme suit :

- Violence psychologique : 82 ‰
- Violence physique : 66 ‰
- Violence économique : 39 ‰
- Violence sexuelle : 18 ‰
- Violence contre les enfants : 13 ‰
- Violence institutionnelle : 1 ‰

L'équipe de la ligne verte a également réussi à orienté :

- 69% aux postes de police
- 60% aux institutions judiciaires
- 44% aux établissements de santé
- 18% aux délégués à la protection de l'enfance
- 15% à l'Office National de la famille et de la population
- 7% aux commissariats régionaux de la femme, de la famille, des enfants et des personnes âgées
- 4% au centre de soins psychologiques de Ben Arous
- 3% écoute et conseil sans orientation
- 10% aux associations partenaires

Répartition des appels selon l'orientation



Les opérations d'orientation ont également touché les différentes structures gouvernementales compétentes et associations qui fournissent des services aux femmes victimes de violence contribuant ainsi à leur protection et à la valorisation de leurs droits.

Une application informatique a permis au groupe de travail de la ligne verte d'enregistrer des données des appels entrants et de fournir des données statistiques. Les membres de ce groupe ont été formés sur l'utilisation de l'application et un spot a été préparé pour expliquer l'utilisation du site www.sosfemmesviolences.tn.

b. Centres d'accueil des femmes victimes de violence :

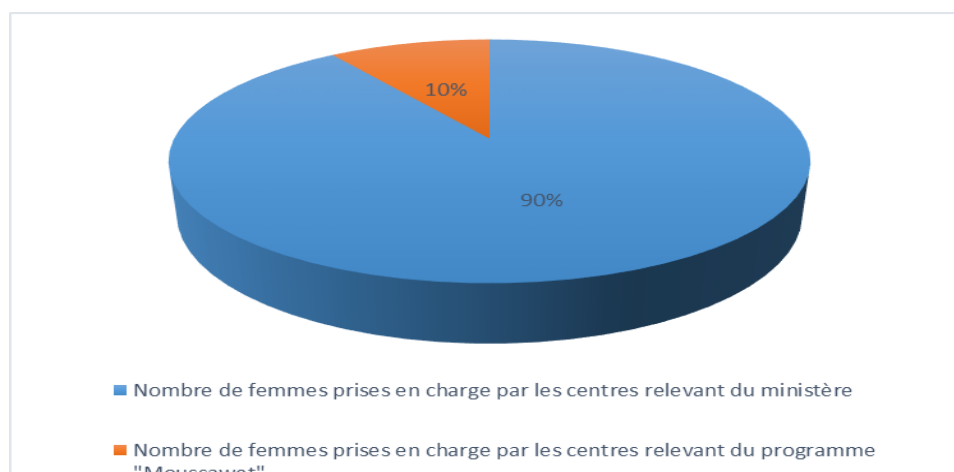
L'association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement, qui gère le centre « AMEN » d'accueil des femmes victimes de violences, a hébergé plus de 400 femmes et enfants depuis le début de mars 2016. La durée du séjour varie d'un jour à six mois. Au cours de l'année 2019, plus de 100 femmes et enfants ont bénéficié des services d'hébergement.

Au niveau régional, les associations travaillant dans le domaine de prise en charge des femmes victimes de violences dans les gouvernorats de Tunis, Kairouan, Gafsa, Sfax et Zerkis et partenaires du ministère ont pris en charge 2643 femmes et enfants. En 2019, 929 femmes ont bénéficié des services d'écoute et d'orientation.

Des travaux ont également été menés au cours de l'année 2019 pour aménager et équiper deux espaces pour accueillir les femmes victimes de violences dans chacun des gouvernorats de Jendouba et Sidi Bouzid.

Le nombre de centres de protection est passé de 7 en 2018 à 9 centres en 2019.

Graphique relatif au nombre de femmes bénéficiant des services des centres d'accueil pour femmes victimes de violences pour l'année 2019



D. Le cadre juridique des centres de protection des femmes victimes de violence :

Un projet de cahier des charges a été élaboré et présenté aux associations partenaires et expérimentées dans le domaine de la prise en charge des femmes victimes de violence. Le

document a été révisé et transmis aux services de la présidence du gouvernement pour publication. Le cahier des charges comprend 5 chapitres et 33 articles répartis entre les dispositions générales, les services du centre, l'infrastructure et les modalités de fonctionnement des centres d'accueil, d'écoute et d'orientation et d'hébergement.

Un plan d'action a également été élaboré pour fixer un cadre juridique complet pour les centres de protection des femmes victimes de violence créés par l'État, les établissements publics, les collectivités publiques locales, les associations et les organisations non gouvernementales dont le domaine de compétence est lié aux droits des femmes, des enfants et de la famille, ou aux droits de l'Homme en général.

E - Espaces d'accueil dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille :

Les services régionaux du ministère ont pu prendre en charge plus de 2000 femmes victimes de violence depuis l'entrée en vigueur de la loi fondamentale n ° 58 en fournissant des services d'écoute, de conseils, des soins de santé, d'orientation vers les équipes spécialisées dans les crimes violents, l'obtention d'un certificat médical en plus du logement pour des durées différentes selon les cas, l'engagement judiciaire et l'encadrement psychologique.

F. Recherche, études et observation : Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme pour l'année 2019

- Un projet visant à produire des indicateurs spécifiques sur la violence sexiste. Cette initiative, lancée par le CREDIF depuis 2015 vise à institutionnaliser le genre dans la production statistique. Basés sur le genre et les registres administratifs, les indicateurs sont passés de 24 indicateurs en 2017 à 38 en 2019.
- Une recherche a été dédiée à la prévention de l'extrémisme violent « les femmes, les jeunes et les stratégies de prévention de l'extrémisme violent ». La recherche a fait participer la communauté scientifique, les institutions de la société civile et les acteurs gouvernementaux dans le but de développer des stratégies pour la prévention de l'extrémisme violent à la lumière des particularités de la réalité sociale, culturelle et économique locale et en fonction du rôle des femmes et des jeunes des deux sexes. Cette recherche, en coopération avec l'Université australienne de Monash et les Nations Unies pour l'égalité et l'autonomisation des femmes, a été lancée en janvier

2019 et comprend, dans une première étape, la réalisation de trois rapports analytiques. La recherche empirique a été réalisée dans les gouvernorats de Sousse, Mahdia, Médenine et Jendouba. Dans le cadre de la campagne 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, un atelier sous le thème « de la violence sexiste à l'extrémisme violent » a été organisé.

- Une étude sur la violence sexiste contre les adolescentes et leurs besoins en services
- Une étude sur la violence contre les femmes à travers les médias sociaux - Facebook comme exemple sur le thème "L'harceleur ne nous accompagne pas dans l'espace numérique".
- Dans le cadre de la valorisation des résultats de l'étude du CREDIF sur « Les représentations sociales de la violence faites aux jeunes et aux adultes », un atelier a été organisé pour présenter le numéro spécial du bulletin de l'Observatoire.

Sous-programme 2 : Famille

1. Présentation générale des réalisations stratégiques du sous-programme 2 : Famille

Le Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors s'emploie dans le cadre du deuxième sous-programme "Famille" à soutenir les liens familiaux et maintenir sa sécurité, sa cohésion et sa stabilité et d'améliorer la qualité de vie de ses membres en :

- Révisant le système législatif dans le domaine de la famille,
- Élevant le niveau de sensibilisation des jeunes membres de la famille et des tuteurs,
- Soutenant l'autonomisation économique et sociale des familles,
- Améliorant la qualité des services fournis aux différents membres de la famille
- Renforçant les liens et la cohésion de la famille
- Prenant en charge les familles en situations particulières,
- Suivant et diagnostiquant les conditions familiales en fournissant des données statistiques par sexe, permettant de mettre en évidence les changements qu'a connus la famille tunisienne dans de nombreux domaines.

Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure de la performance du programme :

Objectifs	Indicateurs
Objectif 1.2.1 : promouvoir les familles et assurer leur bien-être	<p>Indicateurs 1.2.1.1</p> <p>Des services de haute qualité facilement accessibles à tous les membres de la famille sans discrimination dans les espaces relevant du ministère</p>
	<p>Indicateurs 1.2.1.2</p> <p>175 familles en situations spécifiques sont économiquement autonomes chaque année</p>
Objectif 1.2.2 : Protéger la famille et renforcer sa cohésion	<p>Indicateurs 1.2.2.1</p> <p>25000 familles bénéficient annuellement de sessions de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation</p>
	<p>Indicateurs 1.1.2.2</p> <p>500 familles en situation particulière sont habilitées, accompagnées et leurs capacités sont renforcées chaque année</p>

Les plus importantes réalisations du sous-programme 2 « Famille » au cours de l'année 2019 :

Au cours de l'année 2019, un certain nombre de programmes en faveur de la famille ont continué à être mis en œuvre pour renforcer leurs capacités et leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions. Les activités suivantes ont été exécutées :

1 - Autonomisation sociale de la famille :

Dans le cadre de la mise en œuvre des composantes de la stratégie nationale de développement du secteur familial et du plan national qui lui est rattaché 2018-2022 et des composantes du plan sectoriel de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, le ministère s'active à travers le programme d'autonomisation sociale des familles à préserver les liens conjugaux et familiaux en :

- fournissant aux membres de la famille les compétences scientifiques pour exercer leur métier,
- développant leurs capacités dans le domaine de la communication positive
- développant leur prise de conscience de l'importance d'un comportement civilisé, développer les mentalités, transcender les stéréotypes des relations de genre et activer le contrôle parental, en particulier dans la gestion des moyens de communication modernes.

Ce programme vise également à assurer la cohésion familiale et à immuniser ses membres contre les dangers. La mise en œuvre des activités a été programmée selon le tableau suivant :

Année	Catégorie ciblée	Gouvernorat concerné par l'intervention	Indicateur de départ Nombre des membres de familles ciblées	Indicateur d'arrivée Nombre des membres de familles bénéficiaires	Indicateur de suivi Taux de bénéficiaires	Résultats attendus
2019	Membres des familles	différents gouvernorats	6500 bénéficiaires du programme de chaque gouvernorat concerné par le programme - 23 gouvernorats sur 2 ans	En cours d'exécution	Attendu 100% 2 années après le lancement du programme	Autonomiser les différents membres de la famille socialement grâce à : -Réhabilitation des jeunes à la vie conjugale -Médiation familiale Education parentale Négative

Les activités mises en œuvre en 2019 sont :

Les réalisations réparties selon les gouvernorats

N° d'ordre	gouvernorat	Crédits programmés	Année de programmation	Année de lancement de l'exécution	catégorie concernée	Réalisations	Observations
1	Gafsa	2017	50	non encore lancé	Les familles	Bloqué au niveau du conseil régional	Difficulté à démarrer la mise en œuvre du programme
2	Sidi Bouzid	2017 et 2019	145	2018	350 jeunes filles et jeunes hommes	La réhabilitation dans le domaine de la préparation à la vie conjugale	Difficulté au niveau de la mise en œuvre en raison des circonstances exceptionnelles que les gouvernorats ont connues plusieurs fois - Opérations terroristes -
3	Kasserine	2017	50	2018		-Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges	la mise en place du bureau d'études image conseil

						<p>et des termes de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du dossier de consultation - Choix du bureau d'études et contractualisation - En attente du lancement de la mise en œuvre 	
4	Kairouan	2017	50	2018	500 familles	Éducation parentale dans les régions de Kairouan, Bouhajla, Cbeikha, et Nasrallah,	Académie de Kairouan
5	Mahdia	2017	150	2019	200 familles	<p>-Prévention des comportements négatifs et à risque dans 5 délégations : Ksour El Sef, Chorbane, Chebba, Sidi Alouane et Mahdia, sous la supervision de l'expert Belaid Ouled Abdallah,</p> <p>Société de la terre pour l'intégration et le développement</p>	

						inclusif	
6	Béja	2017	60	La mise en œuvre du programme n'a pas encore commencé		<ul style="list-style-type: none"> - Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation et transmission au contrôleur des dépenses publiques. 	La consultation doit être relancée pour dépassement de la période de mise en œuvre fixée
7	Gabès*	2018	50	2019	694 familles	<ul style="list-style-type: none"> - 229 accompagnement familial - 243 formation juridique et soutien psychologique - 134 Réhabilitation des jeunes à la vie conjugale - 88 Prévention des comportements à risque <p>Zones d'intervention: Matouiya, Hamma, Ghanouch,</p>	

						Cheneni, Mareth et Matmata	
8	Siliana	2018	50	2019	510 familles	<p>- 289 familles dans le domaine de l'éducation parentale dans les régions de Rouhiya, Bouarrada, Gaafour, Siliana, Makthar,</p> <p>- 221 jeunes hommes et femmes dans le domaine de la préparation des jeunes à la vie conjugale</p>	Le programme est mis en œuvre en coopération avec le Bureau de liaison de l'Académie de Kairouan
9	Jendouba*	2018	50	2019	350 étudiants et étudiantes et directeurs des établissements publics privés dans la région	La mise en œuvre du premier axe d'éducation financière pour la famille et les fonctions familiales. Elle sera généralisée à 9 délégations: Jendouba, Tabarka, Bousalem, Ain Draham, Oued Meliz, Blata Bouaouan, Fernana, Ghar El Dima	L'expert, le Dr Ali Jaaidi et les spécialistes qui l'accompagnent
10	Kef *	2018	50	Non encore lancé	En attente de la contractualisation avec le bureau	<p>-Un comité régional a été mis en place,</p> <p>- Révision du cahier des charges</p>	en cours de réalisation.

					d'études,	et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation, - Annonce de l'avis de la sélection du bureau d'études	
11	Kébili *	2018	55	Non encore lancé	500 familles 100 jeunes (hommes et femmes)	Mise en œuvre du corridor de comportement à risque dans les délégations de Kebili sud et nord, les délégations du nord et du sud, Souk El Ahad, Al-Fawar et le Rjim maatoug	Crédit égal à 47 mille dinars Bureau d'études CIFAT
12	Médenine	2018	55	Non encore lancé		-Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,	en cours de réalisation.
13	Manouba	2018	50	Non encore		-Un comité régional a été mis en	en cours de réalisation.

				lancé		place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,	
14	Zaghouan	2018	50	Non encore lancé		-Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,	Retard dans l'exécution
15	Ariana	2018	50	Non encore lancé		-Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,	Retard dans l'exécution

16	Sousse	2019	100	Non encore lancé		<ul style="list-style-type: none"> -Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation, 	Retard dans l'exécution
17	Nabeul	2019	100	Non encore lancé		<ul style="list-style-type: none"> -Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation, 	En cours d'exécution
18	Monastir	2019	100	Non encore lancé		<ul style="list-style-type: none"> -Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de 	En cours d'exécution

						consultation,	
19	Bizerte	2019	100	Non encore lancé		<ul style="list-style-type: none"> -Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation, 	En cours d'exécution
20	Tataouine	2019	100	Non encore lancé		<ul style="list-style-type: none"> -Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation, 	En cours d'exécution
21	Tozeur	2019	100	2019	<p>Formation de 15 formateurs</p> <p>29 familles en techniques de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 15 formateurs en techniques d'accompagnement des familles (techniques de communication) - Programmation d'activités d'éducation familiale et de 	Progrès accomplis en coopération avec le Centre international de formation (CIFAT)

					communication	comportements à risque à la délégation de Tameghza.	
22	Sfax	2019	100	Non encore lancé		-Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,	En cours d'exécution
23	Tunis	2019	100	Non encore lancé		-Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,	En cours d'exécution
Total			1865	-	3238 familles		

- 08 gouvernorats ont effectivement commencé à mettre en œuvre le programme au cours de l'année 2019
- 03 gouvernorats, Kef, Kasserine et Sousse, sont en cours de conclusion de contrats avec des experts ou des bureaux d'études.
- 12 gouvernorats attendent l'ouverture des offres ou le lancement de consultations pour choisir des bureaux d'études ou résoudre des problèmes avec les conseils régionaux.

Les problèmes soulevés :

- La longueur des procédures de passation des marchés publics et des consultations pour contracter des bureaux d'études ou des experts pour mettre en œuvre les composantes du programme
- Inexistence de bureaux d'études ou d'experts dans les domaines définis par les termes de référence
- Connaissances limitées des cadres des commissariats régionaux concernant la préparation des cahiers des charges et les procédures de passation des marchés publics
- Manque de moyens logistiques et de ressources humaines au niveau régional

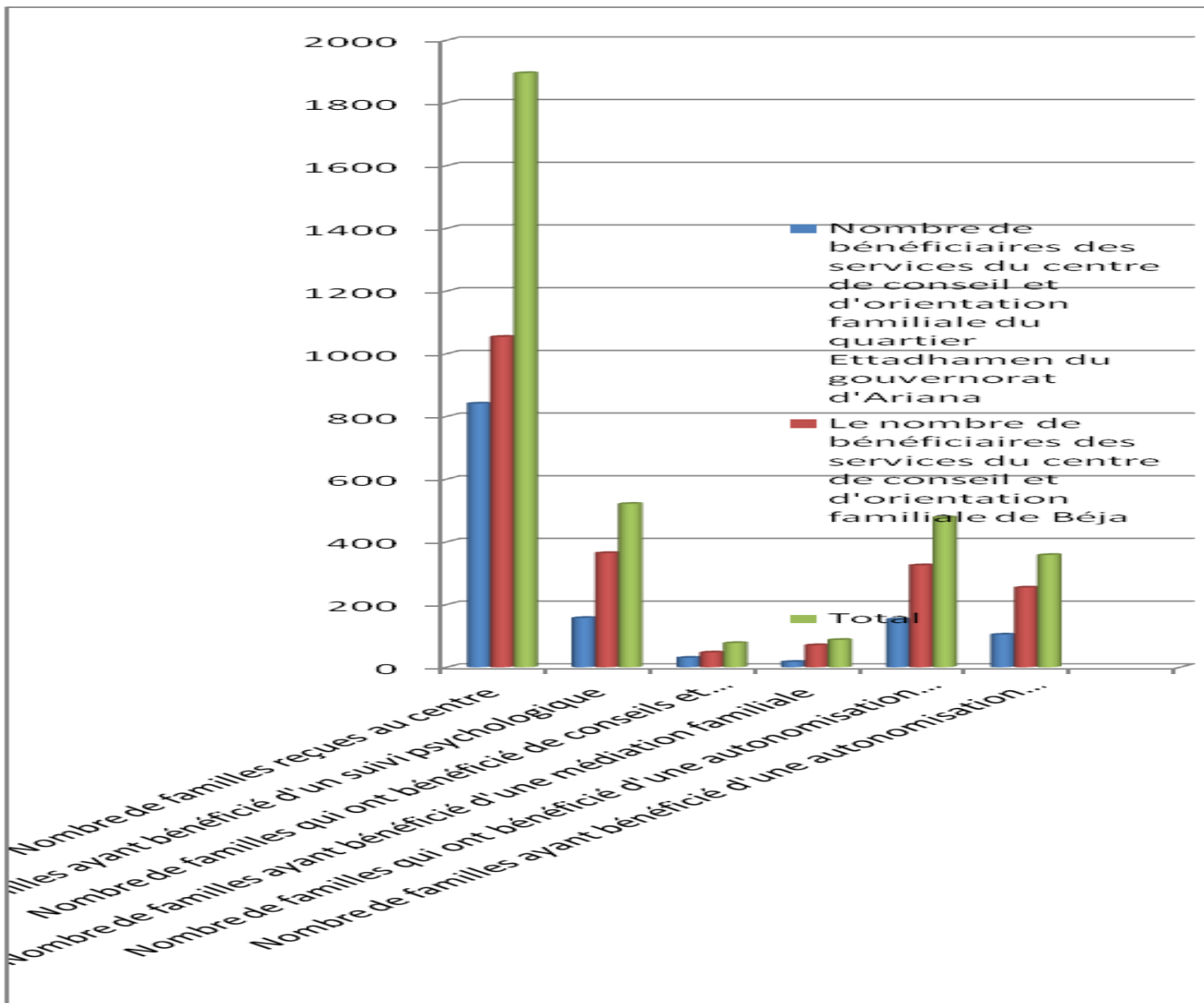
2 - Orientation et conseils familiaux :

Le programme d'orientation et de conseil familial est mis en œuvre par les centres d'orientation et de conseil de Béja, de la cité Ettadhamen dans le gouvernorat d'Ariana et de Ghar Al-Dima du gouvernorat de Jendouba. Il vise l'aide des membres de la famille à surmonter les difficultés et les problèmes auxquels ils sont confrontés.

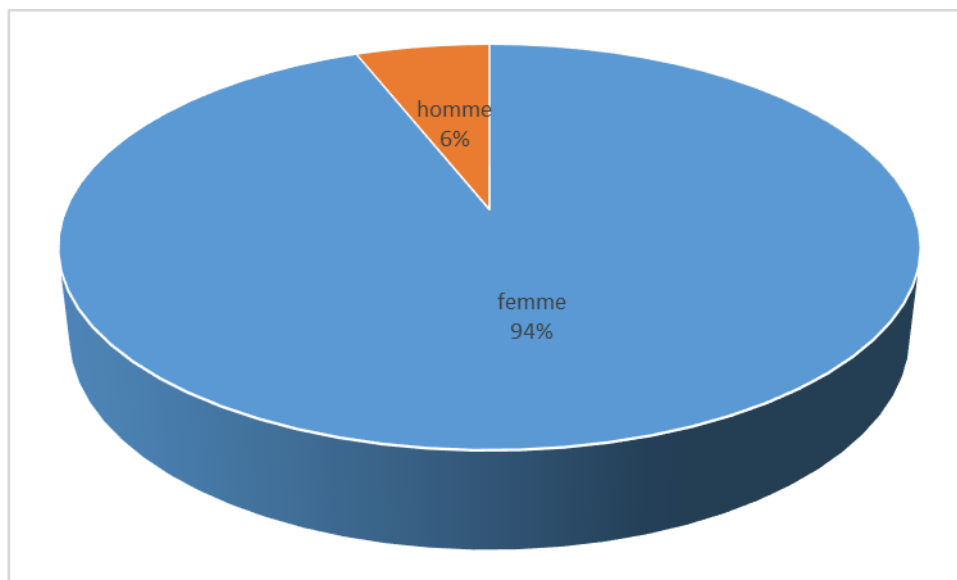
Les centres sont gérés par l'Association tunisienne de gestion et d'équilibre social conformément aux d'accords de partenariat et contrats de performance conclus pour assurer les services d'orientation et de conseil aux familles.

Les services et les activités	Nombre de bénéficiaires des services du centre de conseil et d'orientation familiale du quartier Ettadhamen du gouvernorat d'Ariana	Le nombre de bénéficiaires des services du centre de conseil et d'orientation familiale de Béja	Total
Nombre de familles reçues au centre	841	1054	1895
Nombre de familles ayant bénéficié d'un suivi psychologique	157	364	521
Nombre de familles qui ont bénéficié de conseils et d'interventions juridiques	30	47	77
Nombre de familles ayant bénéficié d'une médiation familiale	17	70	87
Nombre de familles qui ont bénéficié d'une autonomisation sociale (réadaptation conjugale, éducation parentale et prévention des comportements à risque)	153	325	478
Nombre de familles ayant bénéficié d'une	104	254	358

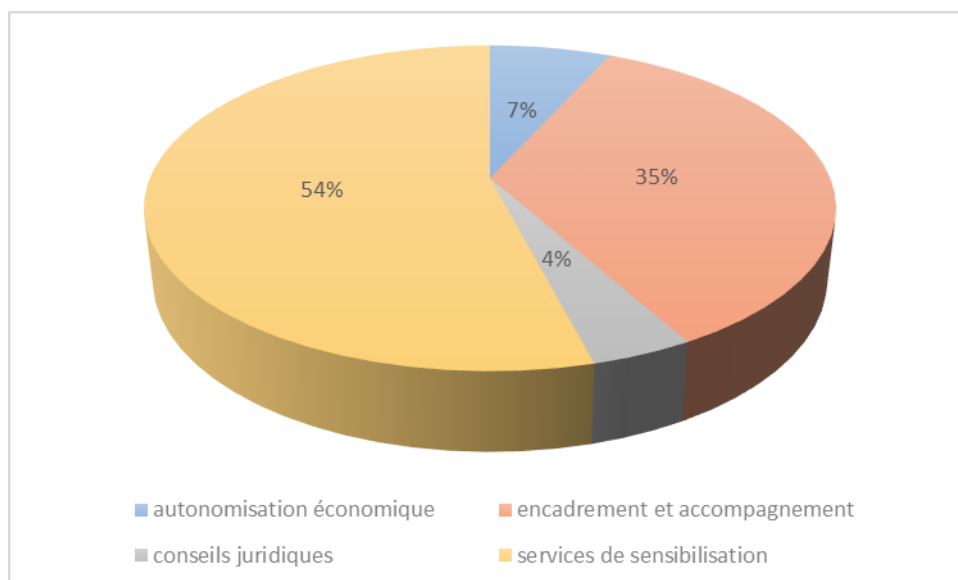
autonomisation économique (cours de formation et de qualification)			
--	--	--	--



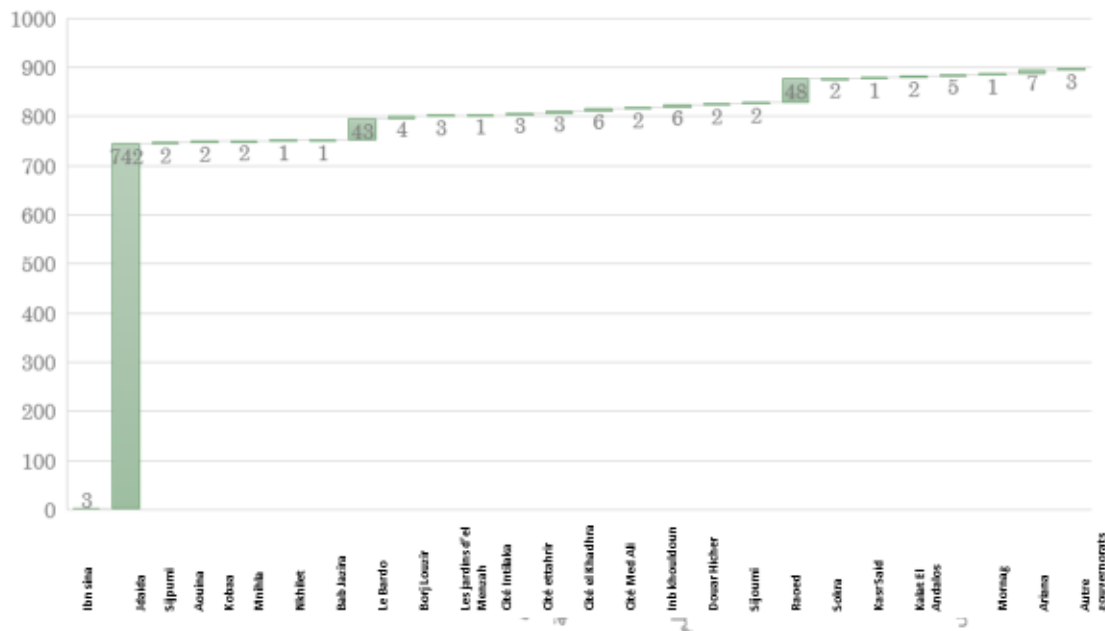
Répartition des visiteurs du Centre d'orientation et de conseil familial à la cité Ettadhamen selon le sexe



Répartition des visiteurs du Centre d'orientation et de conseil familial à la cité Ettadhamen selon la nature des services



Répartition des visiteurs du Centre d'orientation et de conseil familial à la cité Ettadhamen selon les délégations



- Le nombre de bénéficiaires des services des centres de conseil et d'orientation familiale de la cité Ettadhamen et de Béja a diminué par rapport à l'année précédente

- Le lancement de l'espace familial de conseil et d'orientation de Ghar Dima du gouvernorat suite à la location de l'espace et son équipement.

Les problèmes soulevés :

- Le retard de décaissement de la première tranche des crédits de fonctionnement des centres d'orientation familiale de Béja et Ettadhamen (juillet 2019) entraînant une perturbation du fonctionnement de 6 mois pour le premier centre et de 3 mois pour le second.

- Report de toutes les activités de sensibilisation, d'orientation, de formation, de divertissement et de parentalité. Les activités du centre se sont limités à fournir des services d'accueil, d'encadrement psychologique, social et juridique et de médiation familiale, et à participer à certaines activités de sensibilisation aux deuxième et troisième trimestres.

- Retard d'approbation du conseil régional de Jendouba concernant l'octroi de la subvention de gestion à l'association pour qu'elle puisse démarrer ses activités

- Retard concernant la location d'un espace à Ghar al-Dima

3- Autonomisation économique des familles :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement économique des familles vulnérables / situations particulières dans les gouvernorats prioritaires en vue de les soutenir économiquement, les aider à financer et lancer des petits et micro projets et les accompagner pour préserver leurs moyens d'existence et les sortir du cercle de la pauvreté. La politique d'intervention est réalisée selon une approche participative faisant participer les différentes structures gouvernementales compétentes, la société civile dans toutes les étapes à la mise en œuvre et le suivi. Les plus importantes étapes de ce programme sont :

- Préparation par les comités régionaux des dossiers des familles susceptibles de bénéficier du programme de soutien économique aux familles

- Transfert de fonds pour la mise en œuvre du programme dans 08 gouvernorats à savoir : Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouba, Bizerte, Ben Arous, Siliana, Monastir et Zaghouan au profit de 211 familles bénéficiaires, d'un montant de 915 mille dinars. Il est à signaler que des interventions exceptionnelles ont été procédées dans chacun des gouvernorats de Siliana pour un crédit de 5 mille dinars, de Ben Arous pour un crédit estimé à 10 mille dinars et Sidi Bouzid pour 200 mille dinars au profit des familles pauvres ou victimes de l'accident de circulation à la délégation de Sabala du gouvernorat de Sidi Bouzid.

-Transfert de fonds d'engagement estimés à 405 milles dinars pour la mise en œuvre du programme aux gouvernorats de Monastir, Zaghouan et Ben Arous au profit de 98 familles vulnérables et à faibles revenus,

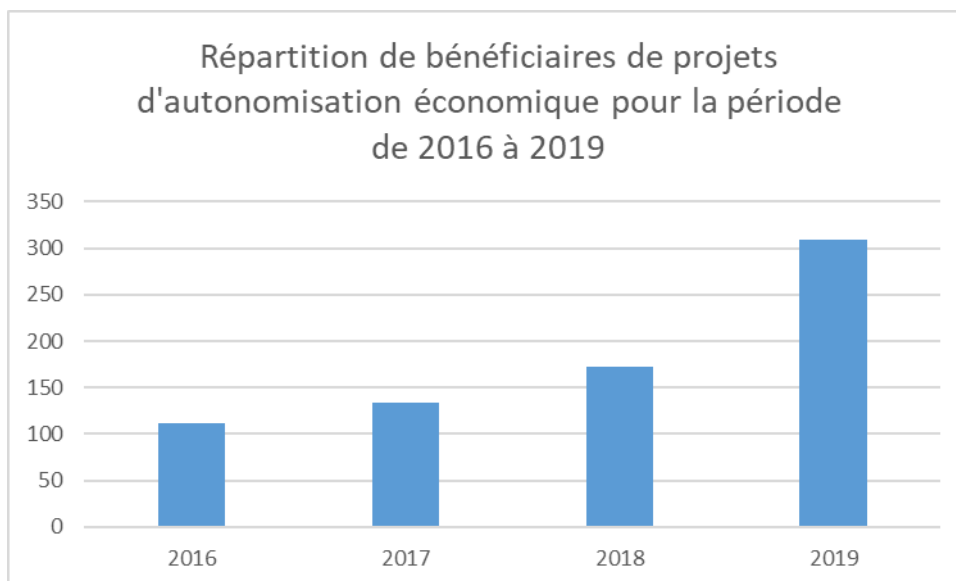
- Remise des projets à 211 familles bénéficiaires des gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouba, Ben Arous, Siliana, Bizerte, Monastir et Zaghouan

- Poursuite du suivi périodique du programme par les commissariats régionaux, organisation des visites de terrain et préparation des rapports.

Gouvernorat	Année	Nombre total de bénéficiaires	Les bénéficiaires		Coût (en mille dinars)	
			Féminin	Masculin	Engagement	Paiement
Kasserine	2019	25	18	7	100	100

Monastir	2019	55	35	20	100	200
Sidi Bouzid	2019	25	15	10	100	100
		23	6	17	200	200
Jendouba	2019	29	28	1	100	100
Bizerte	2019	25	25	0	100	100
Zaghouan	2019	25	17	08	-	105
Ariana	2019	25	23	02	95	-
Mahdia	2019	26	26	0	100	-
Tunis	2019	20	15	05	100	-
Gabès	2019	27	24	03	95	-
Ben arous	2019	2	2	0	10	-
Séliana	2019	02	02	0	5	10
Total		309	236	73	1105	915

Année	Total bénéficiaires	Dont femmes	Pourcentage des femmes	Dont hommes	Pourcentage des hommes	Coût engagement	Observations
2016	111	111	100	-	-	400	
2017	133	92	69.2	41	30.8	600	Lancement de la mise en œuvre du programme avec une approche genre
2018	172	138	80.2	34	19.8	700	
2019	309	236	76.3	73	23.6	1105	



4- Espaces des familles

Le ministère cherche à créer des espaces multidisciplinaires pour fournir des services de :

- Encadrement des familles, éducation de leurs membres dans le domaine juridique, prise en charge ou orientation, selon le cas, vers les autorités compétentes,
- Aide aux membres de la famille pour développer leurs capacités, les autonomiser économiquement et socialement et les qualifier pour remplir leurs rôles,
- Offre de service d'écoute et un soutien psychologique individuel ou collective selon le désir des membres de la famille,
- Intervention pour régler les litiges conjugaux et familiaux et accompagnement des enfants,
- Mise en œuvre des programmes de sensibilisation et d'éducation pour réduire les problèmes sociaux et familiaux,
- Préparation et mise en œuvre des programmes stimulants et récréatifs répondant aux besoins et aux intérêts des membres de la famille.
- Encadrement et engagement des personnes âgées

Tableau des transferts des crédits aux conseils régionaux

N° d'ordre	Gouvernorat	2017		2018		2019		Avancement de la réalisation
		Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paie men t	
1	Siliana	-	-	-	-	15	-	En cours de réalisation
2	Béja	-	-	-	-	210	-	En cours de réalisation
3	Kairouan	-	-	-	-	210	-	En cours de réalisation
4	Kef	-	-	-	-	210	-	En cours de réalisation
5	Sidi Bouzid	-	-	428.900	0.8	210	-	En cours de réalisation
6	Mahdia	-	-	120	-		-	Le transfert n'a pas eu lieu vu l'absence de dossier technique du programme
Total				548.900	800	1855		

Les problèmes soulevés :

- La nécessité de procéder à un concours architectural compte tenu de la valeur des fonds alloués à ces espaces, sachant que cette procédure est réalisée par le ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire.

- La lenteur des procédures d'attribution de terrain, sachant que le ministère vient d'obtenir la décision d'attribution de l'espace de Kairouan et celui de Souassi à Mahdia. Le ministère a déjà obtenu des décisions d'allocation de la part du ministère des domaines de l'Etat et des affaires financières pour le reste.

5- Familles d'immigrant :

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'intervention du ministère pour accompagner les familles immigrées et aider leurs membres à exercer leur rôle, renforcer leur lien avec leur pays, valoriser leur contribution au développement social et économique aux niveaux national et local et prendre soin des familles d'immigrants restant dans le pays d'origine en développant leurs capacités et en protégeant leurs enfants contre les risques. Ce programme vise à :

- Activer une communication continue avec les familles immigrées tunisiennes sur les plans économique, culturel et social, en valorisant la culture d'appartenance et en facilitant leur intégration après le retour.

- Éduquer les familles immigrées et les accompagner pour éviter que leurs enfants ne tombent dans des comportements à risque et pour les empêcher d'adopter des idées extrémistes contraires aux valeurs et principes de la société tunisienne.

- Encourager les familles immigrées à investir et à contribuer au développement social et économique.

- Fournir des informations documentées sur les conditions et les caractéristiques des familles immigrantes.

Les parties partenaires : les délégués régionaux des affaires de la femme et de la famille à Sousse, Sidi Bouzid, Tataouine et Médenine.

La mise en œuvre du programme a été initiée dans la délégation de Sabala du gouvernorat de Sidi Bouzid après l'affectation d'un expert dans le domaine social suite à l'annonce d'un appel à candidatures. Un contrat de travail a été signé entre l'expert et le conseil régional pour mettre en œuvre le programme.

-Préparation d'un rapport de diagnostic de la situation du gouvernorat de Sidi Bouzid et celle de Sabala

-Fournir des services d'accompagnement et de soutien social et psychologique aux enfants de familles immigrées qui restent dans le pays d'origine dans le cadre de la prévention des comportements à risque, dans la région de Sabala du gouvernorat de Sidi Bouzid.

- Organiser des campagnes de sensibilisation durant l'été au profit des familles immigrées sur la socialisation de leurs enfants et les méthodes pour les empêcher de sombrer dans la déviation et les idées extrémistes.

- Organiser des sessions de sensibilisation pour encourager les immigrés à investir et à lancer des projets dans leur patrie.

N° d'ordre	Gouvernorat	2017		2018		2019		Avancement de la réalisation
		Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	Engagement	Paiement	
1	Sidi Bouzid	50	-	-	15	-	-	En cours de réalisation dans la délégation de Sebala
2	Sousse (Msaken)	50	-	-	-	-	-	- Un comité régional a été mis en place, - Révision du cahier des charges et des termes de référence - Elaboration du dossier de consultation,
3	Tataouin	-	-	-	-	50	-	En cours de

	e							réalisation
4	Médenin e	-	-	-	-	50	-	En cours de réalisation
Total		100	-	-	15	100	-	

6- Dans le domaine de la planification stratégique

Compte tenu de l'importance du rôle de la famille en tant qu'affluent du développement durable, et de l'accent mis sur la responsabilité de l'État avec toutes ses agences et institutions gouvernementales et non gouvernementales dans l'élaboration des politiques, l'élaboration de la législation, les mécanismes de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, et l'attribution des ressources nécessaires pour placer la famille au centre des priorités de développement durable, une stratégie nationale de développement du secteur familial a été élaborée et inscrite dans un plan national quinquennal 2018-2022 visant à préserver son unité, sa cohésion et son équilibre, améliorer sa qualité de vie, lui permettre de répondre aux besoins de ses membres, assurer sa sécurité, sa stabilité. Cette stratégie a été approuvée par le conseil ministériel tenu du 08 mai 2019.

Les objectifs de la stratégie nationale pour le développement du secteur familial sont :

Objectif n° 1 : développer le système législatif dans le domaine de la famille afin de soutenir l'égalité et l'équivalence des chances entre les sexes.

Objectif n° 2 : soutenir les fonctions de la famille, la rendre plus efficace et efficiente, et renforcer ses rôles et ses relations en son sein et avec l'environnement extérieur.

Objectif n° 3 : autonomiser les familles confrontées à des situations particulières, les accompagner et soutenir leurs capacités

Objectif n° 4 : assurer le bien-être de la famille et le développement durable de tous les membres de la famille en adoptant des politiques et des programmes multisectoriels sociaux, économiques, sanitaires, éducatifs et environnementaux.

Objectif n° 5 : Développer les mentalités et éduquer les familles en élaborant un solide plan d'information, de communication et de plaidoyer, et un programme de communication à destination des décideurs, des médias et des partenaires du domaine du développement

7- Dans le domaine législatif :

- Révision de la loi relative aux congés de maternité et de paternité :

Le congé de maternité et de paternité et le congé prénatal dans les secteurs public et privé ont été révisés et modifiés au cours de l'année 2019 afin de permettre aux femmes de prendre des vacances payées avant l'accouchement, d'assurer sa santé et celle de son fœtus, et de permettre à l'un des parents de prendre un congé payé post-partum d'au moins 14 semaines. Ce projet de loi a été présenté en conseil ministériel le 13 août 2017 et un certain nombre d'amendements ont été proposés pour qu'il soit soumis à nouveau au conseil ministériel.

Un comité de travail restreint s'est réuni avec une composition limitée aux représentants des services compétents des structures gouvernementales et des organisations nationales compétentes qui ont entrepris la préparation de notes sur la modification de la version initiale du projet de loi, puis il a été présenté dans le cadre d'un comité élargi avec la participation d'experts et de spécialistes du domaine pour enrichir le contenu du projet. Le projet final a été soumis au conseil ministériel et approuvé le 8 mars 2019.

- Revoir la question relative à la création et à l'organisation du Prix du Président de la République pour la promotion de la famille.
- Révision du projet de loi concernant les centres d'orientation et de conseil familial dans la cité Ettadhamen.

8- Manifestations arabes et internationales au profit des femmes et de la famille :

- Approbation de Tunis : capitale des femmes arabes 2018-2019.
- Choix porté sur Tunis : capitale internationale de l'équivalence des chances en 2019.
- Lancement du réseau arabe pour les femmes élues suite à l'initiative conjointe de l'Organisation arabe pour les administrations électorales, le Projet régional d'assistance électorale du programme des Nations Unies pour le développement et le Fondation internationale pour la démocratie et les élections (le 05 octobre 2019)

- Lancement du projet « La voix de 50 millions de femmes africaines » en coopération avec le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (octobre 2019)

3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019 :

Tableau n° 1 :

Exécution du budget programme « Femme et famille » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Prévisions	Réalisations	Réalisations en comparaison avec les prévisions	
	(1)	2019 (2)	Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	3293,343	2885,474	407,869	87,61%
Rémunération	1933	1872,871	60,129	96,88%
Moyens de gestion	365	251,716	113,284	69%
Intervention publique	995,343	760,887	234,443	76,44%
Dépenses de développement	10946	10943	2335,942	78,65 %
Investissements directs	10582	10579	2335,942	77,92 %
Financement public	364	364	0	100 %
Total général	14239,343	11495,532	2743,811	80,73%

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Graphique n°1

Comparaison entre réalisations et prévisions du budget du programme « Femme et famille » pour l'année 2019

Répartition par nature de la dépense (crédit de paiement)

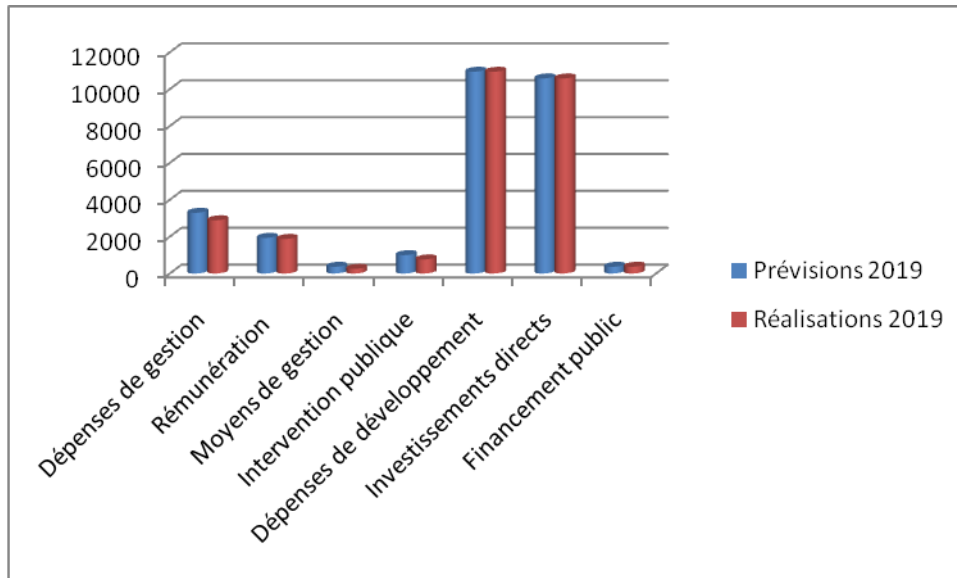


Tableau n° 2

Exécution du budget du programme « Femme et famille» pour l'année 2019

Répartition par sous-programme (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous-programme	Prévisions	Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	L.F. initiale		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Sous-programme 01 : Femme	11695	9949,452	1750,671	85 %
Sous-programme 02 : Famille	2537	1995,325	564,974	77.9%
Total du programme	14232	11944,777	2315,645	84%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Tableau n° 3 :

Exécution du budget sous-programme « Femme » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

(crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Prévisions	Répartition des crédits après visa de la programmation initiale des dépenses (1)	Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	(1)			Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	2819	2824,123	2526,872	297,251	89,47%
Rémunération	1709	1709	1673,395	35,605	97,67%
Moyens de gestion	345	345	258,354	86,646	74,8%
Intervention publique	765	770,123*	595,123	175	77,27%
Dépenses de développement	8876	8876	7422,58	1453,42	83,62%
Investissements directs	9642	8512	9286	1453,942	83%
Financement public	364	364	364	0	100%
Total général	11695	11700,123	9949,452	1750,671	85%

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

* Des fonds estimés à 21 078 mille dinars ont été transférés au sous-programme 2 « La famille », sous-paragraphe 236 (subventions au profit des fonds de protection sociale et d'autres fonds) pour couvrir les dépenses stipulées dans l'accord de partenariat et le contrat de performance conclu avec l'Association tunisienne de gestion et d'équilibre social.

** Le montant de 5 123 mille dinars a été ajouté aux crédits destinés aux dépenses d'intervention pour couvrir une prime de formation circonstancielle au profit des agents de l'État et des institutions publiques à caractère administratif.

Tableau n° 4

Exécution du budget sous-programme « Femme » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

(crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Prévisions	Répartition des crédits après visa de la programmation initiale des dépenses (1)	Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	(1)			Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Rémunération	1709	1673,395	1669,298	97,91%	97,67%
Moyens de gestion	345	258,354	249,066	74,88%	72,19%
Intervention publique	770,123*	595,123	571,123	77,79%	74,65%
Total	2824,123	2526,872	2489,487	89,63%	88,31%

Tableau n° 5

Exécution du budget sous-programme « Famille » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

(crédits de paiement)

Unité : mille dinars

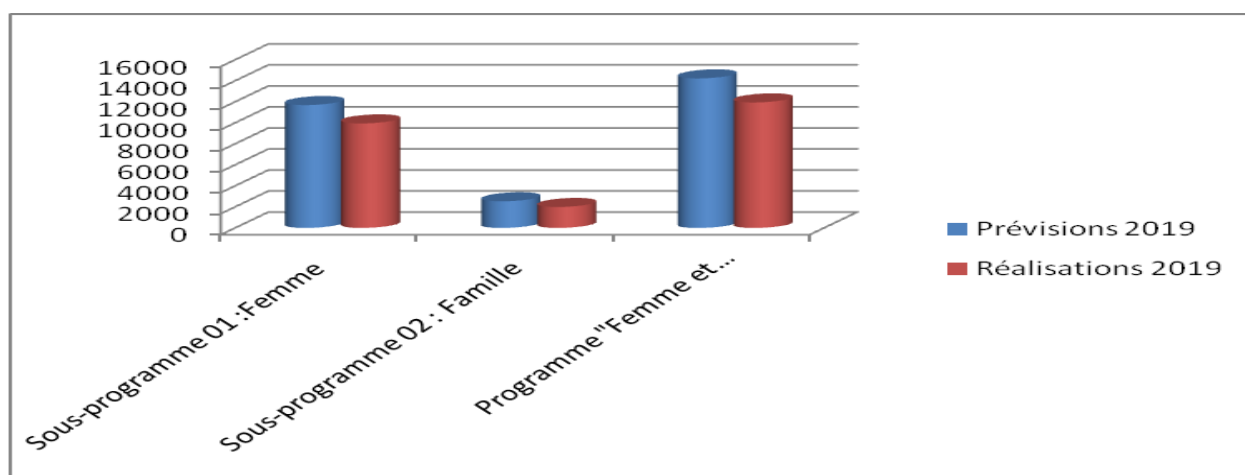
Dépenses	Prévisions	Répartition des crédits après visa de la programmation initiale des dépenses (1)	Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	(1)			Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de	467	490,299	457,159	33,142	92,7%

gestion					
Rémunération	224	224	203,572	20,428	91.6%
Moyens de services	20	20	9,981	10,018	50 %
Intervention publique	223	246,299	243,606	26,924	98.9%
Dépenses de développement	940	2070	1293	531835	71%
Investissements directs	940	2070	1293	531835	71%
Financement public	0	0	0	0	0
Total général	2537	2560,299	1995,325	564,974	77.9%

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Graphique n°5

Comparaison des réalisations aux prévisions du budget du programme « Femme et famille » pour l'année 2019



3-2 Présentation et analyse des résultats de la performance :

Sous-programme 1 : Femme

Les statistiques officielles montrent que le taux de chômage au quatrième trimestre de 2019 s'élevait à 14,9% contre 15,5% à la même période en 2018, soit une diminution de 0,6 répartie entre 12,1% pour les hommes et 21,7% pour les hommes. Le taux de chômage des femmes a régressé de 1,2% par rapport à la même période en 2018%.

Les statistiques de la même période montrent également une baisse du taux de chômage des titulaires de diplômes supérieurs de 29,7% au quatrième trimestre 2018 à 27,8% au cours de la même période 2019, soit une baisse de 1,9% répartie entre 15,7% chez les hommes et 38,1% chez les femmes. Le taux de chômage des femmes titulaires de diplômes a régressé de 1,5% par rapport à la même période en 2018%. Cette disparité dans la répartition entre hommes et femmes exprime l'écart entre les sexes dans la jouissance des droits économiques et ne se limite pas à la disparité entre les sexes, mais va au-delà même en affectant le genre.

Par conséquent, un plan national a été élaboré pour faire progresser l'initiative économique des femmes en faveur des femmes et des filles dans les zones urbaines et rurales à travers le programme «RAIDA» visant à soutenir l'entrepreneuriat des femmes et à leur fournir les capacités nécessaires pour créer des projets, les gérer et profiter des opportunités. Le but recherché est d'impliquer, intégrer et activer le rôle des femmes dans la dynamique de développement aux niveaux national, régional et local. Ce projet vise à réduire les écarts entre les femmes et les hommes et augmenter l'employabilité des femmes et des filles en créant des micro, petits et moyens projets économiques. Ce projet est co-financé avec la banque tunisienne de solidarité et des accords de partenariat ont été signés à cet effet.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural 2017-2020 et du plan d'action qui en découle, l'autonomisation économique des femmes et des filles en milieu rural des zones rurales consiste à soutenir l'auto-emploi au profit de ce groupe vulnérable en renforçant leur esprit d'entreprise, en développant leurs compétences par des formations, en les accompagnant dans le lancement de leurs propres projets, en les aidant à obtenir des financements et des moyens de production à travers la création de projets dépendant de la chaîne de valeur du secteur agricole ou des industries traditionnelles, ou de la transformation des produits agricoles. Afin de réduire le

phénomène d'abandon scolaire et d'éliminer ses causes, en particulier les facteurs économiques difficiles (pauvreté) pour les familles des élèves, des moyens de subsistance permanents et durables ont été créés pour les mères d'élèves menacés d'abandon scolaire.

Le lancement de la mise en œuvre du « Plan national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la sécurité et la paix », par lequel le plan national a été traduit en plans sectoriels puis en un plan général de mise en œuvre le 3 octobre 2019 avec la participation de 13 structures publiques et 22 composantes de la société civile. Ce document contient l'ensemble des plans sectoriels qui mettent en œuvre les exigences de la Résolution 1325 jusqu'à fin 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors, il y a eu le lancement du programme «Chaque région a un projet de vie» «Un village Un projet de vie » et qui vise la lutte contre le terrorisme en soutenant la paix sociale, en autonomisant les femmes et en soutenant leur participation économique afin de développer leurs régions. Les composantes du projet sont

- Jezza de la délégation de Tajerween dans le gouvernorat du Kef (en domaine du cuir et de la laine)
- dans la région de Sidi Makhlouf du gouvernorat de Médenine (dans le domaine des produits de la mer),
- la zone Malassine de Tunis (dans le domaine de l'argile)
- et dans la région du Douar Sultania du gouvernorat de Sidi Bouzid (dans le domaine de la laine).

Tableau n ° 1

Comparaison des réalisations aux prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 2.1.1

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 1.1.1 : Soutenir l'autonomisation	Indicateurs 1.1.1.1	Projet	2000	1080*	54%	2000	1630*	81,5%

n économique des femmes	Création de 8000 projets féminins micro, petits ou moyens à la fin de 2020							
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

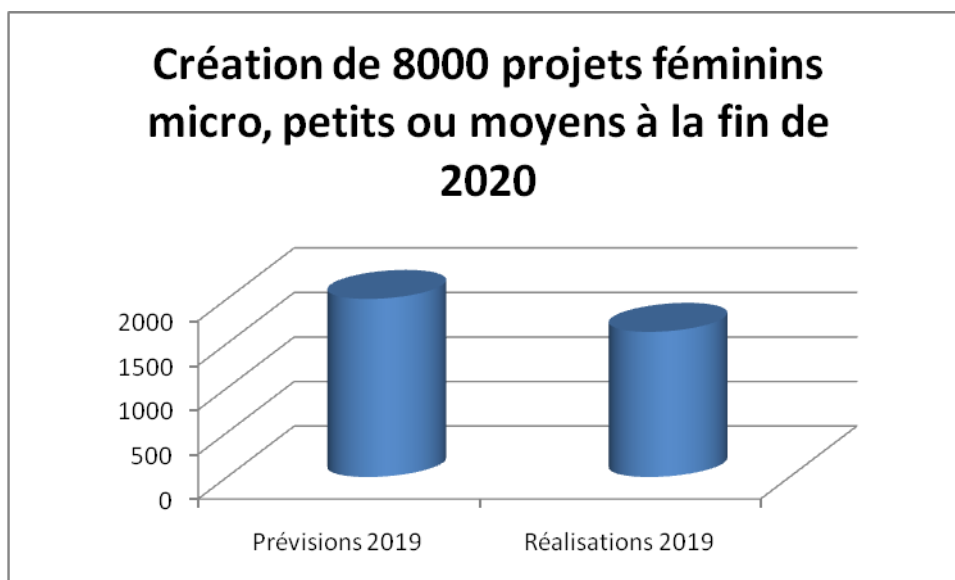
1080 projets = 1015 projets à travers la mise en œuvre du programme "Raida" + 65 projets à travers la mise en œuvre du Plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales 2017-2020

Comparaison des réalisations aux prévisions des indicateurs de performance

Objectif 1.1.1 : Soutenir l'autonomisation économique des femmes

Indicateurs 1.1.1.1

Création de 8000 projets féminins micro, petits ou moyens à la fin de 2020



Analyse et interprétation des résultats par rapport aux prévisions pour l'année 2019:

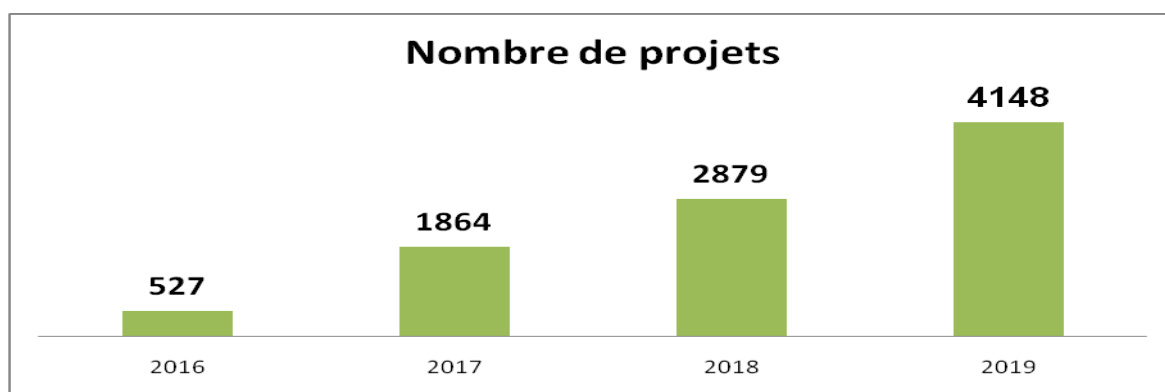
Objectif 1.1.1 : Soutenir l'autonomisation économique des femmes

Indicateur 1.1.1.1: Création de 8000 micro, petits ou moyens projets feminins à fin de 2020

Un taux de réalisation de 81,5% a été enregistré pour l'année 2019 dû au :

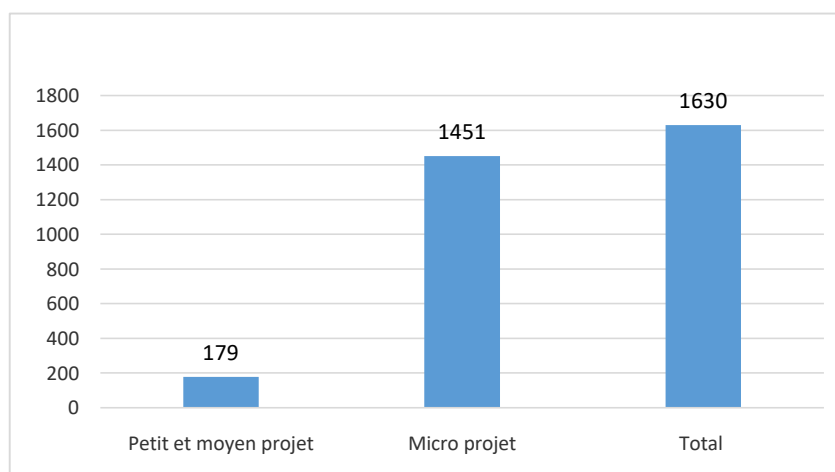
- Programme "Raida" qui est le principal programme pour réaliser cet indicateur.
- En 2019, les projets atteindront 1507 projets féminins. Le graphique suivant représente l'évolution des projets cumulés de 2016 à 2019 :

Evolution du nombre de projets financés par le programme RAIDA depuis sa création



Évolution du nombre de projets financés selon la taille :

En 2019, la priorité a été donnée au financement des micro-entreprises en raison de la particularité des groupes cibles de ce programme.

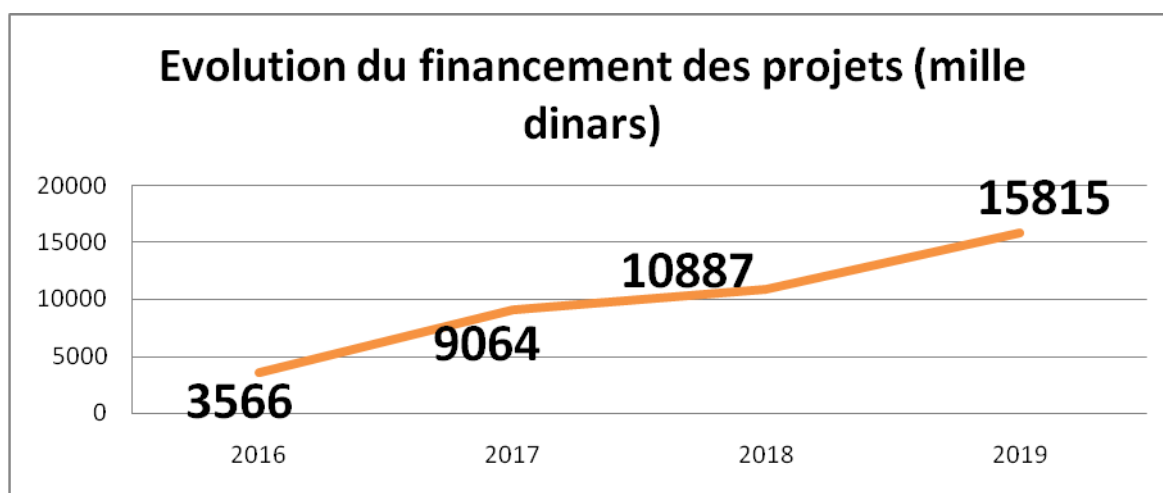


Pourcentage de projets financés en 2019 selon la catégorie du crédits:

On note également l'évolution du coût d'investissement d'un projet sur quatre ans a passé de 3566 dinars en 2016 à 15815 dinars en 2019, dû à l'importance de ce programme dans la promotion de la réalité sociale et économique des bénéficiaires. Le coût d'investissement total a dépassé 39 millions de dinars sur les quatre années (2016 à 2019). L'exécution du budget du programme a connu un taux de réalisation de plus de 100% depuis le lancement du programme. Le ministère a contribué à hauteur de 71% et la Banque tunisienne de solidarité à hauteur de 29%.

Graphique n° 3

Evolution du coût d'investissement moyen par projet pour les années 2016 à 2019



La mise en œuvre du plan national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural a connu une évolution remarquable passant de 65 projets (source de subsistance) en 2018 à 123 projets (source de subsistance) en 2019. Le ministère cherche à travers la mise en œuvre de ce plan à lutter contre le chômage et soutenir le travail indépendant des femmes et des filles dans les zones rurales de manière à atteindre leur autonomisation économique et sociale et à stimuler le croissance économique en particulier dans les domaines prioritaires de développement.

De plus, le rythme de mise en œuvre de l'indicateur n'a pas été de la manière souhaitée, en raison de :

- Insuffisance de fonds alloués à ce programme,
- Baisse du nombre de chefs de projet dans les gouvernorats à 12. Ceci contribue à la faible couverture de l'ensemble des gouvernorats de la République et à l'inégalité

des chances de bénéficier des services de sensibilisation et d'accompagnement dans la préparation des dossiers des projets et l'encadrement des bénéficiaires,

- La bureaucratie administrative dans certaines antennes régionales de la Banque tunisienne de solidarité en termes de gestion des dossiers des bénéficiaires et des projets (un projet qui peut être approuvé pour financement d'un côté et rejeté de l'autre).
- Les critères fixés par la Banque Tunisienne de Solidarité ne prennent pas en considération les particularités et activités de la région (par exemple: impossibilité de financer des projets agricoles dans certaines régions dont l'activité principale est l'agriculture).
- Ecart entre les régions concernant la prise de conscience des femmes diplômées de l'importance de l'entrepreneuriat.

Orientations futures pour améliorer la performance :

- Augmenter les crédits alloués au programme,
- Œuvrer à la sensibilisation à l'importance de l'entrepreneuriat dans les gouvernorats nationaux afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires du programme en partenariat entre les structures gouvernementales partenaires et la société civile,
- Travailler à la généralisation des chefs de projet dans les différents gouvernorats de la République pour augmenter les taux d'encadrement et d'accompagnement de nouveaux projets.
- Sensibiliser à l'importance de l'innovation concernant les idées de projets pour assurer leur pérennité et leurs financements.

Objectif 1.1.2 : Soutenir l'autonomisation sociale des femmes

Présentation de l'objectif :

La place des femmes est au cœur de la politique de développement de l'Etat dont les dimensions économique et sociale coexistent. À travers cet objectif, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors œuvre à renforcer et à soutenir le rôle des femmes dans la société, en particulier les groupes vulnérables. L'État s'emploie à protéger les droits des travailleuses, en particulier dans les zones rurales. Malgré les efforts consentis, la réalité met en

évidence de nombreux aspects sociaux négatifs auxquels il faut lutter en élaborant des plans, des programmes et des mécanismes à l'instar du phénomène de décrochage scolaire précoce chez les garçons et les filles des zones rurales, où les statistiques indiquent que plus de 100 000 élèves abandonnent leur scolarité chaque année. En conséquence, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a commencé à mettre en œuvre le " Projet national intégré de lutte contre le décrochage scolaire, en particulier pour les filles des zones rurales ». Ce projet intégré est basé sur une approche participative. Un accord a été signé en avril 2015 entre le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Transports, le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires culturelles et la «société civile. Ce projet prend en compte les aspects sociaux, économiques et culturels pour réduire le phénomène de décrochage scolaire, en particulier pour les filles des zones rurales.

L'État travaille également en partenariat avec les structures gouvernementales et la société civile pour lutter contre les manifestations et les causes de discrimination à l'égard des femmes travaillant dans les zones rurales et aux obstacles qui les empêchent de bénéficier de la protection sociale en proposant des mesures correctives. Les études montrent que la majorité des femmes des zones rurales sont exclues de la protection sociale en raison de l'inadéquation des lois en vigueur et des conditions de leur travail, qui se caractérise par la saisonnalité et leur manque de conditions de travail décentes (en termes de salaires, d'heures de travail, de conditions de transport, de protection contre les risques professionnels et de couverture sociale), de la faiblesse du tissu économique en milieu rural, le manque d'opportunités de formation professionnelle qualifiée et l'adoption du secteur agricole comme principale source d'emploi.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 1.1.2 : Soutenir l'autonomisation sociale des femmes	Indicateurs 1.1.2.1							
	-Augmenter le nombre de collèges bénéficiant du projet national intégré de lutte contre l'abandon scolaire, en particulier pour les filles des zones rurales : passant de 07 collèges en 2017 à 20 collèges en 2020 dans les gouvernorats de Kairouan, Jendouba, Kasserine, Bizerte et Siliana et Sidi Bouzid	Quantitatif (Etablissement éducatif)	04	05	%125	04	7	%175
		Taux de décrochage scolaire	%12	%7,92	-%4,08	%11	%4,83	-%6,17
	Indicateurs 1.1.2.2							
	Augmenter le pourcentage de femmes actives dans les zones rurales bénéficiant	%	%10,5	-	-	%11,5	%12,5	%0,9+

d'une couverture sociale								
-De 10,5% en 2016 à 13,5% en 2020 (dans le secteur agricole).								
-De 32% en 2016 à 35% (dans l'artisanat)								

Indicateurs 1.1.2.1 :Augmenter le nombre de collèges bénéficiant du projet national intégré de lutte contre l’abandon scolaire, en particulier chez les filles des zones rurales : passant de 07 collèges en 2017 à 20 collèges en 2020 dans les gouvernorats de Kairouan, Jendouba, Kasserine, Bizerte et Siliana et Sidi Bouzid

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de lutte contre le décrochage scolaire, en particulier pour les filles en milieu rural, inclus dans la stratégie nationale pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles en milieu rural 2017-2020 et le plan d'action intégré dans l'axe 2 relatif à « l'autonomisation sociale des femmes et des filles en milieu rural » . Il s'agit d'un projet intégré basé sur une approche participative qui prend en compte les aspects sociaux, économiques et culturels en vue de réduire le phénomène de décrochage scolaire, en particulier pour les filles des zones rurales, et protéger leur droit à l'éducation. Un accord-cadre multilatéral pour lutter contre le décrochage scolaire en particulier pour les filles dans les zones rurales a été conclu le 8 avril 2015 entre les ministères de la femme, de la famille, de l'enfance, des personnes âgées, de l'éducation, de l'intérieur et des transports, des affaires culturelles et la société Civile en vue de réduire le phénomène et d'éliminer ses diverses causes, en particulier les conditions économiques difficiles des familles des élèves.

Dans ce cadre, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors s'est engagé à:

-Fournir des espaces multidisciplinaires dans les établissements d'enseignement concernés par le projet, pour la révision, l'animation culturelle et l'accueil des élèves pendant les récréations,

- Permettre aux familles aux mères d'élèves menacés de décrochage scolaire de monter de petits projets générateurs de revenus dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

- Le taux réalisation enregistré est de 175% pour l'année 2019 en raison de :

- L'importance du travail en réseau et participatif dans la mise en œuvre du projet et son efficacité dans le gouvernorat de Sidi Bouzid. Des espaces multidisciplinaires ont été aménagés dans 07 établissements d'enseignement en partenariat avec le ministère de l'éducation et la société civile. Le choix de ces établissements prend en considération le taux d'abandon scolaire et la disponibilité d'un espace adéquat. Ces établissements sont répartis dans 04 écoles primaires:
 - ✓ L'école primaire à Sadakia de la délégation ouest de Sidi Bouzid,
 - ✓ L'école primaire à Qatrana de la délégation Est de Sidi Bouzid,
 - ✓ L'école primaire à Farsh Gharib de la délégation de Regueb,
 - ✓ L'École primaire Henchir El-Kallal à Menzil Bouziane.

L'intervention comprenait également 03 écoles préparatoires, réparties comme suit:

- ✓ L'école préparatoire de Makarim de la délégation Est de Sidi Bouzid,
- ✓ L'École préparatoire Ibn Sina de la délégation de Regueb,
- ✓ L'école préparatoire, Ouledd Souleiman, à Bir Al-Hafi,

-L'importance de l'intervention à travers la poursuite de la mise en œuvre du projet d'autonomisation économique des mères d'élèves en décrochage scolaire: 20 projets dans le gouvernorat de Kasserine

-Création des projets pour les femmes des zones rurales qui dépendent de la chaîne de valeur du secteur agricole et artisanal et de la transformation des produits agricoles :

- ✓ 41 projets au gouvernorat de Tozeur
- ✓ 22 projets au gouvernorat de Monastir
- ✓ 40 bénéficiaires dans le gouvernorats de Kasserine.

Il faut également noter que la mise en œuvre de ce projet en cours de finalisation au gouvernorat de Kairouan. Une liste définitive des 10 bénéficiaires des délégations de Nasrallah et Kabara et 11 bénéficiaires de la délégation de Menzel Mhiria été établie.

Malgré les réalisations, certaines observations méritent d'être mentionnées dont notamment :

- Le schéma de mise en œuvre n'était pas à la hauteur des attentes dans certains gouvernorats concernés par la mise en œuvre du projet en raison du manque de ressources humaines et de moyens logistiques nécessaires et de la dispersion des efforts entre les différents programmes et projets,
- Les procédures relatives aux achats ne sont pas encore maîtrisées de la part des cadres des commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille

4- Orientations futures pour améliorer les performances :

-Rassembler les efforts des parties prenantes pour lutter contre le décrochage scolaire en élargissant la liste des partenaires à «L'accord-cadre multisectoriel pour lutter contre le décrochage scolaire, en particulier pour les filles en milieu rural» de 05 structures publiques (le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors, le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Transports en plus de l'Association Al-Madaniya) à 12 pour inclure de nouveaux partenaires à savoir le ministère de la Santé, le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Affaires sociales, le ministère des Affaires locales et de l'Environnement, le ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'Aménagement du territoire, le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi et l'Union tunisienne de solidarité sociale.

- Elargir le projet pour inclure les gouvernorats où les indicateurs de décrochage sont élevés,
- Établir un plan de mise en œuvre annuel qui fixe les objectifs et les indicateurs à atteindre pour obliger toutes les parties prenantes à s'acquitter de leurs obligations.

Indicateurs 1.1.2.2 : Augmenter le pourcentage de femmes actives dans les zones rurales bénéficiant d'une couverture sociale :

-De 10,5% en 2016 à 13,5% en 2020 (dans le secteur agricole).

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution de bénéfice des travailleuses en milieu rural à la couverture sociale dans le secteur agricole et l'Artisanat, en surmontant les obstacles qui les

empêchent d'en bénéficier, en trouvant des solutions et des alternatives, et en prenant les mesures nécessaires pour garantir leurs droits.

Le Plan d'action national pour l'autonomisation économique et sociale des femmes et des filles dans les zones rurales 2017-2020, approuvé par le conseil ministériel le 11 août 2017, prévoit la facilitation de l'accès des femmes travaillant dans les zones rurales à la couverture sociale en adaptant la législation en vigueur à la nature et aux particularités de travail, notamment dans le secteur agricole, et en rapprochant les services d'affiliation et de paiement des cotisations de la Caisse nationale de sécurité sociale. L'accord conclu le 26 octobre 2018 entre le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des personnes âgées, le ministère des affaires sociales et le ministère de l'Agriculture, des Ressources hydraulique et de la Pêche maritime, un cadre général de partenariat entre les parties prenantes est fixé. Ce partenariat a pour but la mise en place de mécanismes spéciaux pour faire bénéficier les femmes travaillant dans les zones rurales et dans le secteur agricole d'une couverture sociale.

En conséquence, le cadre juridique consiste en :

- Le décret gouvernemental n ° 2019-379 du 22 avril 2019 modifiant et complétant le décret n ° 2002-916 relatif aux modalités d'application de la loi n ° 2002-32 du 12 mars 2002 relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories d'ouvriers dans les secteurs agricole et non agricole,
- L'arrêté du ministre des affaires sociales du 19 juin 2019, fixant les documents pour l'affiliation des femmes collectrices de palourdes et les ouvriers saisonniers dans le secteur agricole au système de sécurité sociale prévu par la loi n ° 2002-32 du 12 mars 2002 et décret n ° 916 de 2002 du 22 avril 2002 révisé et le complété par le décret n ° 2019-379 du 22 avril 2019,
- La décision du ministre des affaires sociales et du ministre des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique du 19 juin 2019 approuvant l'accord de coopération entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Société Nationale des Télécommunications pour autoriser les femmes collectrices de palourdes et les ouvriers saisonniers le paiement électronique des cotisations sociales.

Le programme "Ahmini" consiste essentiellement à mettre en place un nouveau système basé sur des procédures d'inscription flexibles et adaptées aux spécificités et à la nature du travail des femmes dans le secteur rural et le secteur agricole en particulier. D'où la nécessité de réviser la loi n ° 2002-32 du 12 mars 2002 relative au système de sécurité sociale pour certaines

catégories d'ouvriers dans les secteurs agricole et non agricole. Le système «Ahmini» est entré en vigueur le jeudi 2 mai 2019 et lancé depuis la délégation de Chebika du gouvernorat de Kairouan et a été étendu au reste des gouvernorats de la république tels que Béja, Jendouba, Ben Arous, Bizerte, Gabès, Gafsa, Kebili et Tozeur ...,

Afin d'assurer le succès de ce programme et respecter les engagements pris par le ministère conformément à l'accord susmentionné, notamment, le renforcement des capacités concerne les cadres et les agents relevant du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors et du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime chargés :

- d'orienter le groupe cible,
- faciliter les procédures d'affiliation à la sécurité sociale en coordination avec les services de la caisse nationale de sécurité sociale,
- identifier les problèmes qui empêchent la mise en œuvre optimale de ce programme
- et de prendre les mesures appropriées pour les surmonter.

07 ateliers régionaux ont été programmés couvrant les différents gouvernorats de la République et impliquant les différents acteurs (chefs des services de la femme et de la famille dans divers commissariats, coordonnateurs régionaux des bureaux d'information des femmes rurales pour divers commissariats régionaux de l'agriculture, représentants du Fonds national de promotion sociale, représentants de la promotion sociale dans les administrations régionales des affaires sociales, ambassadeurs et coordinateurs du système «Ahmini»).

Une augmentation d'affiliation estimée à 1,9%, a été enregistrée et le nombre de femmes agricultrices affiliées atteint près de 12000 travailleurs sur un total de 500000. En revanche, environ 90% des travailleuses du secteur agricole sont en dehors du cadre de la couverture sociale. Cette situation nécessite un traitement rapide et des mesures appropriées.

Les problèmes soulevés :

Le rythme de mise en œuvre du programme pour l'année 2019 n'a pas été réalisé de la manière souhaitée en raison des nombreux problèmes dont :

- Le programme connaît de nombreux problèmes au niveau de la mise en œuvre malgré les efforts consentis sur le terrain par différents partenaires. Ils sont classés selon les parties impliquées dans ce programme.

1. Problèmes relevant des parties gouvernementales concernées par la mise en œuvre du programme :

- ❖ **Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime :**

Une décision du ministre des affaires sociales le 19 juin 2019 fixant les documents d'affiliation au régime de sécurité sociale pour les femmes collectrices de palourdes et les ouvriers saisonnières et mobiles stipule que le "certificat d'exercice d'activité agricole ou de pêche " est exigé pour bénéficier de l'inscription au programme "Ahmini". Ledit certificat est délivré par les structures du ministère en charge de l'agriculture. Toutefois, de nombreux problèmes ont été générés dont :

- La Caisse nationale de sécurité sociale a rejeté les dossiers déposés avant la date de publication de la décision et ne comportant pas ce certificat,
- L'obligatoire d'obtenir le «certificat d'activité agricole directe» auprès des centres de formation agricole relevant de l'Agence d'orientation et de formation agricoles ou du comité régional (composé de: Chef du Service de la femme et de la famille, coordinatrice du bureau d'encadrement des femmes rurales du commissariat régional pour le développement agricole, un représentant de la Caisse nationale de sécurité sociale, un(e) représentant(e) du centre de formation agricole, un(e) représentant(e) du programme «Ahmini», un(e) représentant(e) de Tunis Telecom) a posé le problème aux formateurs soit de se déplacer faute de moyens de transport ou de non-disponibilité d'assister aux réunions
- L'obligation d'évaluer la travailleuse agricole pendant qu'elle effectue son travail rend de plus en plus difficile pour les femmes travaillant dans le secteur agricole de bénéficier dudit certificat en raison de la nature saisonnière de la majorité des travaux agricoles (par exemple, la saison de collecte des huîtres s'étend sur 6 mois par an). Ce problème a entravé l'avancement de la mise en œuvre du programme dans le gouvernorat de Kasserine (315 dossiers en attente), Sidi Bouzid et Médenine, Kebili et Gafsa.

❖ **Multiplicité des structures gouvernementales intervenantes :**

Dans les différents ateliers qui ont été organisés, le transport a été l'un des problèmes qui affectent le travail des comités régionaux. Lesquels déplacements entre les différentes régions internes dépassent parfois 100 km et pèsent lourdement sur les budgets des administrations régionales.

2. Problèmes liés à l'institution "Ahmini":

- Le changement permanent des cadres placés pour la mise en œuvre du projet et répartis entre ambassadeurs et coordinateurs entrave le travail des comités (Tozeur et Médenine),

- Le manque de formation et de connaissance des différentes composantes relatives au programme,
- L'équipe «Ahmini» est constituée d'un groupe de jeunes volontaires dont la plupart sont diplômés de l'enseignement supérieur mais chômeurs et ne peuvent pas fournir les frais de transport et de préparation des dossiers

3. Problèmes lié la Société nationale des télécommunications :

Conformément à la décision conjointe du ministre des affaires sociales et du ministre des Technologies de la communication et de l'économie numérique en date du 19 juin 2019, relative à la ratification de l'accord de coopération entre la Caisse nationale de sécurité sociale et la Société nationale des télécommunications permettant aux collectrices de palourdes et les ouvriers saisonniers de payer des cotisations par les moyens technologiques et en application de l'accord de coopération conclu entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Société Nationale des Télécommunications le 8 mars 2019, les obligations de Tunisie Télécom et l'institution «Ahmini» est de rassembler les documents nécessaires de constituer les dossiers d'inscription et de les déposer dans les bureaux régionaux des caisses de sécurité sociale où ils sont étudiés et agréés. Une fois l'identifiant unique est attribué, la femme rurale est rappelée et aidée pour activer automatiquement le service (une seule fois) par téléphone portable via le code # 803 #. il revient à Tunisie Télécom d'assurer le virement des sommes retenues sur le compte de l'affilié à la Caisse nationale de Sécurité sociale. Cependant, de nombreux problèmes sont apparus, dont les plus importants sont :

- La non activation du code * 803 # afférent au paiement des cotisations obligeant les souscripteurs à déposer leurs cotisations directement auprès de la Caisse nationale de sécurité sociale,
- L'absence du réseau de couverture de Tunis Telecom dans certaines zones de Gafsa (Jebel Sind et Majoura) et Kasserine dans les zones montagneuses et frontalières.

4- Orientations futures pour améliorer la performance :

- Affectation d'un formateur du ministère de l'Agriculture et des ressources en eau à chaque gouvernorat chargé d'attribuer le certificat et appelé à accompagner le comité régional dans ses différents déplacements pour l'attribution du certificat aux bénéficiaires sur le lieu de travail.

- Conjuguer les efforts des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme et consacrer les moyens pour assurer son succès,
- Élaboration d'un plan annuel de mise en œuvre aux niveaux central et régional fixant les objectifs et les indicateurs à atteindre
- Création d'un comité national au sein du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors chargé de suivre la mise en œuvre du programme «Ahmini» composé des différentes structures gouvernementales, des organisations nationales partenaires (l'Union Général Tunisien du Travail et le Syndicat Tunisien de l'Agriculture et de la Pêche et le Syndicat national de la Femme Tunisienne) et de l'institution "Ahmini" dont la mission consiste à surmonter les difficultés qui entravent la mise en œuvre de ce programme.

Objectif 1.1.3 : Soutenir l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes

Présentation de l'objectif :

L'article 46 de la Constitution de la Deuxième République énonce les principes d'égalité et de non-discrimination entre les sexes. La Tunisie s'est engagée, en ratifiant la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains des femmes, à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles en tant que manifestation flagrante de la discrimination fondée sur le sexe et du préjudice à la dignité et aux droits humains des femmes. Le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a élaboré un cadre juridique garantissant les droits et la dignité des femmes victimes de violence ainsi que les divers services fournis par les structures gouvernementales. Cette orientation s'est concrétisée par l'approbation de la loi organique n ° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Et en application de l'article 13 de la loi, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors garantit la fourniture des services aux femmes victimes de violence et les enfants vivant avec elles en termes de suivi sanitaire et psychologique, accompagnement social, écoute appropriée et l'hébergement.

La présence de la femme dans les postes politiques, économiques et administratifs supérieures demeure faible malgré :

- le nombre important de femmes fonctionnaires (54%)
- le nombre élevé de diplômés universitaires (67% du total des diplômés),
- l'importance de la présence des femmes dans le secteur judiciaire (38,9%)

Toutefois le pourcentage de femmes occupant des postes de fonction ne dépasse pas 29,7%. Le Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors œuvre, en coopération avec

toutes les parties impliquées sur le terrain, à réviser les lois discriminatoires et orienter les programmes et les interventions vers la réduction des disparités entre les sexes, notamment en intégrant l'approche genre dans les politiques publiques en l'institutionnalisant comme une approche globale et intégrée.

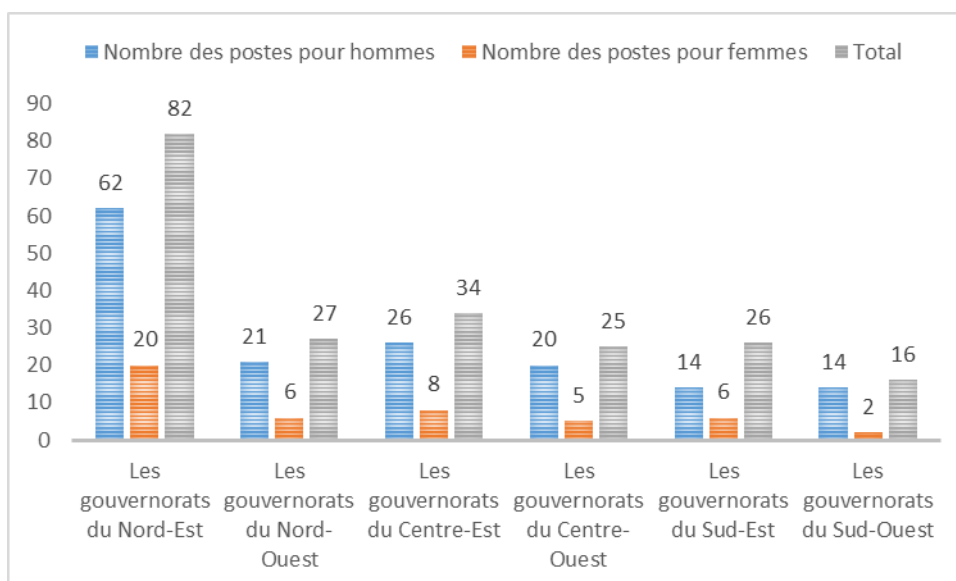
Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 1.1.3 Soutenir l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes et lutter contre la discrimination à l'égard des femmes	Indicateurs 1.1.3.1 Augmenter de 5% le pourcentage de femmes aux postes de responsabilité	%	%6	-	-	7,5 %	-	-
	Indicateurs 1.1.3.2 Améliorer la qualité des services de prise en charge et d'encadrement fournis aux femmes victimes de violence	Nombre	03	Equiper 18 espaces d'accueil des femmes victimes de violence à l'intérieur des commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille	200%	programmer et équiper 2 centres d'écoute et d'orientation aux gouvernorats de Jendouba et Sidi Bouzid	Aménagement et équipement de 2 centres d'écoute et d'orientation	100%

Indicateurs 1.1.3.1 : Augmenter de 5% le pourcentage de femmes aux postes de responsabilité

Cet indicateur nous permet de mesurer le taux de d'évolution des femmes aux postes de responsabilité. Pour renseigner cet indicateur, des statistiques précises et à jour sur les femmes et les postes de décision sont nécessaires. Or, ces statistiques ne sont pas disponibles de manière précise et complète pour tous les secteurs.

L'année 2019 a été marquée par la participation des femmes aux élections législatives et présidentielles. Les résultats se sont traduits par une baisse de la représentation des femmes à l'Assemblée des représentants du peuple de 36,4% aux élections de 2014 à environ 23% aux élections de 2019 et cela est dû à la faible participation des femmes en tête de listes, où le pourcentage ne dépassait pas 18% (cf. graphique ci-après).

Graphique de la représentation des femmes dans différentes circonscriptions électorales pour l'année 2019



Le Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a oeuvré à la mise en œuvre d'un ensemble de programmes, de projets et d'activités visant à activer la participation des femmes à la vie publique et politique à travers :

- Poursuite de la mise en œuvre du programme de formation «Femmes, leadership et gouvernance intégrée» dans le cadre de l'Académie politique 2019 comportant un programme

de formation intégré composé de 07 cours axés sur «Les femmes, le leadership et l'action politique» à travers:

- ✓ L'organisation d'une session de formation sur «Leadership, communication et gestion de crise»
- ✓ L'organisation d'une table ronde sur la «Loi 58 entre le texte et la mise en œuvre»

Ce projet vise à renforcer les capacités des femmes bénéficiaires dans le domaine du leadership et de la prise de décision, à s'inspirer des stratégies réussies et à échanger des expériences dans le domaine de la participation aux affaires publiques, à intégrer l'approche genre dans divers domaines des affaires publiques, à soutenir la représentation des femmes aux postes de décision au niveau local et de consolider la pratique d'une politique fondée sur l'équivalence des chances et le respect des principes des droits de l'Homme.

- Activer les travaux du comité national d'appui à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales, dans le but de soutenir l'égalité des genres au niveau local et de consolider la démocratie locale dans ses dimensions représentatives et participatives, à travers:

- ✓ L'organisation d'un séminaire national tenu le 01 octobre 2019 sur le «Soutien de l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales: résultats et perspectives »
- ✓ L'organisation d'un atelier national tenu le 20 novembre 2019 sur «l'observation et le suivi du respect de l'équivalence des chances entre les femmes et les hommes dans les textes juridiques et les politiques publiques »
- ✓ L'organisation d'un séminaire régional le 09 décembre 2019 sur «La gouvernance locale et la lutte contre la violence politique à l'égard des femmes»
- ✓ L'organisation d'une formation dans le gouvernorat de Bizerte sur « la gouvernance locale et la lutte contre la violence politique à l'égard des femmes» les 10 et 11 décembre 2019 au profit des conseillers municipaux et des militants du domaine associatif.
- ✓ La signature d'un accord de partenariat entre le CREDEF et l'association tunisienne pour la gouvernance et l'équivalence des chances entre hommes et femmes aux postes de décision. Cette association a été créée en juin 2017 pour défendre le principe

d'égalité et d'égalité des chances et lutter contre toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe concernant l'accès aux postes de décision dans l'administration tunisienne aux niveaux national, régional et local.

- ✓ Présentation des résultats de l'étude «Approche médiatique de la participation politique des femmes dans les journaux écrits et électroniques dans un séminaire tenu le 4 décembre 2019.

Indicateurs 1.1.3.2 : Améliorer la qualité des services de prise en charge et d'encadrement fournis aux femmes victimes de violence

1 Activation de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes :

Au cours de l'année 2019, la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été mise à jour à la lumière de la loi fondamentale n ° 2017- 58 et des différentes législations en la matière.

À cet effet, un certain nombre de séances de travail ont été organisées avec les différentes composantes des structures gouvernementales mentionnées dans la loi et d'autres qui ont des interférences indirectes et ne sont pas mentionnées dans la loi, à l'instar du ministère de l'Agriculture, du ministère des Technologies de la communication et du ministère des finances et les composantes de la société civile actives sur le terrain

Un plan de mise en œuvre de la stratégie a été préparé qui comprenait un ensemble de propositions pratiques pour mettre en œuvre les différents axes de la stratégie.

2. Activation des plans de mise en œuvre de la stratégie de pérennisation des centres d'accueil des femmes victimes de violence

Dans le but de soutenir les travaux de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et de valoriser l'investissement dans les centres d'accueil des femmes victimes de violence, que ce soit en matière d'écoute ou d'hébergement, des travaux ont été menés pour développer des plans de mise en œuvre spécifiques pour une stratégie de pérennisation des centres créés selon les capacités de chaque association partenaire et les avantages qui facilitent le bon fonctionnement du centre

3. Système d'information numérique à la prise en charge des femmes victimes de violence

Afin d'enregistrer les différentes interventions au niveau de la région et pour obtenir en temps voulu des données statistiques précises sur les femmes victimes de violences ayant bénéficié au niveau régional de divers services, une application informatique a été mise en

place pour enregistrer et suivre les dossiers des femmes victimes de violence et les enfants qui les accompagnent pris en charge par les services régionaux du ministère.

Des travaux ont également été menés pour équiper les espaces d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violences au sein des commissariats.

4 Formation et appui aux cadres et partenaires du ministère dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes :

Dans le cadre du programme de consécration de l'égalité entre les femmes et les hommes, 02 sessions de formation ont été organisées au profit des chefs de service des affaires de la femme et de la famille sur le conseil juridique des femmes victimes de violences et l'engagement multisectoriel.

En outre, 03 sessions de formation ont été organisées à l'intention des professionnels des centres d'accueil des femmes victimes de violence et des membres de l'équipe de la Ligne verte sur l'engagement multisectoriel de prise en charge les femmes victimes de violence et les conseils juridiques. Une formation en psycho-traumatologie au profit de psychologues de la ligne verte et des centres de protection des femmes victimes de violences.

En outre, une session de formation spéciale a été organisée à l'intention de l'équipe de la ligne verte sur l'écoute des femmes victimes de violence.

5 - Collecte des données relatives à la violence à l'égard des femmes

Sur le plan statistique, le CREDIF a pu développer, au cours de l'année 2017, une stratégie nationale de production de données statistiques sur la violence sexiste. Des travaux ont été menés au cours de l'année 2019 pour auditer les 24 les indicateurs adoptés par les acteurs des secteurs de la justice, de l'intérieur, de la santé, des affaires sociales, de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors et pour les consolider (38 indicateurs).

6- Seize jours d'activisme pour lutter contre la violence faite aux femmes :

En préparation de la campagne nationale pour l'année 2019, de nombreuses manifestations ont été organisées sur «la violence politique ... et ses effets ultérieurs sur la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la participation aux affaires publiques» aux niveaux national et régional, avec la participation des structures gouvernementales et des composantes de la société civile et la présentation des expériences des femmes candidates aux élections législatives, municipales et présidentielles.

7 – Les organes de coordination pour lutter contre la violence à l'égard des femmes

Depuis mai 2019, des travaux ont commencé pour mettre en place des organes de coordination pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les différents

gouvernorats de la République. La commission régionale comprend des représentants des secteurs d'intervention de premier niveau : justice, intérieur, santé, affaires sociales, femme, famille, enfants, seniors et les composantes de la société civile actives dans la région.

L'organe de coordination est chargé de suivre les programmes régionaux conjoints de mise en œuvre des dispositions de la loi fondamentale n° 2017-58 et d'évaluer régulièrement les mécanismes de travail en réseau et de coordination entre les différentes parties prenantes, de collecter et de publier des statistiques régionales sur la violence à l'égard des femmes et la prise en charge des femmes victimes de violence.

La commission travaille également à la préparation de rapports régionaux périodiques sur la violence à l'égard des femmes, à la coordination et au suivi de l'engagement envers les femmes victimes de violence, à la présentation de problèmes, à la soumission de propositions et de recommandations et à leur mise à disposition de l'Observatoire national de la lutte contre la violence faite aux femmes. Les 24 organes ont été créés le 24 février 2020.

Le sous-programme 2 : Famille

Aujourd'hui, la famille tunisienne est confrontée à de nombreux défis liés aux mutations démographiques, sociales, sanitaires, économiques et culturelles ... où de nombreux phénomènes se sont multipliés en lien avec la pauvreté, les taux de chômage élevés, le coût de la vie élevé et la baisse du pouvoir d'achat, en plus de la migration interne, de l'immigration clandestine et de l'émergence de nombreux comportements négatifs tels que la toxicomanie, le terrorisme, le suicide et la criminalité ...

En outre, les réalisations ciblant la famille ont été caractérisées par la variation des interventions selon les régions et selon le sexe. En 2015, 15,2% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté, tandis que 2,9% vivaient dans l'extrême pauvreté dont la pauvreté est concentrée en grande partie dans les zones rurales du nord, de l'ouest, du centre et du sud-ouest.

En se référant à certaines mesures sociales (âge, sexe, lieu de résidence ...), on constate que le groupe de chômeurs est composé de jeunes (70%) et que le groupe d'âge entre 25 et 29 ans est le plus vulnérable au chômage malgré le niveau d'éducation avancé (environ 3/2 sont titulaires de diplômes supérieurs). Les femmes sont les plus exposées au chômage, et

cette vulnérabilité est accentuée en milieu rural et amplifiée par les difficultés d'accès aux services.

En Tunisie, l'analyse du marché du travail montre que le nombre de chômeurs au deuxième trimestre de 2019 était estimé à 634.900 de la population active totale et que le taux de chômage était de 15,3%. Ce pourcentage est estimé à 12,3% pour les hommes et 22,4% pour les femmes. Le taux de chômage diminue en fonction de l'âge car il touche les jeunes de 15 à 34 ans (34,4%). De plus, les jeunes en début de carrière rencontrent des difficultés pour obtenir leur premier emploi.

Le nombre de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur est estimé à 253 000 au cours du deuxième trimestre de 2019, et leur taux de chômage n'a cessé d'augmenter depuis 2006, passant de 17% en 2017 à 28% en 2019. Le chômage se caractérise également par des différences régionales. Les gouvernorats du sud ont enregistré un taux de chômage plus élevé au cours du deuxième trimestre de 2019 soit 22,2% et 24,8% dans le sud-ouest. Les gouvernorats du nord-est et du centre-est ont enregistré un taux de chômage plus faible estimé à 10,6% (gouvernorats du nord-est) et 10,2% (gouvernorats du centre-est).

Source : Institut national de statistique. Indicateurs de l'emploi et du chômage. Le deuxième trimestre de 2019.

Face aux transformations du marché du travail, le manque de corrélation entre le contenu et la qualité de la formation des diplômes délivrés par le système éducatif d'une part et les besoins du système de production d'autre part représente un facteur de faibles potentiels d'intégration pour les titulaires de diplômes supérieurs.

Le taux de scolarisation est le plus élevé dans l'enseignement de base (97%), et de 82% dans le premier degré de l'enseignement secondaire et de 60% dans le deuxième degré de l'enseignement secondaire.

Les disparités se creusent entre les pauvres et les riches et entre les garçons et les filles.

La scolarisation des enfants issus de familles riches au premier cycle de l'enseignement secondaire est de 95%, et nettement supérieure à celle des familles pauvres (65%). Le pourcentage de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est de 59%. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain (67%) qu'en milieu rural (44%), ainsi que pour les enfants de familles riches (85%), et inférieur à celui des enfants de familles pauvres (37%) (Source : selon un approche multi-indicateurs 2018. Rapport final des résultats (2018) –MICS, Février).

Le taux d'abandon scolaire est considéré élevé puisqu'il a atteint en 2018 7,4% dans les collèges et 26,8% dans les lycées contre 2,8% dans l'enseignement de base.

L'abandon scolaire est dû à plusieurs facteurs de vulnérabilité, dont l'isolement géographique, le coût des déplacements, l'incapacité des familles à accéder à l'enseignement, la rentabilité du système éducatif ... L'accès à l'éducation nécessite l'intervention des politiques publiques avec des mesures de discrimination positive entre les régions et les groupes et garantir des conditions égales à tous les niveaux.

Quant à l'accès des familles aux services de santé, les difficultés sont afférentes à l'accès à la médecine spécialisée et au manque de matériel médical et de fourniture de médicaments. Il est donc nécessaire que les interventions publiques soient orientées vers plus d'égalité et d'équité d'accès aux services de santé coordonnés et de proximité pour inclure à la fois les aspects de prévention et de médication.

Le pourcentage de population ayant un accès à un centre de santé dans une zone géographique de moins de 2 km, ne dépasse guère 46,9%. Cependant, ce pourcentage est inférieur à celui du milieu rural (18,3%) du nord-ouest (29,5%), du centre-ouest (31,3%) et du sud-est (40,8%). 65,2% de la population vit dans des zones rurales pauvres éloignées de plus de 4 km par rapport à une structure saine. (Source : Enquête nationale sur les dépenses, la consommation et le niveau de vie des ménages)

Les centres de santé de base dans les zones rurales ne fournissent qu'une seule consultation hebdomadaire. Dans plus de la moitié des gouvernorats, les centres de santé de base qui fournissent des consultations pendant 6 jours sont inférieurs à 20% (moyenne nationale). Cette situation nuit aux habitants des régions qui souffrent de la pauvreté. Les retards incitent au recours à des structures de santé privées sans remboursement des frais et contribue à accroître la surpopulation des hôpitaux.

Le corps médical général exerçant dans ces structures est réparti entre les différents gouvernorats mais la plupart des régions ne disposent pas d'un nombre suffisant pour leurs activités et la densité de médecins du secteur public est inférieure à la moyenne nationale de 2,57%.

Les familles vulnérables ont également des difficultés à accéder à un logement décent, aux produits de première nécessité, aux équipements d'assainissement, et aux réseaux d'eau potable.

Il ne fait aucun doute que le système actuel de transferts directs a des effets importants pour les pauvres et les personnes à faible revenu mais la nature globale de la subvention nuit à l'efficacité de ce mécanisme. Selon les données de la Banque africaine de développement, le montant de l'aide destinée aux pauvres ne représente que 12%. La révision des subventions nécessite un consensus afin de mieux cibler les groupes concernés

Des taux élevés d'analphabétisme persistent également au niveau national en raison des différences importantes entre les régions et selon le sexe. Ce pourcentage est estimé à 19,3% pour la tranche d'âge de 10 ans et plus réparti entre 12,8% d'hommes et 25,6% de femmes. Les différences entre les zones urbaines et rurales restent constantes : le pourcentage en zone rurale étant deux fois et demie supérieur à celui en zone urbaine (32,6% contre 13%) et le taux d'analphabétisme des femmes dans les zones rurales atteint 44,7%. (Source : INS, spot su 4 mars 2017).

Les activités physiques, sportives et culturelles sont considérées comme un facteur de bien-être et de soutien aux capacités de cohésion sociale familiale. Cependant, les activités restent en deçà des attentes car les activités susmentionnées sont menées dans un environnement non adéquat : équipement défectueux, conditions inadéquates et détériorées. Les institutions culturelles et de divertissement sont situées en milieu urbain à petites ou moyennes distances pour plus de la moitié des familles et pour un tiers des familles à moins de 1 km, et les distances sont plus grandes pour les familles du milieu rural.

La croissance économique n'a eu aucun impact sur la reproduction et l'autonomie des femmes. En 2018, l'indice de développement par sexe plaçait la Tunisie au 36ème rang sur 160 pays à 0,300 points. Auparavant, les femmes ne bénéficiaient pas du progrès en matière de développement humain. L'indice de développement humain selon le sexe féminin était de 0,684 contre 0,762 pour les hommes, c'est-à-dire que la valeur de l'indice de développement selon le sexe était de 0,899.

Les dépenses publiques dans les secteurs sociaux (hors transferts et subventions) représentent environ 19% du PIB, soit 26% si l'on considère les subventions.

Le taux décroissant du taux de croissance naturelle de la population en raison de la diminution significative de l'indice compositionnel de la fécondité, qui a atteint 2,2 enfants par femme en 2014, en raison du retard de l'âge moyen au premier mariage des deux sexes,

affecte la taille moyenne de la famille, sa composition et la qualité des relations en son sein, en plus des risques de vieillissement de la population. Le pourcentage de personnes âgées à 60 ans passera de 11,7% en 2014 à 16% en 2026 et à environ 20% en 2036. L'enquête de 2014 montre que 463 900 personnes âgées sont sans revenu, dont 139 800 hommes et 324 100 femmes, soit respectivement 30,1% et 69,9%.

Le pourcentage de personnes sans revenu (51%) parmi les adultes âgés de 60 ans et plus dans le milieu municipal est considéré élevé. Il s'avère que les pourcentages les plus faibles de personnes âgées sans revenu se situent dans les gouvernorats de Kairouan et Sidi Bouzid (42,7% et 49,3%). Les personnes âgées qui souffrent de « déficiences » physiques, mentales et sensorielles font face à des difficultés dans leur vie quotidienne. Ces difficultés sont visuelles, auditives, organiques, de mémoire, de concentration et d'engagement personnel, et le pourcentage de personnes âgées pris en charge par un membre de la famille est de 23,5%. Le nombre de personnes âgées ne bénéficiant pas de couverture sanitaire est de 13,4%.

Le pourcentage de personnes confrontées à des difficultés dans leur vie quotidienne en raison d'un handicap a enregistré une augmentation entre 2000 et 2014, estimée à 58%, soit 2,2% de la population totale. 18,5% souffrent d'invalidité totale, dont 37,2% ont des difficultés majeures dans leur vie quotidienne qui s'ajoutent au poids des engagements financiers et moraux des familles, tandis que 44,3% se plaignent de simples difficultés dans l'accomplissement des activités de la vie quotidienne.

Pour ces raisons et les circonstances dans lesquelles vit la famille tunisienne, les objectifs et les indicateurs ont été fixés.

Objectif 1.1.2.1. : Promouvoir les familles et réaliser leur bien-être :

Présentation de l'objectif :

À la lumière du diagnostic de la réalité de la famille, cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles de la famille, en particulier des familles en situation particulière, pour leur permettre de répondre aux différents besoins de leurs membres et d'améliorer la qualité de leur vie et leur capacité à s'acquitter de leurs fonctions fondamentales de manière positive et ouverte sur les civilisations et cultures humaines.

Les efforts du ministère sont également axés sur l'autonomisation des familles pauvres et à faible revenu qui sont exposées au risque d'extrémisme et de terrorisme en finançant des micro et petits projets qui correspondent en quelque sorte aux qualifications des

bénéficiaires des deux sexes et aux particularités de leurs régions et qui leur garantit une vie décente et une indépendance financière.

Cet objectif est réalisé à travers :

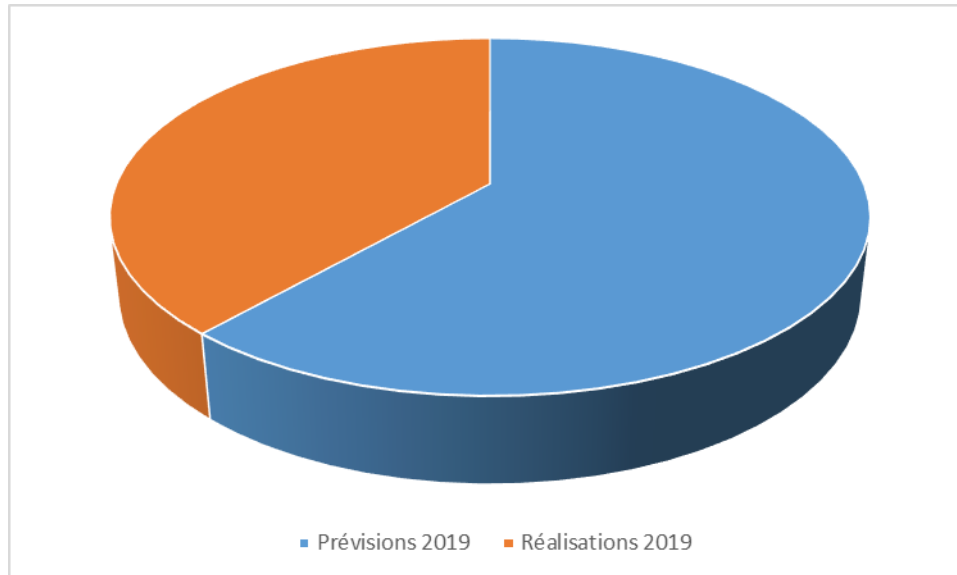
- La formation et le soutien de la famille dans la gestion d'une petite entreprise,
- Le financement des projets,
- L'accompagnement et le suivi pendant deux ans après le lancement du projet

1- **Indicateurs 1.2.1.1 : Des services de haute qualité facilement accessibles à tous les membres de la famille sans discrimination dans les espaces relevant du ministère**

L'indicateur n ° 1 permet d'identifier le pourcentage de satisfaction des membres de la famille quant à la qualité des services fournis (sociaux, économiques, psychologiques, juridiques, culturels, éducationnel et récréatifs dans les espaces multidisciplinaires relevant du ministère.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Les gouvernorats bénéficiaires en 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019 (1)	Les gouvernorats bénéficiaires en 2019	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 1.2.1	Indicateurs 1.2.1.1		70%o		70%o			Fourniture de services d'information, de conseils, psychologiques, sociaux, juridiques et économiques, de médiation familiale, de services de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités des membres de la famille dans les centres de conseil et d'orientation. Il convient également de noter que les délégations régionales en coordination avec des études et des bureaux d'experts fournissent des services d'autonomisation sociale aux familles dans les zones d'intervention.	
Promouvoir les familles et réaliser leur bien être	Des services de haute qualité facilement accessibles à tous les membres de la famille sans discrimination dans les espaces relevant du ministère	Membres de la famille		Centres de conseil et d'orientation à la cité Ettadhamen du gouvernorat d'Ariana, Béja et Jendouba		80%o	Centres de conseil et d'orientation à la cité Ettadhamen du gouvernorat d'Ariana, Béja et Jendouba		Progrès de 50% dans la réalisation des centres de conseil et d'orientation familiale

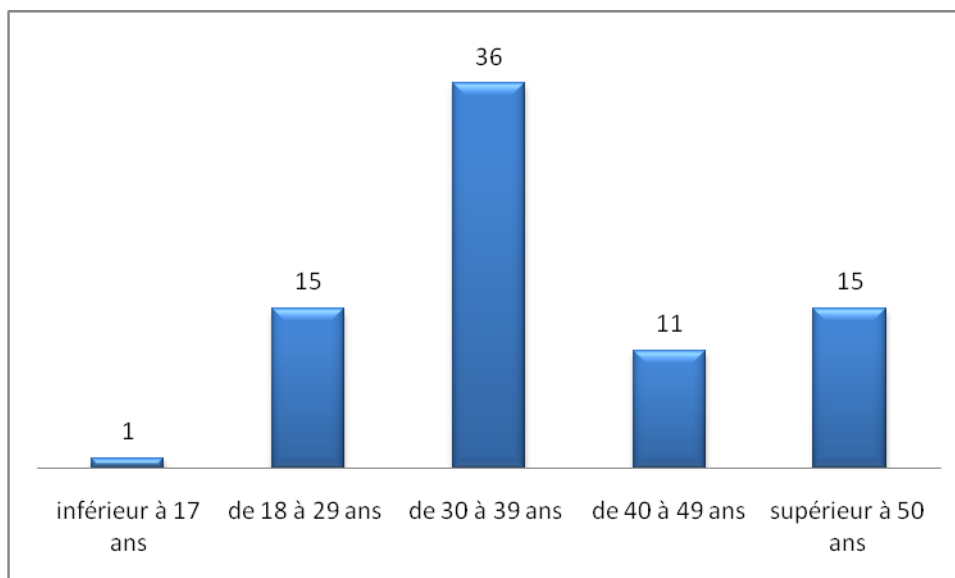
Comparaison entre réalisations et prévisions des indicateurs de performance de
Objectif 1.2.1 Promouvoir les familles et réaliser leur bien être
Indicateur 1.2.1.1 : Des services de haute qualité facilement accessibles à tous les
membres de la famille sans discrimination dans les espaces relevant du ministère



Le taux de réalisation enregistré pour l'année 2019 est moyen et est principalement dû à :

- Le décaissement de la première tranche des crédits de fonctionnement des centres d'orientation familiale de Béja et Ettadhamen a été reporté à juillet 2019 entraînant une perturbation du travail dans le centre de Béja pour une période de 3 mois et Ettadhamen pour une période de 6 mois
- Le retard d'approbation d'attribution de la subvention de gestion accordée par le conseil régional de Jendouba à l'association pour le démarrage de ses activités
- Le retard de démarrage du centre d'orientation et de conseil familial de Ghar al-Dima du gouvernorat de Jendouba faute de local loué

Quant à la qualité des services fournis par les centres d'orientation et de conseil aux familles, une enquête a été lancée auprès de 78 bénéficiaires des services. Le questionnaire a été préparé par la direction des affaires familiales.



Les questionnaires ont permis de constater que les visiteurs des centres d'orientation et de conseil aux familles provenaient de groupes d'âge différents (de 17 à 50 ans).

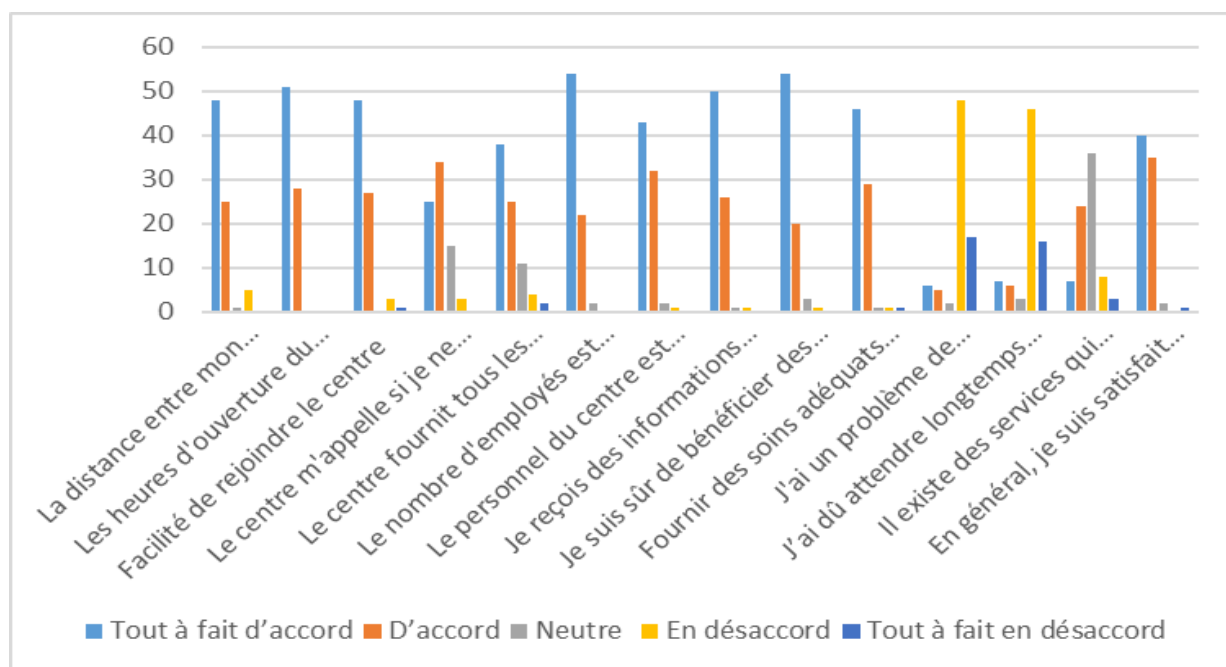
Région	Taux de visites
Ettadhamen	80,76 %
Douar Hicher	2,56 %
Les jardins d'El Menzah	1,28 %
Mnihla	7,69 %
Sidi Thabet	1,28 %
Raoued	1,28 %
Sidi Hcine	1,28 %
Tunis	2,56 %
Ariana	1,28 %

Il ressort clairement des réponses que la décentralisation des services fournis par le centre d'orientation et de conseil familial dans la cité d'Ettadhamen couvrait les différentes délégations relevant du gouvernorat d'Ariana.

Rubriques du questionnaire	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	En désaccord	Tout à fait en désaccord
La distance entre mon domicile et le centre de direction est acceptable	48	25	1	5	0
Les heures d'ouverture du centre sont appropriées	51	28	0	0	0
Facilité de rejoindre le centre	48	27	0	3	1
Le centre m'appelle si je ne peux pas venir pour un rendez-vous de suivi	25	34	15	3	0
Le centre fournit tous les services nécessaires	38	25	11	4	2
Le nombre d'employés est adapté pour effectuer toutes les tâches à chaque visite	54	22	2	0	0
Le personnel du centre est toujours prêt à répondre à mes demandes	43	32	2	1	0
Je reçois des informations sur les services du centre	50	26	1	1	0
Je suis sûr de bénéficier des services d'encadrement	54	20	3	1	0

Fournir des soins adéquats aux enfants par le spécialiste	46	29	1	1	1
J'ai un problème de communication avec le personnel	6	5	2	48	17
J'ai dû attendre longtemps pour voir un spécialiste	7	6	3	46	16
Il existe des services qui prennent en compte les personnes ayant des besoins spéciaux et les personnes âgées	7	24	36	8	3
En général, je suis satisfait de la qualité des services	40	35	2	0	1

Graphique n° 4



D'après les réponses, on note qu'environ 90% des répondants sont satisfaits des services fournis par le centre d'orientation et de conseil familial de Béja, que ce soit en termes de facilité de

transport vers l'établissement, des heures de travail, du niveau des cadres travaillant au centre, de la disponibilité de l'information et des services d'encadrement ou d'accompagnement.

Le centre a encore besoin de fournir des services adéquats aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

2- Indicateur n ° 2.1.2.1: 175 familles en situations spécifiques sont économiquement autonomes chaque année

Cet indicateur nous permet d'identifier le nombre de familles en situations spécifiques bénéficiant de services d'autonomisation économique et d'accompagnement tout en identifiant le pourcentage de projets durables et leur impact sur l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales à travers visites de terrain et élaboration des questionnaires afin de mesurer l'impact des projets sur l'évolution de leur niveau de vie.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Les gouvernorats bénéficiaires en 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019 (1)	Les gouvernorats bénéficiaires en 2019	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 1.2.1 Promouvoir les familles et garantir leur bien être	Indicateur n ° 2.1.2.1: 175 familles en situations spécifiques sont économiquement autonomes chaque année	Familles	175 familles	Kébili, Zaghouan, Monastir, Ben arous, Bizerte, Béja et Tataouine	172 familles	251 familles	Kasserine, Sidi Bouzid, Jendouba, Ben arous et Siliana	309 familles	123.10%

Un taux de réalisation de 123,10% a été enregistré pour l'année 2019 dû principalement à :

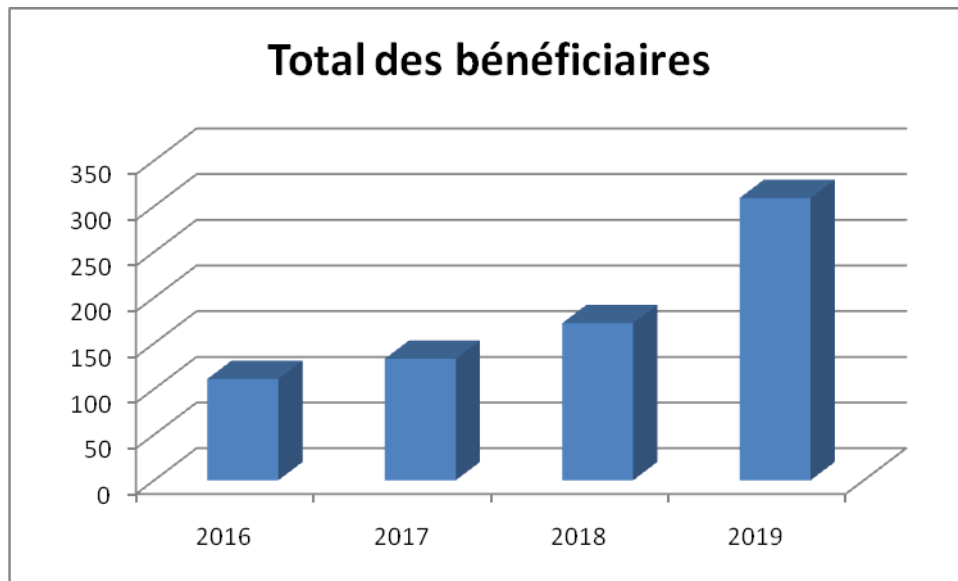
- Création de petits projets pour les familles pauvres et à faibles revenus et leur accompagnement pour préserver leurs moyens d'existence, répondre à leurs besoins et contribuer à les faire sortir du cercle de pauvreté. Il s'agit d'une intervention méthodique et intégrée selon une approche participative regroupant les différentes structures gouvernementales concernées et la société civile.
- Intervention à titre exceptionnel au profit de familles pauvres nécessitant une intervention, ou au profit des familles victimes de l'accident de circulation à la délégation Sebbala du gouvernorat de Sidi Bouzid.

Comparaison entre réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Objectif 1.2.1.: Promouvoir les familles et garantir leur bien être

Indicateur n ° 2.1.2.1: 175 familles en situations spécifiques sont économiquement autonomes chaque année

Année	Total des bénéficiaires	Feminin	Taux	Masculin	Taux	Coût	Observations
2016	111	111	100	-	-	400	
2017	133	92	69.2	41	30.8	600	Lancement de l'exécution selon l'approche genre
2018	172	138	80.2	34	19.8	700	
2019	309	236	76.3	73	23.6	1105	



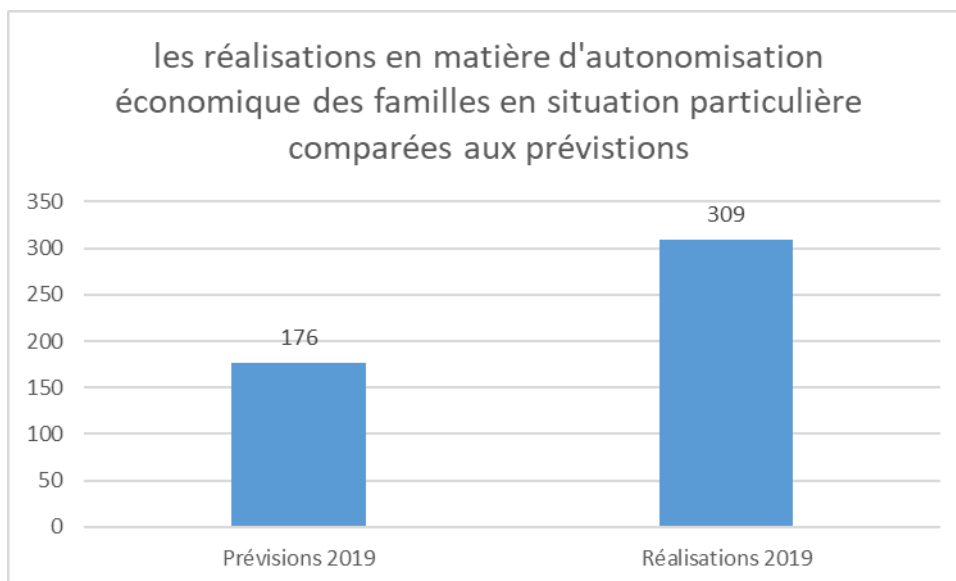
- Au cours de l'année 2019, les composantes du projet ont été livrées au profit des familles bénéficiaires des gouvernorats de Monastir, Zaghouan, Jendouba, Sidi Bouzid, Bizerte, Siliana et Kasserine, soit l'équivalent de 308 familles. Des interventions exceptionnelles ont été réalisées dans les gouvernorats suivants :

- ✓ Ben Arous pour des crédits d'engagement estimés à 10 mille dinars
- ✓ Siliana pour des crédits estimés à 5 mille dinars
- ✓ et Sidi Bouzid pour des crédits estimés à 200 mille dinars (au profit des familles victimes de l'accident de circulation à la délégation Sebbala de Sidi Bouzid)

- Poursuivre le suivi périodique du programme, organiser des visites de terrain et préparer des rapports par les commissariats régionaux.

- Le graphique nous renseigne que le nombre de bénéficiaires du programme augmente de manière significative causé par l'augmentation de nombre de familles pauvres et en situation précaire et la multiplication des demandes d'autonomisation économique ce qui nécessite une augmentation des crédits de ce programme.

- Adoption de l'égalité des sexes et ciblage à la fois des femmes et des hommes pour bénéficier du programme puisqu'on a constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires masculins âgés de 34 ans en 2018 à 73 ans en 2019.



Les problèmes soulevés :

1 – En ce qui concerne le groupe cible:

- Le niveau d'éducation modeste
- L'absence d'esprit d'entrepreneuriat qui appelle à développer leur confiance en leurs capacités d'autonomie et leur intégration dans la mobilité économique et sociale.
- L'absence d'un environnement propice à l'investissement dans les domaines d'intervention.

2 - En ce qui concerne les projets:

- Les projets, notamment agricoles, sont affectés par les conditions climatiques.
- Difficulté à promouvoir le produit artisanal
- Concurrence grandissante concernant les projets commerciaux
- Le manque de suivi sur le terrain et d'accompagnement des cibles à cause l'étendue géographique, notamment dans les villes du sud tunisien et du terrain accidenté dans les régions du nord-ouest.

3 - En ce qui concerne le programme:

- La démarches administratives liées à la conclusion des contrats, aux consultations et à l'obtention de fournisseurs sont longues contribuant ainsi à une baisse de la motivation des candidats pour bénéficier des projets.

Les orientations futures:

- Créer une base de données des bénéficiaires du programme et préparer des rapports précis sur les bénéficiaires du programme
- Préparer un formulaire unifié pour les rapports de suivi et impliquer les commissaires régionaux dans sa préparation
- Impliquer les chefs de projets chargés de suivre le programme « RAIDA » en raison de leur spécialisation dans la préparation des fiches des projets à réaliser et en développer une étude de faisabilité basée sur l'étude du marché et du climat des affaires dans la région afin d'assurer l'efficacité économique et la pérennité des projets
- Augmenter les crédits de ce programme en raison du nombre élevé de demandes et de listes d'attente.

Objectif 1.2.2 : Protéger la famille et renforcer sa cohésion

Indicateurs 1.2.2.1 : 25000 familles bénéficient annuellement de sessions de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation

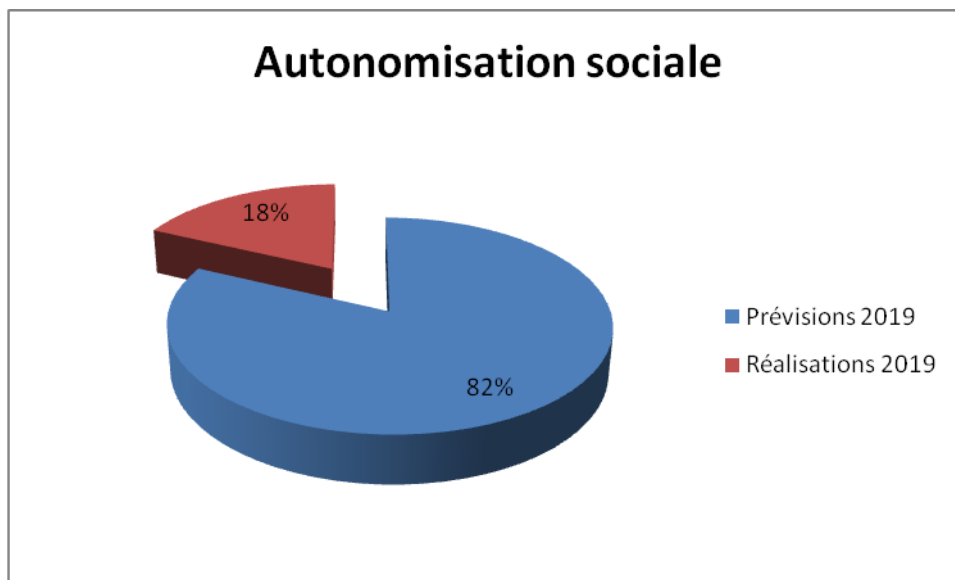
Présentation de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts nationaux visant à protéger la famille, à activer les composantes du plan national pour la promotion de la famille afin de protéger ses membres de tous risques et menaces et permettre son unité, sa cohésion et son équilibre, sa sécurité et sa stabilité à travers des séances de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation pour les autonomiser socialement et les soutenir leurs capacités.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Les gouvernorats bénéficiaires en 2018	Réalisations 2018	Prévisions 2019 (1)	Les gouvernorats bénéficiaires en 2019	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 1.2.2 Protéger la famille et renforcer sa cohésion	Indicateurs 1.2.2.1 : 25000 familles bénéficient annuellement de sessions de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation	Membre de la famille	5700familiales	9 gouvernorats : Gabès, Zaghouan, Jendouba, Ariana, Manouba, Médenin, Kébili, Kef et Siliana & 15 gouvernorats dans le cadre du suivi	Des représentants de l'administration centrale effectuent des visites sur le terrain dans les gouvernorats programmés pour présenter le programme aux commissaires régionaux pour les affaires de la femme et de la famille. - Organisation de sessions de travail régionales avec toutes les parties prenantes pour discuter de la mise en œuvre du programme et du décaissement des fonds affectés Préparation du cahier des charges relatif au programme d'autonomisation sociale	25 mille familles	Les composantes du programme ont été mises en œuvre dans les gouvernorats de Siliana, Gabès, Jendouba, Kairouan et Kebili en coopération avec des experts ou des bureaux d'études.	les programmes de 7 gouvernorats ont été réalisés soit 3238 familles	08 gouvernorats ont effectivement commencé à mettre en œuvre le programme au cours de l'année 2019 Trois gouvernorats : Le Kef, Kasserine et Sousse, sont dans l'attente de conclusion de contrats avec des experts ou des bureaux d'études Environ 550 bénéficiaires en services sociaux

Comparaison entre réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Objectif 2.2.1.: Protéger la famille et renforcer sa cohésion

Indicateurs 2.2.1.1 : 25000 familles bénéficient annuellement de sessions de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation



Un taux de réalisation de 18% a été enregistré pour l'année 2019. Ce taux faible est dû à:

- La durée des procédures de passation des marchés publics et des consultations pour contractualiser avec les bureaux d'études ou des experts pour mettre en œuvre les composantes du programme
- Manque ou peu de bureaux d'études ou d'experts sont disponibles dans les domaines prévus par les termes de référence
- Connaissances des cadres régionaux insuffisantes relatives à la préparation des cahiers des charges et aux procédures de passation des marchés publics
- Manque de moyens logistiques et de ressources humaines au niveau régional.

Les orientations futures :

- Accélérer la mise en œuvre du programme au niveau des différents gouvernorats, délégations et municipalités pour inclure le plus grand nombre possible de familles, tout en actualisant le programme pour faire face aux nouveautés
- Simplifier les procédures de passation des marchés publics et des consultations
- Formation des cadres des commissariats régionaux sur la préparation des cahiers des charges et procédures de passation des marchés publics
- Soutenir les commissariats régionaux en ressources humaines et matériel logistique.

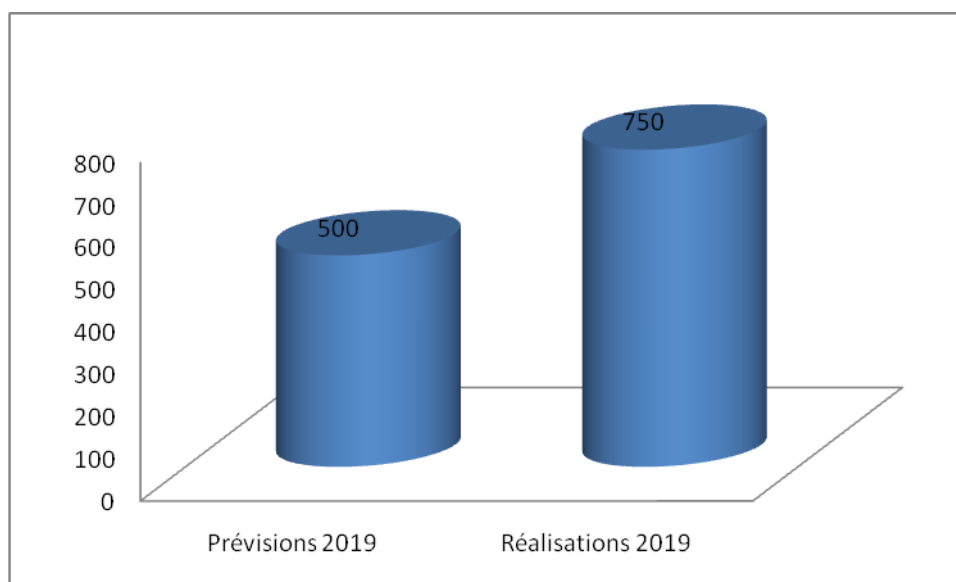
Indicateurs.2.2.1.1 : 500 familles en situation particulière sont habilitées, accompagnées et leurs capacités sont renforcées chaque année

Cet indicateur permet de calculer le nombre de familles en situations particulières qui ont été autonomisées, accompagnées et soutenues à travers leur participation aux séances de sensibilisation et d'éducation dans plusieurs domaines, notamment dans la prévention des comportements à risque (suicide, criminalité, addiction et les troubles de l'apprentissage ...) pour assurer la cohésion familiale, limiter les conflits au sein de la famille, soutenir le dialogue, la communication et assumer des responsabilités.

Comparaison entre réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Objectif 2.2.1 : Protéger la famille et renforcer sa cohésion

Indicateurs 2.2.1.1 : 25000 familles bénéficient annuellement de sessions de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation



Un taux de réalisation de 150% a été enregistré pour l'année 2019.

- Certaines commissariats ont commencé à mettre en œuvre un programme en faveur des enfants ayant des troubles d'apprentissage et de leurs parents pour qu'ils puissent accompagner davantage leurs enfants
- Mise en œuvre de nombreuses activités dans le domaine de la prévention des drogues, de la toxicomanie et du suicide et lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent
- Organiser des sessions de formations de formateurs dans les régions sur la manière de gérer les crises et de prévenir les comportements négatifs.

- La nécessité pour les familles de se réhabiliter pour lutter contre les comportements négatifs.

4 - Orientations futures pour améliorer les performances:

Le secteur de la femme :

- Fixer avec précision des objectifs et des indicateurs en fonction des données statistiques et préciser les valeurs initiales de l'indicateur et la valeur cible.
- Renforcer les ressources humaines conformément à l'organigramme
- Renforcer les capacités des cadres travaillant dans le secteur de la femme en matière de préparation des budgets et la gestion par objectifs

Le secteur de la famille :

- Soutenir l'administration aux niveaux central et régional avec des ressources humaines et matérielles appropriées,
- Préparer un guide de procédures qui définit les tâches de chaque intervenant des administrations centrales et régionales.
- Soutenir les capacités des cadres centraux dans les domaines de la planification, de la programmation et de la gestion du budget par objectifs.
- Soutenir la décentralisation dans la formulation et la mise en œuvre de programmes et d'activités,
- Promouvoir la planification stratégique aux niveaux central, régional et local,
- Gouverner la gestion des programmes et projets.
- Soutenir les efforts nationaux visant à prévenir les drogues et la toxicomanie dans le but de préserver la sécurité familiale et nationale en mettant en place des mécanismes de prévention des drogues et de la toxicomanie, de réhabilitation des toxicomanes et trouver des moyens pour résister à ce fléau
- Renforcer la motivation de la société civile à soutenir les efforts de l'État pour prévenir les abus de ce fléau.
- Mettre en place dès le plus jeune âge des programmes spéciaux dans les écoles et les instituts pour sensibiliser aux dangers de ce phénomène.

- Réviser le cadre juridique relatif à la prévention, la protection et la dissuasion, avec la diffusion de mécanismes de suivi.
- Allocation d'un budget de gestion et de formation pour le bureau du délégué général à la protection de l'enfance.

Programme n° 2 : Enfance

Responsable de programme : Directeur général de l'enfance, M. Chokri MAATOUG

Durée : à partir de décembre 2019

Présentation générale du programme :

Dans le cadre de la promotion des conditions de l'enfance, le programme « Enfance » œuvre à mettre en place des mécanismes pour assurer le développement et le bien-être de l'enfant et son éducation. Laquelle éducation doit être intégrale, équilibrée et en phase avec les enjeux actuels de développement sociétal et des changements économiques, sociaux, comportementaux et relationnels. Dans le cadre d'un ensemble de plans d'actions de prévention et de protection, toutes les parties prenantes coordonnent et se soutiennent mutuellement pour la cause de l'enfant et de la famille.

Le programme « Enfance » avec toutes ses composantes, œuvre à mettre en place un certain nombre d'orientations, dont les plus importantes sont :

- Améliorer l'accès et la qualité des services de protection et de prise en charge destinés aux enfants sans soutien et aux groupes vulnérables,
- Protéger les enfants des sources, manifestations, menaces et risques sociaux,
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique et des programmes de l'Etat dans le domaine de la promotion du secteur de l'enfance,
- Contribuer à la diffusion et à la promotion d'une culture des droits de l'enfant et à la diffusion des droits de l'enfant,
- Contribuer à la prévention des menaces émergentes auxquelles les enfants peuvent être exposés,
- Développer en réseau des programmes socio-éducatifs destinés aux enfants,
- Développer le travail des institutions spécialisées dans le domaine de l'enfance,
- Améliorer le travail du réseau et élargir sa portée et son rayonnement.

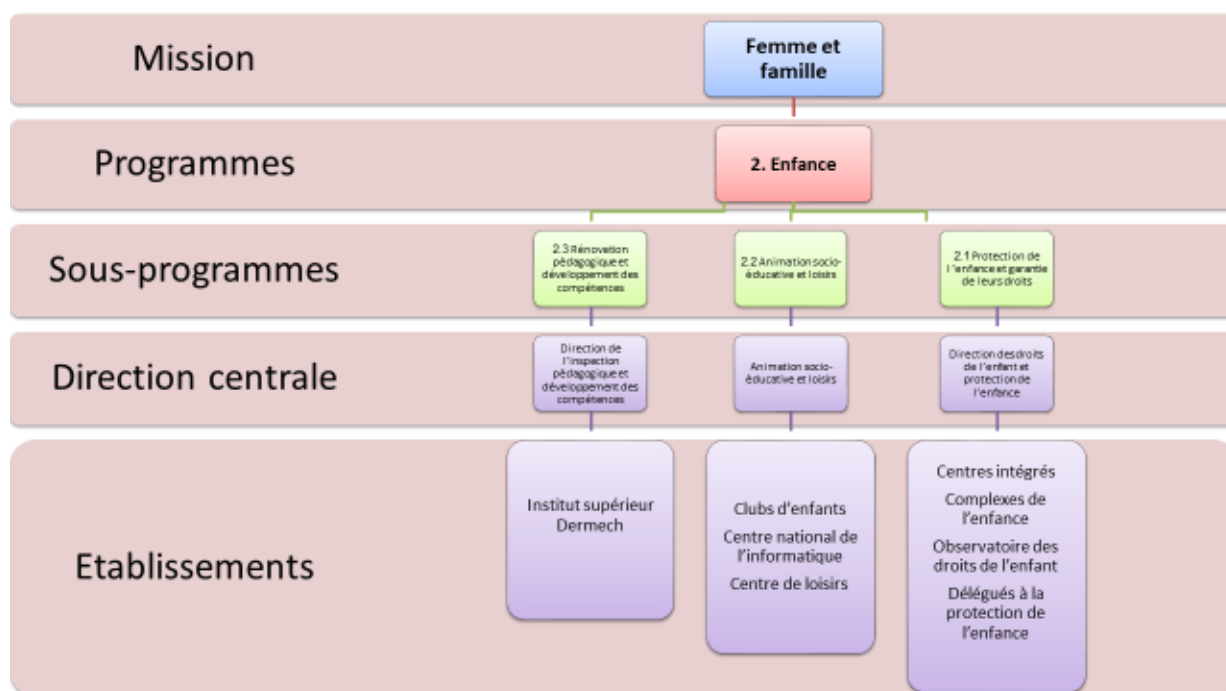
Ces orientations s'inscrivent dans les grandes orientations du plan de développement 2016/2020, et consistent à :

- Mettre en place un système intégré de protection des enfants.
- Permettre à chaque enfant de vivre dans une famille normale ou alternative,
- Faire bénéficier les enfants de la petite enfance (3 à 5 ans) de leur droit de s'inscrire dans un jardin d'enfants de qualité,
- Offrir aux enfants des divertissements et une protection contre la violence et les comportements à risque.

Des travaux sont actuellement en cours pour élaborer des programmes de mise en œuvre de chaque orientation stratégique (2016-2020) en cohérence avec la période du plan de développement économique et social et garantir toutes les conditions objectives de sa réalisation.

La discrimination positive à l'égard des régions et des groupes vulnérables et défavorisés constitue l'un des piliers des plans d'actions en vue de réaliser les principes d'équivalence des chances et d'égalité entre les enfants pour réduire les disparités régionales dans les différents indicateurs de développement social.

Cartographie



Objectifs et priorités du programme :

✓ Les objectifs

Les objectifs à atteindre sont :

- Faire bénéficier les enfants d'une protection et garantir tous leurs droits,
- Dans le cadre de l'équivalence des chances, faire jouir les enfants de leur droit à une animation socio-éducative diversifiée et de qualité,
- Développer la compétence professionnelle des différents acteurs des institutions de l'enfance,

✓ Les priorités:

▪ Mettre en place une politique publique intégrée de protection de l'enfance et un programme exécutif pour assurer la protection nécessaire aux enfants, en particulier à ceux qui sont menacés ou qui vivent dans des situations de vulnérabilité et en prendre soin dans le cadre de programmes d'encadrement et de sensibilisation au sein de leur environnement naturel ou institutionnel.

▪ Mettre en œuvre la stratégie nationale multisectorielle de développement de la petite enfance (2017-2025), qui vise à :

- Fournir à tous les enfants des services de développement de la petite enfance de qualité afin de parvenir au bien-être général et au développement de l'enfant et de sa vie sociale,
 - Revoir la législation, l'accès et la qualité,
 - Revoir les programmes éducatifs, les programmes d'éducation de base et continue
 - Augmenter le nombre d'espaces publics d'accueil pour ces groupes, en particulier dans les régions prioritaires.
- Élaborer une législation conforme aux conventions internationales
- Mettre en œuvre la stratégie de communication pour lutter contre la violence à l'égard des enfants dans l'environnement familial.
- Préparer des programmes d'éducation parentale positive qui visent à soutenir les capacités des parents et à renforcer le rôle de la famille en matière d'éducation des enfants tout en fournissant les installations nécessaires pour les divertir et développer leurs compétences de vie.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'appui au droit de participation des enfants à la formulation et à l'évaluation des programmes, politiques et projets, et demander aux structures ministérielles d'impliquer les enfants et de prendre en considération leurs points de vue lors de l'évaluation, de la formulation et de la mise en œuvre des programmes, des politiques et des projets publics.
- Soutenir le suivi et l'encadrement pédagogique, développer des curricula et des documents pédagogiques afin d'améliorer la performance des cadres pédagogiques dans le domaine de la prise en charge des enfants.

Présentation générale des réalisations stratégiques du programme :

Les plus importantes réalisations et les grands projets qui ont été exécutés pour atteindre les objectifs du programme en relation avec les dépenses :

- Soutien à l'expérience du projet de placement familial, lancé en 2012, qui ciblait les pupilles de l'Etat résidents aux centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance en les retournant vivre chez

leur famille. Ce programme est exécuté dans le cadre de la coopération avec l'UNICEF et le reste des parties prenantes.

- En coopération avec l'UNICEF, élaboration d'une stratégie nationale de désinstitutionalisation en adoptant une approche participative qui assure la participation des plus importants acteurs dans le domaine de la prévention et protection d'enfants (structures publiques, associations, organisations).

- Achèvement du processus de mise en œuvre de la « stratégie multisectorielle pour le développement de la petite enfance 2017-2025 » en coopération avec le reste des ministères, les structures publiques et privées et la société civile travaillant dans le domaine du développement de la petite enfance. Cette stratégie a été approuvée par le conseil ministériel du 1er août 2018.

- Établissement d'un plan intégré à la lumière de la carte de répartition des institutions de la petite enfance en vue d'augmenter les taux d'utilisation de services d'éducation de la petite enfance de qualité, en particulier dans les régions prioritaires.

- Mise en place d'un système d'information pour collecter, suivre et évaluer les données sur la petite enfance.

- Poursuite de la mise en œuvre du programme de réhabilitation des jardins d'enfants municipaux (aménagement de 14 jardins d'enfants municipaux)

- Construction de 50 espaces de la petite enfance dans des institutions publiques d'animation. A cet égard, outre la présence de 6 espaces accueillant des enfants âgés de 3 à 4 ans (1 espace à Tabarka, 3 espaces à Monastir 1 espace à Nasrallah à Kairouan et 1 espace à Tozeur), 35 espaces ont été réceptionnés jusqu'au mois de décembre 2019.

- Augmentation des fonds alloués au programme de développement de la petite enfance «Assistance des familles nécessiteuses et sans soutien» de 1500 mille dinars à 2500 mille dinars afin d'inscrire des enfants des familles nécessiteuses dans les jardins d'enfants. Il est prévu que d'ici la fin de 2020, 10000 enfants des zones rurales prioritaires dans 24 gouvernorats bénéficieront de ce programme.

- Lancement des travaux de construction d'un centre de formation pilote en petite enfance, révision des normes et systèmes de qualité et accueil d'une quarantaine d'enfants à partir de novembre 2019.

- Réalisation d'une étude sur les capacités des parents et de leurs représentations à élever et à prendre soin de leurs enfants dans le cadre du programme d'éducation parentale positive. Le démarrage de la mise en œuvre s'effectuera dans 4 régions prioritaires (Balata Bouaouan à Jendouba, Médenine, Malassine à Tunis et Hafouz à Kairouan).
- Permission aux pupilles de l'Etat résidents dans les centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance et admis en raison d'un handicap économique ou ceux qui ne sont plus exposés aux menaces (mauvais traitements, échec apparent de prise en charge, exploitation ...), de retourner vivre chez leur famille et de bénéficier de la subvention financière attribuée à chaque enfant. Un suivi périodique de la part de l'institution tutelle est assuré et un accompagnement pour soutenir les capacités des familles est déployé.
- 4430 enfants (garçons et filles) ont bénéficié des services fournis par les complexes de l'enfance au cours de l'année 2019 contre 4493 enfants en 2018.
- Fourniture des équipements aux centres intégrés pour un coût estimé de 500 mille dinars en 2019.
- 41139 opérations d'inspection et d'orientation pédagogiques ont été réalisées dont 6204 destinées au secteur public et 34935 au secteur privé, contre 30309 pour l'année précédente, soit un taux de croissance estimé à 26%
- Impression du programme éducatif pour le développement de la petite enfance et sa diffusion dans les régions auprès des jardins d'enfants et responsables pédagogiques.
- Préparation de la mallette de formation relative au programme d'éducation de la petite enfance et formation de 48 formateurs à l'échelle nationale pour l'utiliser dans la formation des cadres éducatifs de la petite enfance
- Elaboration et impression d'un annuaire des clubs d'enfants mobiles
- Préparation d'un guide d'éducation environnementale pour la petite enfance

Les plus importantes réformes et objectifs stratégiques réalisés et en lien direct avec le programme :

- **Au niveau législatif :**

- Lancement de la préparation du cadre juridique (cahier des charges concernant la gestion du centre par des associations, loi fondamentale pour la création d'une catégorie de centres

d'accueil, décret fixant l'organisation du centre d'accueil et d'orientation des enfants) pour mettre en place un centre d'accueil et d'orientation des enfants des rues.

- Dans le cadre de la diffusion de la culture des droits de l'enfant et des pactes internationaux, des procédures ont été engagées pour imprimer la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, le Code de protection de l'enfant et les trois protocoles annexés à la convention.

- Préparation d'un projet de circulaire interne pour réglementer les activités des conseillers d'enfants auprès des tribunaux appartenant du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors.

- Publication du décret gouvernemental n ° 2019-920 portant statut particulier des membres du corps de l'inspection pédagogique du ministère des affaires de la jeunesse et du sport et du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et séniors.

- Publication du décret gouvernemental n ° 2019 - 1193 du 23 décembre 2019 modifiant et complétant le décret n° 2013-4065 du 26 septembre 2013, portant création de l'emploi fonctionnel spécifique d'assistant pédagogique de l'enfance au ministère des affaires de la femme et de la famille et fixant les conditions de son attribution et de son retrait.

▪ **Au niveau des rapports et des études :**

- Contribuer à la préparation du rapport périodique publié par le département américain du travail sur le travail des enfants.

- Elaboration d'un questionnaire sur les lois de protection de l'enfance dans les pays africains.

- Préparation d'une étude qualitative sur les représentations des enfants et des adolescents de la violence à leur rencontre

- Réalisation d'une étude d'évaluation des compétences des directrices des jardins d'enfants dans le cadre de la préparation d'un programme de formation mixte en présentiel et à distance au profit de 185 entrepreneurs en vue de les qualifier pour gérer leurs établissements

- Contribuer à la réalisation de l'étude arabe sur l'augmentation des taux de scolarisation dans les jardins d'enfants des pays arabes (réalisée dans 8 pays).

▪ **Au niveau de la mise en œuvre des stratégies :**

- Evaluation des coordinations régionales de lutte contre la violence à l'égard des enfants en milieu familial et ce dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication pour

lutter contre la violence à l'égard des enfants dans la famille. Cette stratégie a été formulée entre les années 2015 et 2016 suite un long parcours rassemblant des intervenants expérimentés de diverses institutions et structures ainsi que des représentants de la société civile et des médias. La stratégie et les plans d'action régionaux des gouvernorats de Siliana, Jendouba, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid, visent à changer les comportements sociaux sur la base de la participation active de toutes les parties prenantes pour lutter contre les taux élevés de violence contre les enfants au sein de la famille.

- Dans le cadre de l'amélioration du système judiciaire pour enfants, le quatrième forum des conseillers pour enfants après des tribunaux a été organisé pour évaluer les activités des conseillers et de préparer un programme de travail pour l'année prochaine en plus de renforcer le travail en réseau dans le domaine de la justice pour enfants.

- La mise en œuvre d'un programme pour la prévention de l'extrémisme violent au centre, Borj El-Amri, visant à soutenir le renforcement des capacités de l'institution et la qualité des services qu'elle fournit aux enfants d'une part et à organiser une mobilisation efficace des associations locales et organisations de la société civile pour fournir un accompagnement efficace des enfants et les inciter à jouer un rôle actif dans la dynamique sociale de leurs régions.

- Participation à la préparation d'une circulaire ministérielle conjointe sur l'Internet et d'un guide à l'intention du tuteur et de l'éducateur au sein du département de médecine scolaire et universitaire du ministère de la santé pour lutter contre le danger d'Internet sur les enfants de 3 à 5 ans et imposer une méthodologie préventive.

- Participation, au ministère de l'Éducation, à l'élaboration de la stratégie nationale pour l'intégration de l'éducation sexuelle dans les programmes éducatifs officiels et parallèles à la vie scolaire (famille et enfance).

C- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019 :

Tableau n° 3

Exécution du budget programme « Enfance » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Prévisions		Réalizations 2019 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions	
	L.F. initiale	L.F. complémentaire (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	102284	108048,6	101797	-6251,6	94%
Rémunération	97815	102234,6	96518	-5716,6	94%
Moyens de services	2269	2341	2248	-93	96%
Intervention publique	2200	3473	3031	-442	87%
Dépenses de développement	15304	15364	15323	-41	99.7%
Investissements directs	15304	15364	15323	-41	99.7%
Total général	117588	123412,6	117120	-6292,6	95%

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Le taux de réalisation des dépenses du programme « Enfance » pour l'année 2019 est de 95% dans son ensemble et se répartit selon la nature de la dépense comme suit (94% pour la rémunération, 96% pour les moyens de services, 87% pour les dépenses d'interventions publiques et 99,7% pour les dépenses de développement).

Graphique n°1

Comparaison entre réalisations et prévisions du budget du programme « Enfance » pour l'année 2019

Répartition par nature de dépense (crédit de paiement)

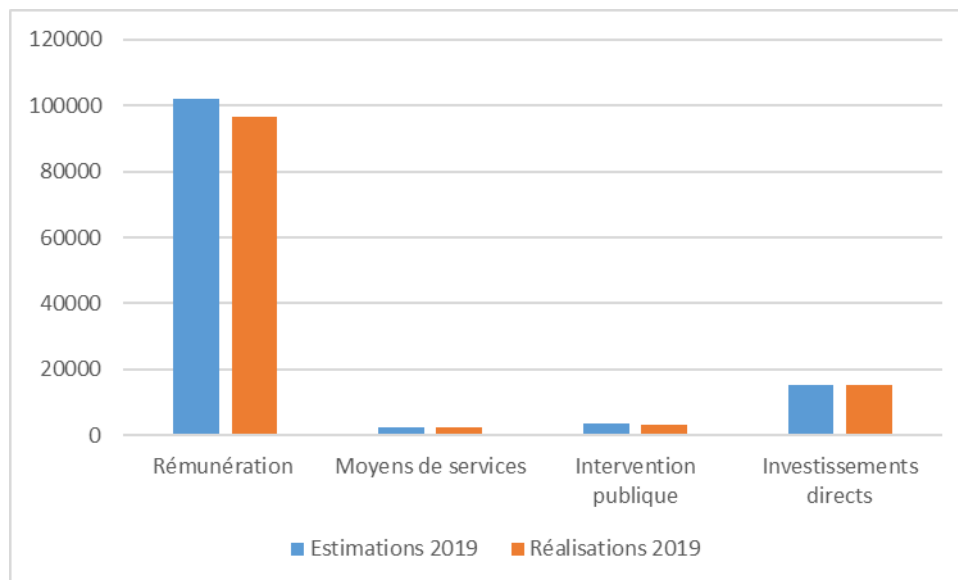


Tableau n° 4

Exécution du budget du programme « Enfance » pour l'année 2019

Répartition par sous- programme (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous-programme	Prévisions		Réalizations 2019 (2)	Comparaison entre les réalisations et les prévisions	
	L.F. initiale	L.F. complémentaire (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Sous-programme 01 : Protection des enfants et garantie de leurs droits	110141	113758,6	107445,155	-6313,44	94,45%
Sous-programme 02 : Animation socio-culturelle	7029	9238	9229,942	-8,058	99,91%
Sous-programme 03 : Inspection	418	418	488	70	116,75%

pédagogique et développement des compétences					
Total du programme	117588	123414,6	117163	6251,5-	%94,93

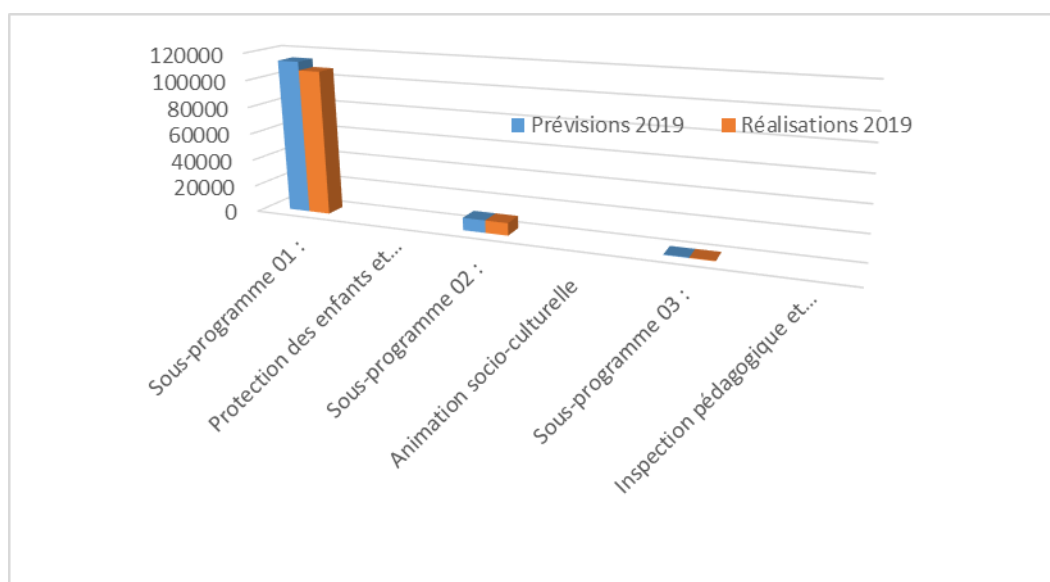
*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Le premier sous-programme représente la partie la plus importante du programme « Enfance » avec un taux de 91,8% en raison de l'inclusion de toutes les dépenses de rémunération. Le deuxième sous-programme relatif à l'animation socio-éducative et le divertissement représente 7,9% du programme « Enfance » tandis que le troisième sous-programme relatif l'inspection pédagogique et le développement des compétences ne représente que 0,4% du programme « Enfance ».

Tandis que les taux d'exécution du premier et deuxième sous-programme étaient respectivement de 94,45% et 99,91%, celui du troisième sous-programme était de 116.75% grâce aux transferts de crédit en son faveur.

Graphique n° 9

Comparaison des réalisations aux prévisions du budget des sous-programmes pour 2019



3-2 Présentation et analyse des résultats de performance :

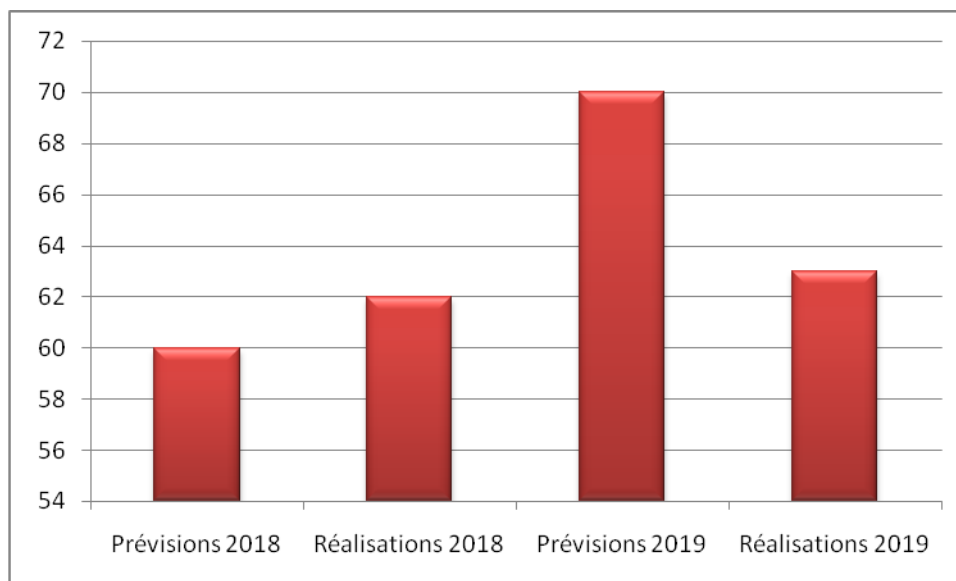
Objectif 2.1.1 Faire bénéficier les enfants d'une protection et leur garantir tous leurs droits

Présentation de l'objectif: Le système de protection de l'enfance est basé sur la réalisation des droits de l'enfant sans aucune forme de discrimination et sur la mise en place de toutes les conditions nécessaires pour accueillir les enfants menacés et sans soutien afin de les protéger de toutes les formes de menace et de réaliser leur équilibre psychologique et social, pour les aider à s'intégrer dans la société et leur épargner l'exclusion et la marginalisation et ce dans le cadre d'une approche coordonnée qui soutient le rôle de la famille et lui donne la priorité dans le domaine de l'encadrement de l'enfant.

Tableau n ° 10

Comparaison entre réalisations et prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 2.1.1

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 2.1.1 Faire bénéficier les enfants d'une protection et leur garantir tous leurs droits	Indicateur 2.1.1.1 Pourcentage d'enfants bénéficiant du programme de placement familial	%	60	62	96%	70	63	90%



Indicateur 2.1.1.1 Pourcentage d'enfants bénéficiant du programme de placement familial :

Un taux de réalisation de 90% a été enregistré et s'explique par un certain nombre de raisons, dont les plus importantes sont :

- Les prévisions de 2019 ont été programmées en fonction de ce qui a été réalisé au cours de l'année 2018 d'une part, et en tenant compte des problèmes et obstacles qui ont empêché l'atteinte des résultats et ratios souhaités pour la même année d'autre part,
- La prise de conscience de l'importance du programme de désinstitutionalisation qui consacre le droit de l'enfant à rester dans sa famille puisqu'il s'agit de l'espace naturel et optimal pour atteindre son équilibre,
- Poursuite de la mise en œuvre du programme de placement familial par les centres intégrés de jeunesse et de l'enfance tout en lui accordant l'importance nécessaire en termes de programmation (notamment au niveau des crédits) ou en termes de mise en œuvre et de suivi,
- Étude des conditions des enfants et préparation des projets individuels qui prennent en compte le droit de l'enfant à vivre en famille.
- Accorder aux pupilles de l'Etat résidents dans les centres intégrés pour la jeunesse et l'enfance la priorité absolue pour changer de statut et bénéficier du programme de placement familial lorsque les raisons de menace dans leur environnement familial disparaissent et de l'incapacité de la famille à prendre soin de son fils est limité à des facteurs purement économiques.

- **Objectif 2.1.2: Dans le cadre de l'équivalence des chances, faire jouir les enfants de leur droit à une animation socio-éducative diversifiée et de qualité,**

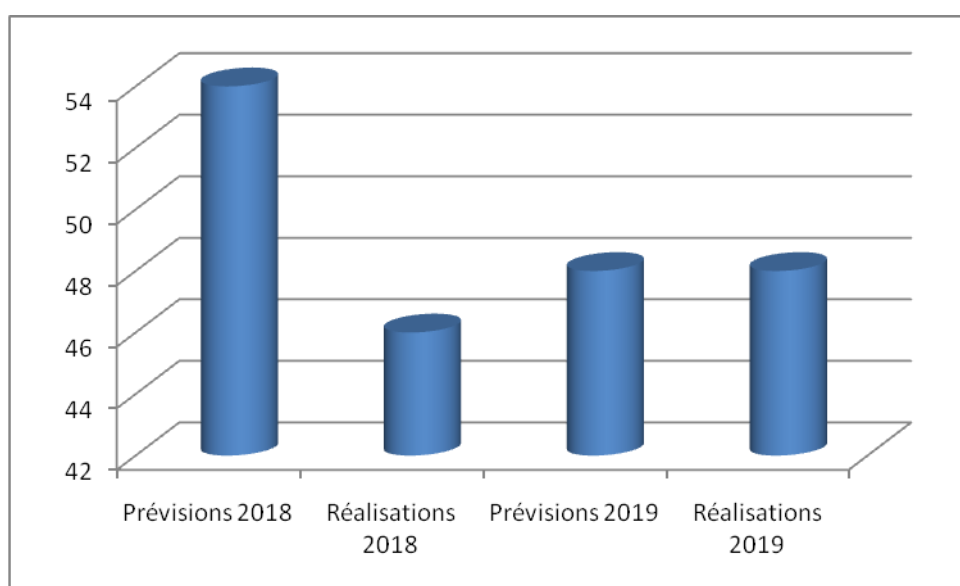
Présentation de l'objectif : Le principal objectif de l'animation socio-éducative et du divertissement est de sensibiliser les enfants à leurs droits et de les éduquer aux valeurs de respect, de responsabilité, de citoyenneté, de tolérance, d'acceptation des autres et de leur protection, et de développement de leurs compétences et la créativité et la garantie du droit de participation. Afin de garantir le principe d'équivalence des chances pour tous les enfants dans l'enseignement institutionnel relatif à la petite enfance et d'éliminer la discrimination et les disparités régionales et sociales, le ministère de la femme, de la famille et de l'enfance tient à soutenir et créer des institutions publiques dans les zones où le secteur privé n'investit pas.

Comparaison des réalisations aux prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 2.2.1

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 2.2.1 faire jouir les enfants de leur droit à une animation socio-éducative diversifiée et de qualité dans le cadre de l'équivalence	Indicateur 2.2.1.1 Pourcentage d'enfants bénéficiant de services d'animation dans des institutions publiques et privées.	%	54	46	85%	48	48	100%
	Indicateur 2.2.2.2: Taux de	%	40	36	90%	50	42	84%

des chances	scolarisation des enfants dans les institutions de la petite enfance							
-------------	---	--	--	--	--	--	--	--

Indicateur 2.2.1.1 Pourcentage d'enfants bénéficiant de services d'animation dans des institutions publiques et privées.



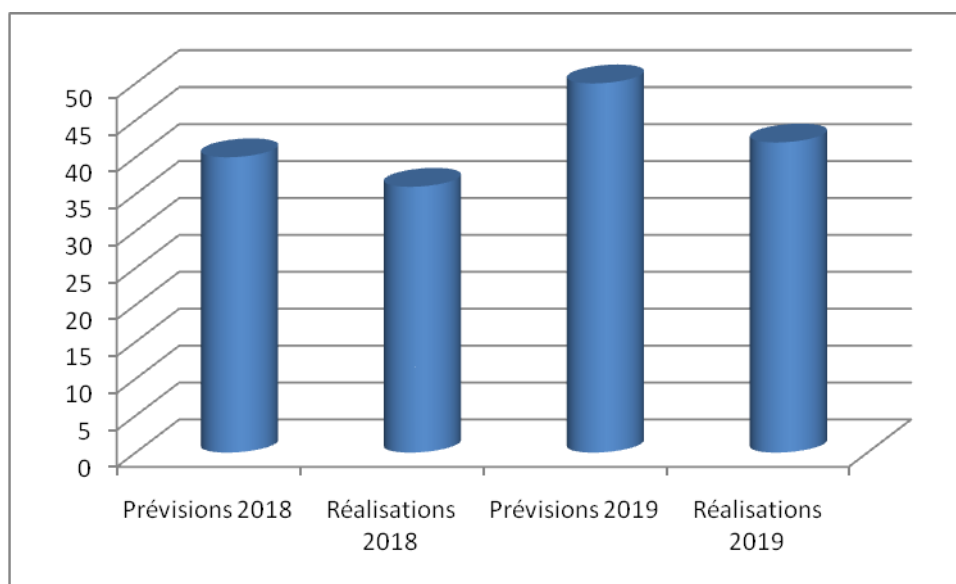
- Le taux de réalisation de l'indicateur pour l'année 2019, estimé à 48%, est égal aux prévisions qui ont été établies, soit un pourcentage de réalisation estimé à 100%. Il s'explique principalement à l'entrée en vigueur de certaines institutions publiques qui ont été rénovées au cours de l'année 2019 à l'instar du « club d'enfants Ridha et celui de Al-Jawhara » et à l'augmentation enregistrée du nombre d'enfants bénéficiant des services des institutions du secteur privé, principalement dans les crèches scolaires.

- Malgré l'augmentation enregistrée du nombre de bénéficiaires de services d'animation dans les établissements publics et privés par rapport à l'année 2018, celle-ci est restée en deçà des attentes pour de nombreuses raisons dont les plus importantes sont :

- Plusieurs institutions de l'enfance fermées sont en cours d'aménagement

- La présence de nombreux clubs d'enfants et complexes publiques de l'enfance qui ne sont pas réellement entrés en activité faute d'équipements et de ressources humaines.
- Outre l'absence du système statistique, le nombre limité d'instructeurs et auxiliaires pédagogiques dans certains gouvernorats. Cette situation affecte négativement la qualité et l'exactitude des informations statistiques, en particulier les clubs informatiques privés qui exercent en dehors des heures de travail des inspecteurs.

Indicateur 2.2.2.2: Taux de scolarisation des enfants dans les institutions de la petite enfance



Un taux de réussite de 42% a été enregistré pour l'indicateur relatif au pourcentage d'enfants bénéficiant de services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire. Ce pourcentage est considéré comme important car il reflète le succès de certains des programmes visant l'augmentation du taux de scolarisation régional dans les établissements de la petite enfance. Et par conséquent, l'augmentation du taux national de scolarisation qui était estimé à 50%.

Où nous trouvons :

- Programme de réhabilitation et d'aménagement des jardins d'enfants municipaux. 42 jardins d'enfants ont été préparés, dont 31 dans le cadre du programme de réhabilitation et d'équipement (5 réhabilités et 5 nouveaux). Cependant, de nombreux problèmes ont empêché le lancement effectif des activités de ces établissements car aucun budget n'a été alloué pour

l'entretien ni pour la mise à disposition des cadres pédagogiques spécialisés, notamment après l'inauguration des conseils municipaux élus mi-2018.

- Le programme de création d'espaces de la petite enfance dans les institutions de l'enfance. 50 espaces ont finalement été réceptionnés et répartis sur 20 gouvernorats. Des travaux ont déjà été lancés dans 6 espaces (1 à Jendouba, 1 à Kairouan, 3 à Monastir et 1 à Tozeur). Cependant, la capacité d'accueil demeure en deçà des espérances à cause de l'inexistence d'un cadre réglementaire et organisationnel pour ces espaces d'une part et l'interruption de recrutement dans la fonction publique entravant le fonctionnement du reste des espaces.

Quant au troisième programme << la promotion de la petite enfance >>, il vise à prendre en charge les frais d'inscription des enfants de familles nécessiteuses, sans soutien et vulnérables dans les institutions de la petite enfance. Sa mise en œuvre s'est poursuivie pour l'année 2019 pour s'étendre au 24 gouvernorats. 8 545 enfants en ont effectivement profité jusqu'en décembre 2019. La rétribution des jardins d'enfants est passé de 25 dinars par mois à 50 dinars à partir de septembre 2019

- il est prévu que le nombre d'enfants augmentera pour atteindre 10 000 enfants d'ici la fin de 2020 et qu'une subvention financière annuelle relative à l'assurance et aux fournitures scolaires sera accordée au début de chaque année scolaire.

➤ **La proposition :** L'indicateur sera modifié pour qu'il devienne plus expressif et puisse évaluer les progrès de la mise en œuvre des programmes d'accès des enfants à des services d'éducation préscolaire de qualité conformément aux objectifs de la stratégie nationale multisectorielle pour le développement de la petite enfance. L'indicateur sera reformulé comme suit :

"Pourcentage d'enfants bénéficiant de services éducatifs dans les établissements de la petite enfance"

« Pourcentage d'espaces de la petite enfance répondant aux critères de qualité (adoption de l'approche éducative dans le développement de la petite enfance »

▪ **Objectif 2.3.1 : Développer la compétence professionnelle des différents acteurs des institutions de l'enfance**

L'intérêt de développer la compétence professionnelle des différents acteurs des institutions de l'enfance tient principalement à l'importance de ce secteur sensible et à la nécessité de développer des méthodes de travail y afférent en :

- multipliant les processus de formation au profit de tous cadres
- veillant à inclure de nombreux domaines et spécialisations
- intensifiant les processus de suivi et d'accompagnement pédagogique des cadres éducatifs
- Montrant des expériences et des innovations éducatives pour contribuer à l'amélioration de leurs performances et leur développement
- Permettant la participation à la formation continue.

Comparaison des réalisations aux prévisions des indicateurs de performance relatifs à l'objectif 2.3.1 : Développer la compétence professionnelle des différents acteurs des institutions de l'enfance

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 2.3.1 faire jouir les enfants de leur droit à une animation socio-éducative diversifiée et de qualité	Indicateur 2.3.1.1 Nombre moyen d'heures de formation par cadre et par an	Nombre d'heures de formation	08	7.5	93%	10	9	90%

Indicateur 2.3.1.1 Nombre moyen d'heures de formation par cadre et par an

La formation est l'un des moyens importants de mettre en place un appareil administratif efficace, de combler le déficit et l'insuffisance de la qualité des services fournis par l'administration en raison de son lien direct avec le développement des ressources humaine. Elle est devenue un besoin urgent pour les différentes parties prenantes permettant de :

- améliorer leurs capacités et leurs connaissances,

- fournir des informations et des procédés différents et renouvelés sur la nature du travail qui leur est confié
- améliorer et développer leurs compétences et capacités,
- et essayer de changer leur comportement

La formation est un facteur important pour le progrès de l'élément humain au sein de l'institution et de la société, une option pour relever le défi et suivre le rythme du progrès technologique et vulgariser de nouvelles cultures professionnelles pour que l'institution puisse se développer et maintenir la qualité de ses prestations d'une part, et donner des opportunités aux collaborateurs qui leur permettent d'améliorer leur niveau scientifique et professionnel, ce qui les qualifie pour des promotions professionnelles et sociales d'autre part.

Malgré la rareté des ressources, des programmes de formation ont été élaborés et mis en œuvre dans divers domaines, dont les plus importants sont :

- 04 sessions de formation sur la gestion du budget par objectifs et la déclinaison opérationnelle
- 05 sessions de formation pour fixer des objectifs et des indicateurs liés au programme de l'enfance
- Une formation dans le domaine de la "Radio Web Enfance"
- 03 sessions de formation sur les techniques d'animation socio-éducative
- Un stage de formation dans le domaine de la "gestion des stocks" au profit de 22 magasiniers des centres intégrés de la jeunesse et de l'enfance
- Un atelier de préparation d'un manuel de procédures relatif à la coordination administrative et financière aux centres intégrés, auquel 22 coordinateurs administratifs et financiers ont participé
- Organisation de deux sessions de formation, en partenariat avec le ministère de l'Éducation, au profit de 96 cadres d'inspection et d'orientation (48 inspecteurs pédagogiques et 48 assistants pédagogiques) sur le cursus de la classe préparatoire,
- Suivi de la mise en œuvre et évaluation du programme de formation de formateurs régionaux dans le domaine du développement de la petite enfance (réalisé en partenariat avec l'UNICEF)

Orientations futures pour améliorer les performances :

Les plus importants problèmes et insuffisances

- L'absence d'un système de suivi de l'avancement et du fonctionnement des programmes au niveau régional
- Ambiguïté dans la mise en œuvre d'une politique et d'une vision claires et unifiées pour les acteurs impliqués dans le domaine de la protection des enfants contre toutes formes de menaces, en raison de l'échec de l'approbation de la politique publique intégrée.
- Faiblesse de la programmation, de la planification stratégique, de la définition des indicateurs de mesure et de leur suivi aux niveaux central et régional.
- La faiblesse du budget alloué à la formation, vs un grand nombre de spécialisations, d'institutions et de tâches qui nécessitent de développer leurs capacités pour améliorer la qualité des interventions dans divers domaines de l'enfance.
- Le manque de données prévisionnelles relatives à la demande de formation, l'analyse des exigences de la réalité professionnelle et l'évaluation de l'impact de la formation à court, moyen et long termes (évaluation formative)
- La diminution du nombre d'encadreurs pédagogiques, y compris les inspecteurs et assistants pédagogiques conjuguée par l'augmentation du nombre d'établissements et le volume des tâches qui leur sont confiées, notamment en matière de contrôle et de suivi des établissements privés. Ceci affecte négativement la qualité de leur performance et les empêche de réaliser convenablement les tâches d'encadrement, d'accompagnement et de rénovation.

Les mesures et activités à entreprendre pour remédier aux insuffisances

- Créer une structure de formation qui jouit de l'indépendance financière et administrative et donne droit à la formation dans toutes les spécialisations au profit des ouvriers - éducateurs - psychologues - travailleurs sociaux - directeurs généraux
- Créer une banque de données au cœur de la structure de formation qui définit le profil des fonctionnaires et l'évolution de leur carrière.
- Œuvrer à augmenter le nombre d'encadreurs pédagogiques et recruter de nouveaux assistants pédagogiques afin d'améliorer les taux d'encadrement, qui sont actuellement faibles.

- Former une cellule centrale de coordination pour concevoir les supports pédagogiques. Elle comprend des membres de terrain selon le besoin.
- Évaluer le système d'information actuel relatif à la collecte et à l'évaluation des données statistiques des établissements d'enseignement préscolaire régionaux. Ce système est faiblement adopté. Et pour surmonter ces problèmes, il y a lieu de chercher des solutions pour améliorer la qualité des informations et des données statistiques. Le rôle des parents devrait être renforcé pour lutter contre les manifestations de violence et les violences faites aux enfants. A cet égard, un portail sera conçu permettant aux parents de consulter les institutions légales de la petite enfance et de signaler certains comportements violents contre les enfants.
- Trouver une méthode efficace pour compter les enfants bénéficiant des services des clubs de l'informatique dédiée aux enfants et dont les activités s'effectuent en dehors des heures de travail du corps d'inspection et d'orientation.
- Allouer un budget de formation pour le Bureau du délégué général à la protection de l'enfance

Programme n° 3 : Séniors

Responsable du programme : Mme Imen BEN Echchikh Administrateur en chef, Directrice des personnes âgées (depuis le 02 janvier 2019).

1- Présentation générale du programme :

Prendre soin des personnes âgées en Tunisie fait partie de l'approche sociale de l'Etat basée sur les groupes vulnérables et leur donnant l'importance qu'ils méritent pour parvenir à la justice sociale. Cette approche rejoint le patrimoine culturel et civilisationnel et des valeurs sociétales dominantes.

✓ Ce programme repose également sur une approche des droits de l'Homme basée sur un système législatif national (la loi sur la protection des personnes âgées, le code du statut personnel, les lois sur la sécurité sociale) et tire sa légitimité de l'enracinement international et international des droits de ces groupes (la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les instruments internationaux ...).

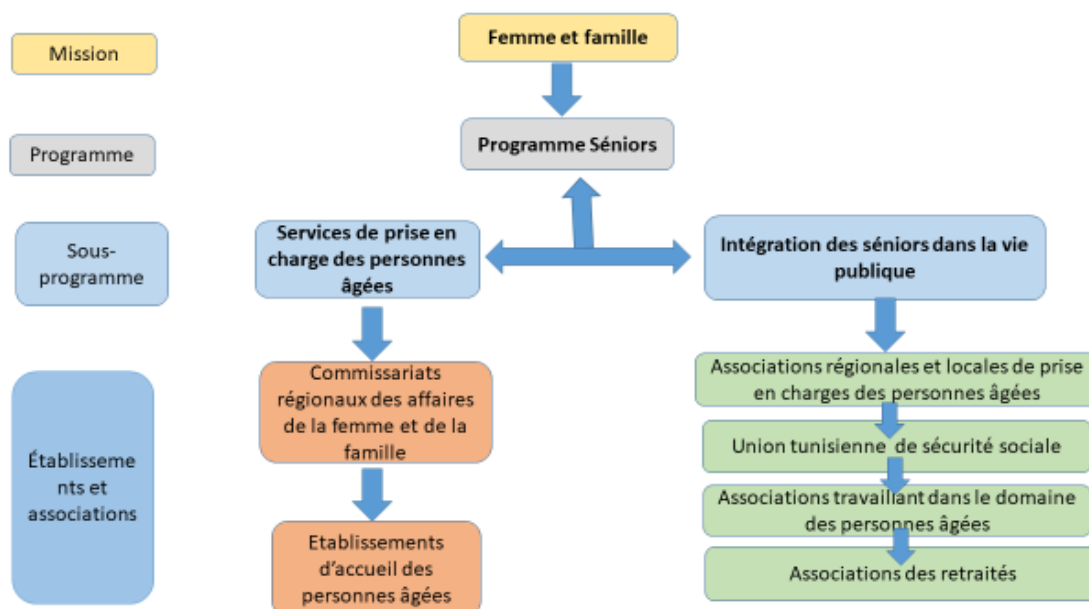
Afin de mettre en œuvre les dispositions de ce système législatif de protection, de prévention et de bien-être des personnes âgées, les efforts des structures publiques, des organisations et des associations collaborent pour obtenir les meilleures conditions de vie pour ce groupe.

Quant aux structures gouvernementales travaillant sur le terrain, nous mentionnons :

- Le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors et ses différentes structures centrales et régionales.
- Le ministère des affaires sociales et ses différentes structures centrales et régionales.
- Le ministère de la santé publique.

En ce qui concerne les composantes de la société civile, les associations travaillant sur le terrain sont considérées comme un partenaire stratégique dans la mise en œuvre des activités de ce programme, notamment au niveau régional. L'Union tunisienne de solidarité sociale est un partenaire actif dans la prise en charge des personnes âgées par le biais des établissements de soins qu'elle gère.

Cartographie du programme des séniors



Stratégie du programme :

La Tunisie a attaché une grande importance à l'élément humain qui représente l'axe de développement et son objectif. Les politiques adoptées dans les domaines démographique, éducatif et social ont contribué à contrôler le rythme de croissance naturelle et à élever le niveau de réussite cognitive et collective.

Ces changements ont été accompagnés par des transformations dans la composition de la famille (de familles élargies aux familles nucléaires) et de la nature des relations en leur sein, et d'une transformation de la répartition de la population selon la structure par âge dans le sens d'une augmentation du segment des personnes âgées selon les données statistiques et les projections.

En réponse à ces changements de fond qui ont créé de nouveaux besoins chez les personnes âgées, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a adopté une stratégie pour les personnes âgées qui s'articule principalement autour des axes suivants :

- Offrir des services préventifs, sociaux et juridiques aux personnes âgées pour leur garantir des conditions de vie décentes.

- Préserver les personnes âgées dans leur milieu naturel et dans leur milieu familial, afin de préserver leur équilibre psychologique.

- Améliorer les services sociaux sanitaires et les adapter aux besoins spécifiques des personnes âgées.

- Valoriser les compétences des personnes âgées et les intégrer dans la vie publique pour assurer une participation active dans la société.

Objectifs et priorités du programme :

Les objectifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du programme, la direction des personnes âgées œuvre pour atteindre les objectifs suivants :

- Réviser le système législatif dans le domaine de la protection et du développement des personnes âgées afin de contribuer à créer un environnement approprié et convivial, en accélérant la publication du code des personnes âgées à travers la publication des cahiers des charges relatives aux conditions d'investissement dans ce domaine.

- Accroître la qualité des services sociaux et sanitaires pour les personnes âgées dans leur milieu naturel.

- Améliorer les conditions de vie et la qualité des services de soins dans les établissements de soins aux personnes âgées.

- Bénéficier des compétences et des expériences des personnes âgées et les mettre au service des affaires publiques.

- Instaurer une culture des droits des personnes âgées et prévenir toutes les formes de discrimination à leur encontre.

Priorités :

Les priorités du programme « Séniors » tournent autour de l'amélioration de leurs conditions de vie, que ce soit dans leur milieu naturel ou dans des institutions de soins, et de vivre une vieillesse en toute sécurité qui assure la dignité et le bien-être social des personnes âgées, en œuvrant à :

- Soutenir des programmes préventifs et curatifs pour les personnes âgées afin de contribuer à élever l'espérance de vie sans problèmes de santé importants et à garantir l'indépendance des personnes âgées dans la vie quotidienne.

- Fournir aux personnes âgées des services de « proximité » de santé et de protection sociale en toute intimité.

- Améliorer la qualité des services fournis par les équipes mobiles ou établissements de soins, et les renforcer avec les ressources humaines nécessaires

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme :

- **Les plus importantes réalisations et projets :**

*** Sous-programme 1 : Services de soins aux personnes âgées**

Tout au long de l'année 2019, la direction des personnes âgées a œuvré pour soutenir les capacités des associations régionales et locales et à corriger leurs interventions dans le domaine de fourniture de services sociaux et sanitaires aux personnes âgées au sein de leur famille et ce dans le cadre du programme des équipes mobiles.

Elle a tenu également à assurer un climat familial alternatif à la famille en apportant un soutien financier aux familles d'accueil.

En outre, des fonds nécessaires ont été fournis pour couvrir les dépenses d'hébergement des personnes âgées dans les établissements de soins, améliorer les infrastructures et élever le niveau des services fournis par le personnel travaillant dans ces établissements.

*** Sous-programme 2 : Inclusion des personnes âgées dans la vie publique**

Ce sous-programme vise à réintégrer les personnes âgées dans la vie publique pour les protéger de l'isolement social d'une part, employer et investir leurs compétences et leurs expériences dans le processus de développement du pays d'autre part à travers la sensibilisation de l'importance de la poursuite de l'activité après la retraite et son impact positif sur les personnes âgées et sur la société.

3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019 :

Exécution du budget programme « Séniors » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Dépenses	Prévisions 2019		Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	L.F. initiale	L.F. rectificative (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de gestion	14477	14477	14295.318	-181.682	98.74%
Rémunération	310	310	219.745	- 90.255	70.88 %
Moyens de services	24	24	9.173	- 14.827	38.22 %
Intervention publique	14143	14143	14066.4	-76.600	99.45 %
Dépenses de développement	2054	2194	2184.5	-9.5	99.56 %
Investissements directs	2054	2194	2184.5	-9.5	99.56 %
Total général	16531	16671	16479.818	-191.182	98.85 %

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Exécution du budget du programme « Séniors » pour l'année 2019

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

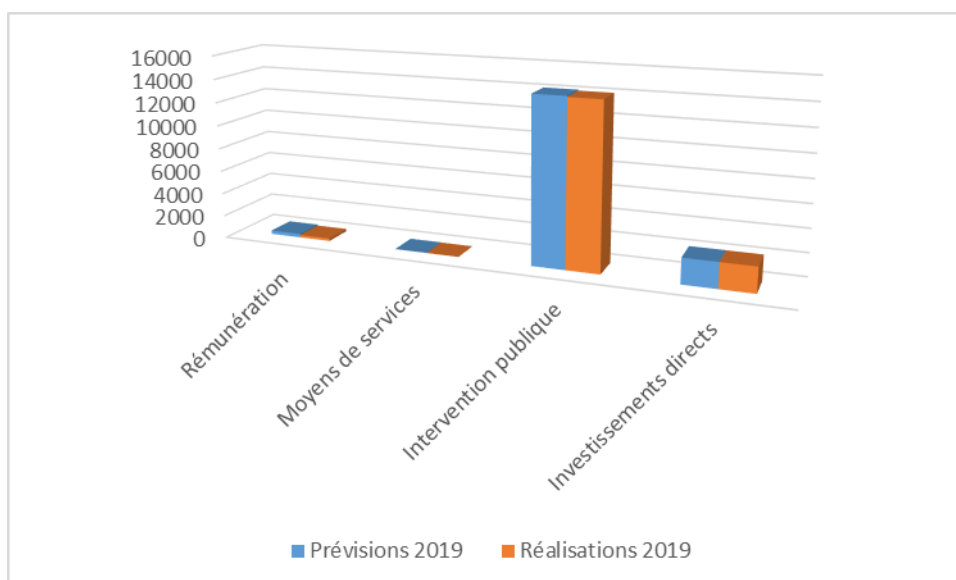


Tableau 4 : Exécution du budget du programme « Séniors » pour l'année 2019

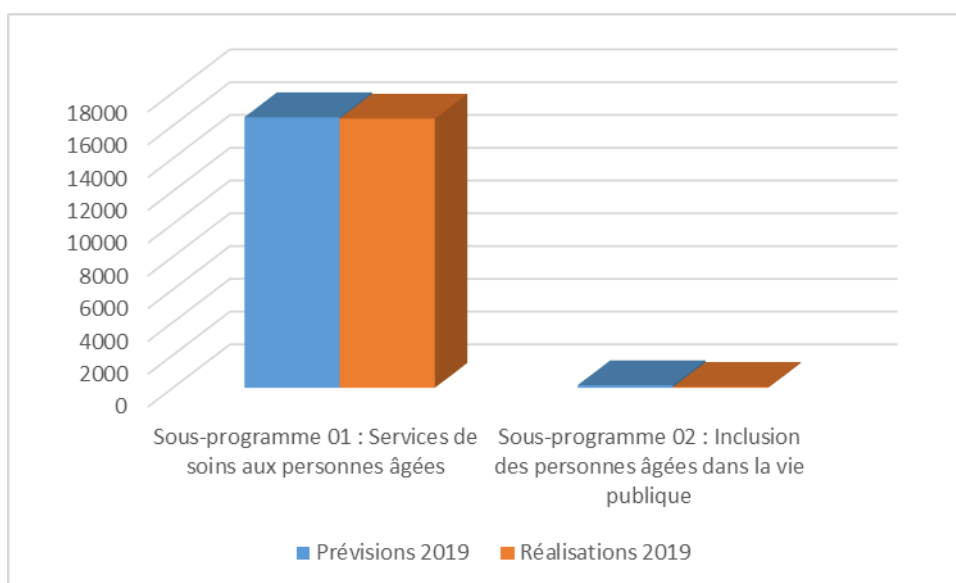
Répartition par sous-programme (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Sous-programme	Prévisions		Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	L.F. initiale	L.F. rectificative (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Sous-programme 01 : Services de soins aux personnes âgées	16371	16511	16424.818	-86.182	99.47 %
Sous-programme 02 : Inclusion des personnes âgées dans la vie publique	160	160	55	-105	34.37 %
Total du programme	16531	16671	16479.818	-191.182	98.85 %

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Exécution du budget du programme « Séniors » pour l'année 2019



2- Présentation et analyse des résultats de performance :

Objectif 3-1-1 - Améliorer la qualité des services sociaux et de santé pour les personnes âgées :

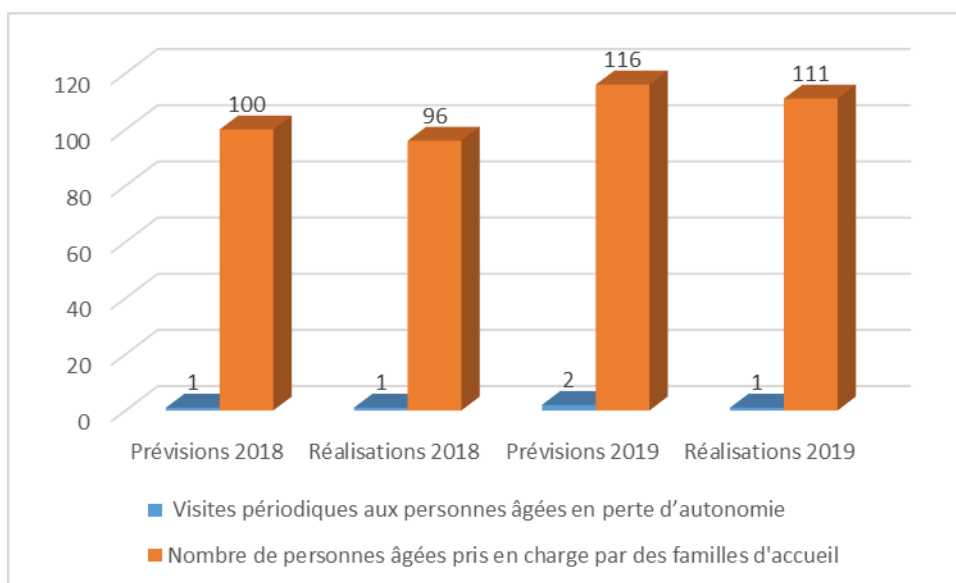
Présentation de l'objectif :

Les programmes d'interventions dans le domaine social visent à encadrer les groupes vulnérables et à leur donner une grande importance vu la spécificité de ce groupe et la diversité de ses besoins.

Dans le même contexte, de nombreux programmes ont été mis en place pour prendre en charge les personnes âgées, y compris le programme de "placement familial" qui s'occupe des personnes âgées qui ont perdu un soutien familial et financier et vise à les maintenir dans leur milieu naturel. Le programme "équipes mobiles" est chargé de fournir des services sanitaires et sociaux aux personnes âgées à domicile.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 3-1-1 -	Indicateur	Quantitatif	2 visites	2 visites	50%	2	2 visites	50%

Améliorer la qualité des services sociaux et de santé pour les personnes âgées :	3.1.1.1 périodicité des visites aux personnes âgées en perte d'autonomie		mensuelles à chaque personne âgée	mensuelles à chaque personne âgée		visites mensuelles à chaque personne âgée	mensuelles à chaque personne âgée	
	Indicateur 3.2.1.1. Nombre de personnes âgées pris en charge par des familles d'accueil	Quantitatif	100	96	96%	116	11	95.6%



Objectif 3-1-1 - Améliorer la qualité des services sociaux et de santé pour les personnes

Indicateur 3.1.1.1 périodicité des visites périodiques aux personnes âgées en perte d'autonomie

Dans le cadre d'une prise en charge continue des personnes âgées dans leur milieu naturel, la direction des personnes âgées a œuvré tout au long de l'année 2019 à corriger les interventions des associations opérant sur le terrain à travers un accompagnement technique et la tenue de multiples séances de travail à cet effet.

A cet égard, les activités suivantes ont eu lieu :

- Révision des accords de partenariat et des contrats de performance entre les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille et les associations régionales et locales de prise en charge des personnes âgées.
- Organisation de séances de travail avec les associations travaillant sur le terrain, dans le cadre de l'accompagnement technique de leurs activités.
- Formation ciblée au profit des chefs de service des personnes âgées et des associations travaillant sur le terrain, portant sur les thèmes suivants :
 - ✓ Les médias et les personnes âgées : changement de stéréotypes dans les émissions de télé-réalité.
 - ✓ L'assurance sociale et les personnes âgées.
 - ✓ L'économie sociale et solidaire et les personnes âgées.

Cependant, malgré tous les efforts déployés pour soutenir le travail et les efforts de ces équipes, la valeur souhaitée de l'indicateur n'a pas été atteinte en raison de :

- ✓ L'incapacité des associations à fournir les documents nécessaires pour obtenir un financement public.
- ✓ Le manquement des associations à renouveler leurs organes de gestion.
- ✓ Le non-respect d'une méthode d'intervention par les équipes mobiles telle que décrite par la circulaire du ministre n ° 05 du 12 mai 2015 relative à la coordination entre les associations œuvrant dans le domaine des personnes âgées et les commissaires régionaux des affaires de la femme et de la famille et ce malgré la tenue de réunions d'accompagnement et d'encadrement aux niveaux régional et central.
- ✓ Les associations régionales et locales de prise en charge des personnes âgées limitent leurs interventions à l'aide financière, alimentaire et en nature aux personnes âgées dans leur milieu naturel.

- ✓ Les ressources des associations se limitent au financement public accordé par l'État.

Indicateur 3.1.1.2 : Nombre de personnes âgées pris en charge par des familles d'accueil

Dans le cadre de l'appui à ce programme, il est à noter qu'un crédit de 279 mille dinars a été alloué en 2019 pour couvrir le paiement de subventions aux familles d'accueil.

Le nombre total de personnes âgées placées dans des familles d'accueil est passé de 96 en 2018 à 111 en 2019, soit une augmentation de 15,6%.

Cette augmentation est due à l'augmentation de la subvention allouée aux familles d'accueil des personnes âgées passant de 150 dinars à 200 dinars par mois et ce en application à l'arrêté du ministre de la femme, de la famille et de l'enfance en date du 27 décembre 2017 d'une part et aux efforts déployés par les chefs de service des régions pour faire connaître ce programme d'autre part.

Il convient de noter que l'augmentation du taux de réalisation de cet indicateur connaît des difficultés à cause de :

- Changement du mode de vie de la société et du mode de vie des familles, notamment suite au travail des femmes particulièrement en milieu urbain.
- La situation économique difficile et le coût élevé des soins.
- La longueur des procédures et l'intervention de plusieurs structures dans la formation des dossiers de placement affectant négativement sur le dossier.
- L'absence d'un manuel de procédures réglementant le travail des différents acteurs de terrain.
- L'absence de marketing médiatique pour le programme.

Objectif 3.2.1 : Améliorer les conditions de vie dans les établissements de soins des personnes âgées :

Présentation de l'objectif :

Les établissements de soins pour personnes âgées, en nombre de 12 et une capacité d'accueil de 850 lits, offrent une assistance sociale et un suivi sanitaire pour environ 513 hommes et femmes âgés sans soutien familial.

Ces centres sont gérés par des associations régionales de soins aux personnes âgées soutenues par l'État à travers les subventions annuelles de gestion et de fonctionnement. Cette forme de soins vise à garantir des conditions de vie confortables et une prise en charge sociale et sanitaire intégrée à travers l'amélioration de l'infrastructure des établissements de soins et l'augmentation du montant des fonds affectés pour couvrir les dépenses alimentaires, les services médicaux, les soins psychologiques et les divertissements ...

Cependant, malgré les efforts déployés pour relever le niveau des services, ces institutions ont encore besoin d'accompagnement, notamment dans le domaine de l'amélioration des infrastructures et des services de soins directs (cadres et agents spécialisés).

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 3-2-1 - Améliorer les conditions de vie dans les établissements de soins des personnes âgées	Indicateur 3.2.1.1 Taux de couverture directe	Quantitatif	47.5	49.74	105%	55.73	70.41	126 %
	Indicateur 3.2.1.2 Taux de couverture indirecte	Quantitatif	7.8	14.54	186 %	15.25	11.82	77.5 %

Objectif 3.2.2: Améliorer les conditions de vie dans les établissements de soins

Indicateur 3.1.2.1 Taux de couverture directe :

Concernant cet indicateur, un taux de réalisation de 126% a été atteint (rémunération et exploitation). A cet égard et dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat et du contrat de performance conclus à cet effet, le ministère a procédé au virement de la

totalité du crédit soit 11.124 millions de dinars au profit de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale au titre de rémunération d'agents travaillant dans les centres et 2. 060 millions de dinars au titre de subvention de fonctionnement des établissements.

Indicateur 2.2.1.3: Taux de couverture indirecte :

Cet indicateur concerne la construction, l'aménagement, l'entretien et l'équipement des institutions de prise en charge des personnes âgées. Le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors supervise la mise en œuvre de ces travaux en coordination permanente avec l'Union tunisienne de solidarité sociale.

Cet indicateur nous permet de connaître le coût quotidien moyen de construction, d'aménagement et d'équipement pour une personne âgée résidant dans l'institution de soins (dont le nombre est de 513 en 2019).

Le Taux de réalisation de l'indicateur a atteint 77,5%. C'est un pourcentage raisonnable compte tenu notamment de la pression sur le budget de l'Etat, qui empêche l'allocation des fonds demandés annuellement pour effectuer les travaux d'aménagement et d'équipement.

Les plus importants travaux concernaient :

*** Les constructions et l'aménagement :**

➤ Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Manouba :

- Achèvement de l'aménagement de la cuisine pour un coût total d'environ 297 mille dinars
- Lancement des travaux d'aménagement du complexe sanitaire « ELOuroud » pour un coût de 125 mille dinars (le taux d'avancement des travaux est de 30%)
- Préparation d'une étude technique complète pour le centre pour un coût de 100 mille dinars

➤ Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Jendouba :

- Lancement des procédures d'aménagement (Etudes et entretien partiel) pour un coût de 95 mille dinars

➤ Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Grombalia :

- Achèvement des travaux d'aménagement du centre pour un coût de 135 mille dinars

➤ Etablissement de prise en charge des personnes âgées d'El Kef :

- Achèvement des travaux d'aménagement des unités de vie pour un coût de plus de 595 mille dinars sans la contribution de l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale.

➤ **Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Kasserine :**

Suite au test technique réalisé au cours de l'année, les travaux de renforcement des fondations sont réalisés à hauteur de 90% pour un coût de 352 mille dinars

➤ **Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Sousse :**

Les travaux d'installation du chauffage central sont réalisés à hauteur de 90% pour un coût total de 165 mille dinars

➤ **Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Sidi Bouzid :**

Les travaux d'aménagement sont réalisés à un taux de 80%, pour un coût total d'environ 453 mille dinars

➤ **Etablissement de prise en charge des personnes âgées à Béja :**

Lancement des démarches administratives pour la construction de passerelles au sein de l'établissement pour un coût estimé à 650 mille dinars

➤ **Etablissement de prise en charge des personnes âgées feu Sadiq Idris, Gammarth :**

Lancement des démarches administratives pour l'installation de panneaux solaires pour un coût de 600 mille dinars

*** Les équipements :**

Acquisition de divers équipements pour les établissements de soins aux personnes âgées à Manouba, le Kef et Menzel Bourguiba, pour un coût de plus de 522 mille dinars

*** Visites sur le terrain :**

Au cours de l'année 2019, des visites de suivi et d'évaluation ont été organisées dans toutes les institutions de prise en charge des personnes âgées dans les différents gouvernorats de la république effectuées par les cadres de l'administration centrale, la ministre, les gouverneurs ou les chefs des services régionaux des personnes âgées dans les commissariats régionaux des affaires de la femme et de la famille.

Objectif 3.2.1 : Valoriser les compétences et les expériences des séniors et les réintégrer dans la vie publique

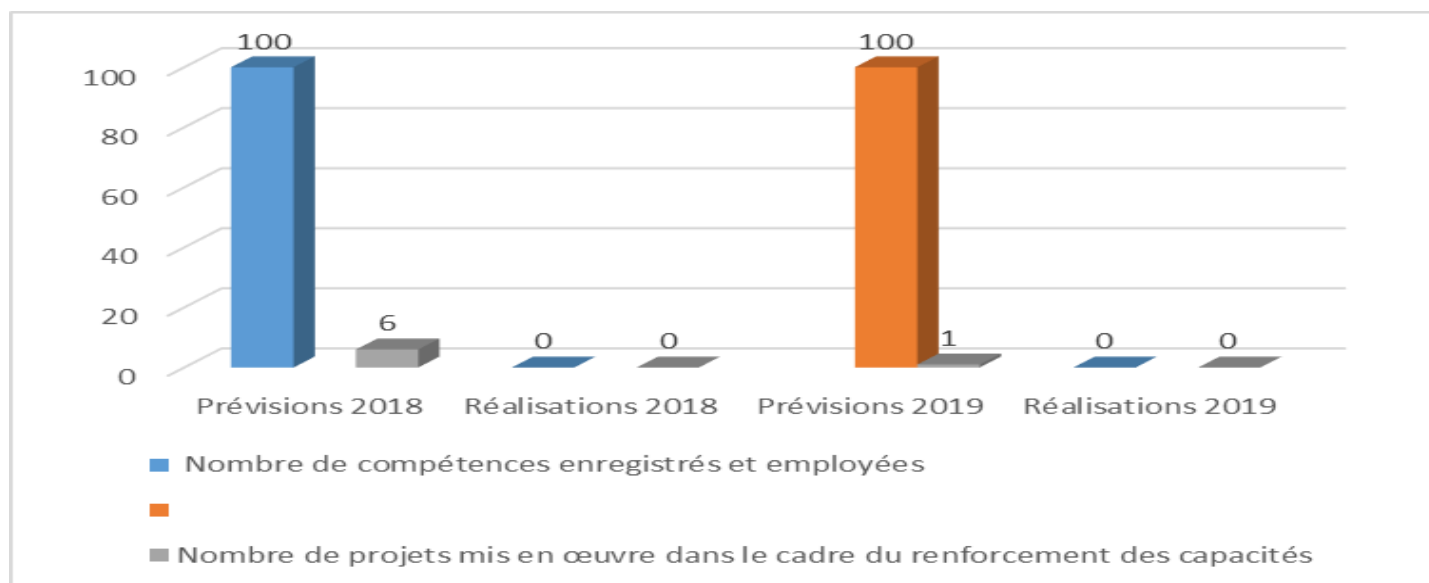
Présentation de l'objectif :

Cet objectif vise à réinsérer les personnes âgées dans la vie publique et à faire connaître leurs compétences et capacités en les inscrivant au registre pour les employer au service des affaires publiques. Les personnes âgées constituent un élément essentiel dans la réalisation du développement.

Objectif 3.2.1 : Valoriser les compétences et les expériences des séniors et les réintégrer dans la vie publique

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 3-2-1 - Valoriser les compétences et les expériences des séniors et les réintégrer dans la vie publique	Indicateur 3.2.1.1 Nombre de compétences enregistrés et employées dans le registre des compétences	Quantitatif	100	0	0%	100	0	0%
	Indicateur 3.2.1.2. Nombre de projets mis en œuvre	Quantitatif	06	0	0%	01	0	0%

	dans le cadre du renforcement des capacités							
--	---	--	--	--	--	--	--	--



Indicateur 3.2.1.1 Nombre de compétences enregistrés et employées :

Cet indicateur n'a pas enregistré un taux de réalisation remarquable à l'instar de l'année 2018. En effet, l'accompagnement technique de certaines associations spécialisées n'a engendré aucun résultat vue l'incapacité des associations à répondre à la spécificité et à la bifurcation de ce programme.

Pour ces raisons, l'intention du ministère est de chercher à conclure des accords de partenariat avec des organisations internationales souhaitant bénéficier de l'expertise des personnes âgées enregistrées, et de créer un registre arabe des compétences des personnes âgées en coordination avec la Ligue arabe, afin d'activer ultérieurement le registre national des compétences.

Indicateur 3. 2.1.2. : Nombre de projets mis en œuvre dans le cadre du renforcement des capacités

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet indicateur, un groupe d'associations a été accompagné techniquement dans le domaine de la gestion de projets et l'élaboration d'un programme d'activités intégré. Cet accompagnement a permis à 03 associations de mener des activités

visant à permettre aux personnes âgées de s'intégrer dans l'environnement social et participer à la vie culturelle. Une session de formation a été organisée sur « L'économie sociale et solidaire et le bien-être des personnes âgées» afin de soutenir les capacités des associations œuvrant dans le domaine des personnes âgées à s'engager dans des projets d'économie sociale et solidaire orientés vers les personnes âgées.

Cependant, cet indicateur, à son tour, n'a enregistré aucun progrès en termes de réalisation puisque la direction des personnes âgées a rencontré les difficultés suivantes :

- * Trouver une association qui sera chargée de former et de sensibiliser les compétences appelées à partir à la retraite d'exploiter leurs connaissances et leurs expériences.

- * La faiblesse d'appropriation des associations œuvrant dans le domaine des personnes âgées à avoir la capacité méthodologique de rénovation et d'auto-développement.

- * La fragilité de l'institutionnalisation de certains clubs de jour actifs.

- * Manque d'impact des services socio-éducatifs de certains clubs de jour sur les adhérents et sur l'environnement local.

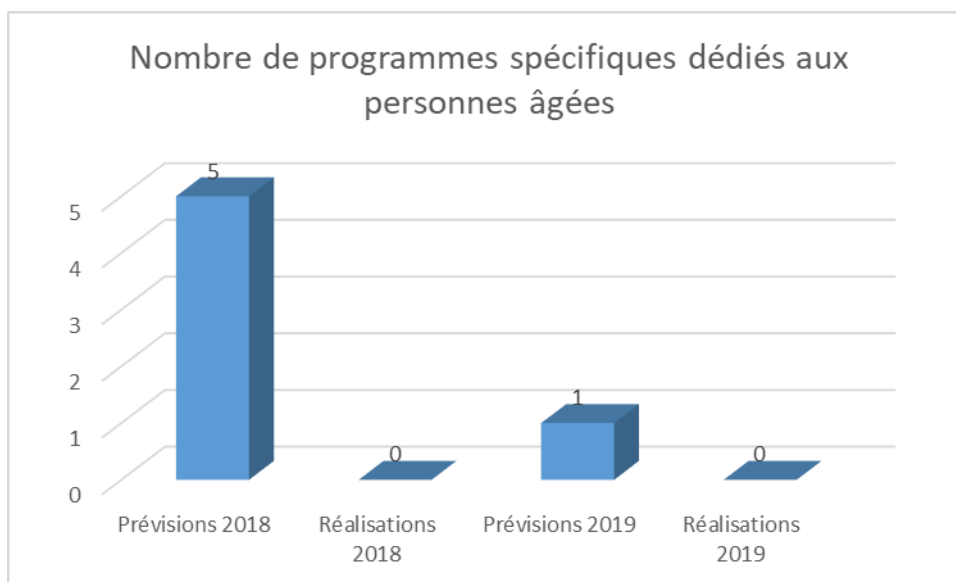
Objectif 3.2.2: Promouvoir les situations des personnes âgées :

Présentation de l'objectif :

Cet objectif vise à mener des études et des recherches spécifiques sur la réalité économique, sociale, culturelle et sanitaire des personnes âgées et un diagnostic de leurs besoins afin d'optimiser le déploiement des programmes sociaux.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 3.2.3: Promouvoir les situations des	Indicateur 3.2.3.1 Nombre de programmes spécifiques	Quantitatif	05	0	0%	01	0	0%

personnes âgées	dédiés aux personnes âgées							
------------------------	----------------------------	--	--	--	--	--	--	--



Indicateur 3.2.3.1 Nombre de programmes spécifiques dédiés aux personnes âgées

Cet indicateur n'a pas connu de progrès réels au cours de l'année 2019 puisque la connaissance des conditions sociales, économiques et sanitaires des personnes âgées nécessite la réalisation d'études et de recherches approfondies sur le terrain et l'allocation de crédits qui n'ont pas été programmées au cours de l'année en question.

Et dans le cadre de la promotion des conditions des personnes âgées, la stratégie arabe pour les personnes âgées (2019-2029) a été réalisée en coopération et en coordination avec la Ligue des États arabes. Cette stratégie vise le changement des politiques arabes et nationales des personnes âgées, et de formuler des objectifs arabes communs et cohérents aux objectifs de développement durable pour l'année 2030.

À cet égard, le projet de stratégie et son plan de mise en œuvre ont été préparés, présentés aux travaux de la réunion conjointe du conseil des ministres arabes des affaires sociales et de la santé organisée par la Ligue des États arabes. Il a été également présenté et approuvé en tant que document officiel sur le terrain lors la session ordinaire (30) du sommet arabe tenue en République tunisienne au cours du mois de mars 2019.

4- Orientations futures pour améliorer les performances :

1- Les plus importants problèmes et insuffisances liés à la mise en œuvre des programmes et sous-programmes :

- ✓ Les textes législatifs et réglementaires en vigueur ne couvrent pas les différentes activités des programmes,
- ✓ Manque de coordination et de réseautage entre les associations travaillant dans le domaine des personnes âgées
- ✓ Insuffisance des fonds alloués au programme des personnes âgées entravant la mise en œuvre de nombreuses activités avec la qualité et l'efficacité requises
- ✓ Absence de mécanismes permettant de motiver les personnes âgées à s'engager dans le volontariat.
- ✓ Manque d'études et de recherches spécialisées, de données et de statistiques dans le domaine des personnes âgées qui permettent des politiques éclairées et une prise de décision efficace dans le domaine des personnes âgées.

Afin de surmonter ces difficultés, le ministère œuvra en coordination et en partenariat avec les différents acteurs de terrain à :

- 1- Achever les procédures de publication du code des personnes âgées en coordination avec les services de la présidence du gouvernement.
- 2- Préparer la stratégie nationale pour les personnes âgées afin de définir les domaines d'action prioritaires et d'unifier les domaines d'intervention.
- 3- Préparer un guide de prise en charge des personnes âgées victimes de violence.
- 4- Généraliser les contrats de performance avec les associations bénéficiant de financement public
- 5- Améliorer la qualité des services sociaux et sanitaires dans les établissements de soins des personnes âgées.
- 6- Activer l'utilisation des contrats de bénévolat en vue de valoriser les compétences des retraités et investir dans leurs expériences.

Dans le cadre d'une vision prospective du secteur lui permettant de répondre aux besoins futurs des personnes âgées et du reste des parties prenantes, la direction des personnes âgées œuvra à :

1. Établir un plan de communication pour le secteur des personnes âgées afin de consolider la culture des droits et sensibiliser et renforcer les liens intergénérationnels à la lumière du changement de valeur qui s'est produit et attendu au sein de la famille et la société.
2. Développer et améliorer la qualité des services de proximité et des services d'hospitalisation à domicile.
3. Mise à jour du cahier des charges fixant les conditions de création et de fonctionnement des établissements de soins pour les personnes âgées.
4. Préparer et publier un cahier des charges relatif aux conditions de création et de fonctionnement des clubs de jour.

Les travaux du prochain plan seront orientés vers :

- ✓ Mise en place du mécanisme du délégué à la protection des personnes âgées.
- ✓ Mise en place d'un système d'information pour le suivi des établissements d'accueil des personnes âgées.
- ✓ Réalisation d'une étude approfondie sur les conditions des personnes âgées et d'une carte sur la répartition des personnes âgées en fonction de leurs spécificités.

Programme n° 9 : Pilotage et appui

Le programme « Pilotage et appui » est présidé par Mr Yassine BEN ADDA directeur général des services communs depuis juin 2014.

1- Présentation générale du programme

Le programme « Pilotage et appui » œuvre à développer les secteurs de l'enfance, de la femme et des séniors et à les intégrer dans un système intégré et homogène qui garantit la réalisation des objectifs nationaux en fournissant les moyens matériels et humains aux différents programmes et en veillant à l'efficacité de leur utilisation.

Le programme « Pilotage et appui » est essentiellement un programme horizontal. Il soutient et coordonne entre les programmes pour garantir le non-gaspillage des ressources et des énergies. Il s'emploie également à développer les aspects logistiques, techniques et humains qui contribuent au développement des secteurs pivots du ministère.

Ce programme vise à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Assurer la gouvernance de la gestion des ressources humaines (formation, encadrement et bonne gestion)
- ✓ Développer le système d'information et le diffuser à toutes les institutions sous tutelle et aux structures régionales
- ✓ Assurer la bonne gestion des bâtiments et des équipements

2- Présentation générale des réalisations stratégiques du programme :

Objectifs et priorités du programme :

- ✓ **Les objectifs :**
 - Améliorer la gestion des ressources humaines.
 - Développer l'infrastructure, les équipements et le renouvellement de la flotte de véhicules
 - Moderniser l'infrastructure d'information et les services à distance
- ✓ **Les priorités :**
 - Améliorer la gestion des ressources humaines en augmentant le taux d'encadrement et en préparant le plan ministériel de formation pour élargir la base de bénéficiaires de la

formation et diversifier ses domaines en faisant bénéficier tous les cadres administratifs, agents d'exécution et les ouvriers.

- Développer le système d'information du ministère, promouvoir l'utilisation des technologies modernes pour l'échange d'informations et fournir le cadre humain spécialisé dans le domaine des technologies de la communication tout en garantissant l'utilisation et la maintenance appropriées des logiciels et applications d'information.
- Intervenir efficacement dans l'aménagement des bâtiments et des espaces aux niveaux central et régional et renforcer la flotte de véhicules.
- Diffuser l'utilisation des technologies modernes et développer l'infrastructure d'information
- Rationaliser la gestion des bâtiments et des équipements par la construction et l'aménagement des biens immobiliers administratifs et l'acquisition et l'entretien des équipements et des moyens de transport
- Promouvoir la décentralisation de la formation en continuant à programmer des formations au niveau régional pour développer les capacités professionnelles des agents et soutenir leurs chances de promotion.

3- Résultats de la performance et exécution du budget du programme pour 2019 :

Exécution du budget programme « Pilotage et appui » pour l'année 2019 par rapport aux prévisions

Répartition par nature de dépense (crédits de paiement)

Unité : dinar

Dépenses	Prévisions 2019		Crédits répartis 2019 (1)	Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	L.F. initiale	L.F. rectificative (1)			Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Dépenses de	18605000	1900062	20505062	14988176	5516887	73%

gestion						
Rémunération	9437000	0	9437000	4386238	5050762	46 %
Moyens de services	5196000	1356000	6552000	6213435	338565	95 %
Intervention publique	3972000	544062	4516062	4388503	127560	97 %
Dépenses de développement	1696000	0	1696000	1526000	170000	90 %
Investissements directs	1696000	0	1696000	1526000	170000	90 %
Financement public	0	0	0	0	0	
Total général	20301000	1900062	22201062	16514176	5686887	74 %

Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Graphique n° 3

Comparaison entre réalisations et prévisions du budget de 2019

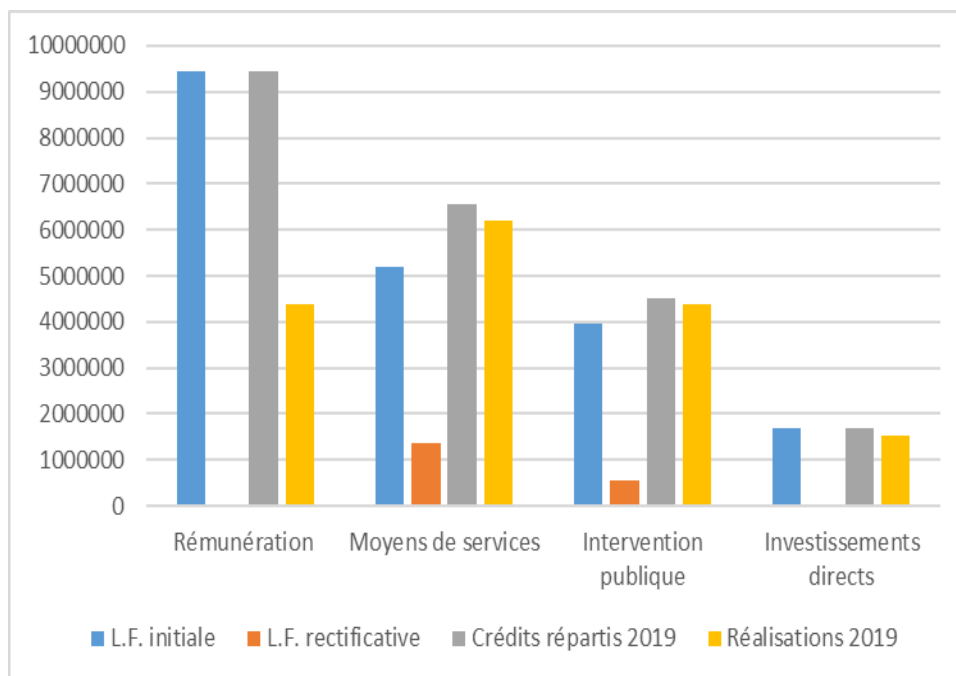


Tableau n° 4

Exécution du budget du programme « Pilotage et appui » pour l'année 2019

Répartition par sous-programme (crédits de paiement)

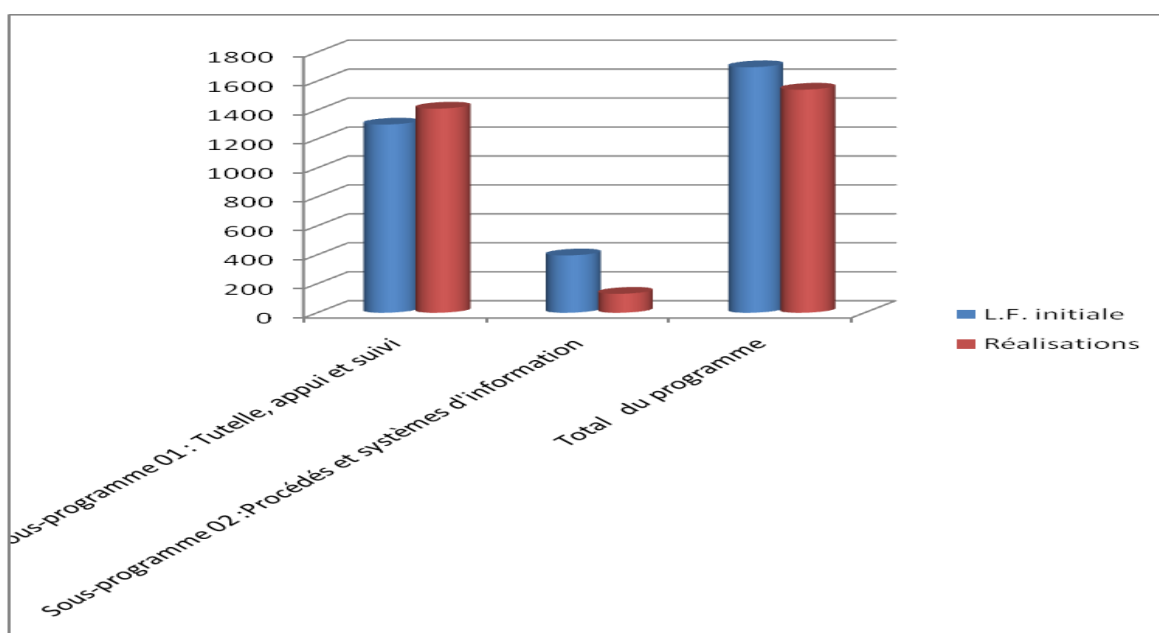
Unité : mille dinars

Sous-programme	Prévisions		Réalizations 2019 (2)	Réalizations comparées aux prévisions	
	L.F. initiale	L.F. rectificative (1)		Le montant (2)-(1)	Taux de réalisation % (2)/(1)
Sous-programme 01 : Pilotage, appui et suivi	1300		1410	110	108%
Sous-programme 02 : Procédés et systèmes d'information	396		131	265	33%
Total du programme	1696		1541	155	90.86%

*Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics

Graphique n° 4

Comparaison entre réalisations et prévisions des budgets des sous-programmes de 2019



3.2 Présentation de l'exécution du budget programme

Objectif 4.1.2 Améliorer l'infrastructure et les équipements et renouveler la flotte de véhicules

Présentation de l'objectif : Le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors a tenu à développer et renouveler ses équipements et renforcer ses interventions dans le domaine de la maintenance pour assurer une utilisation efficace de ces ressources.

Indicateur 4.1.2.1: Nombre de bâtiments créés et d'espaces aménagés

La gestion des bâtiments, des équipements et du matériel constitue une attribution de la direction générale des services communs. Outre l'identification des besoins, l'acquisition, le stockage et la distribution, la gestion comprend la maintenance, l'entretien et le renouvellement en vue de répondre aux besoins des différents services et leur permettre de disposer des moyens de travail nécessaires et de fournir les meilleures conditions de travail.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 4.1.2 Améliorer l'infrastructure et les équipements et renouveler la flotte de transport	Indicateur 4.1.2.1: Nombre de bâtiments créés et d'espaces aménagés	Nombre	60	50	90%	60	50	90 %
	Indicateur 4.1.2.2: Nombre de moyens de transport acquis pour	Nombre	0	0	0%	50	50	90%

	reconstituer la flotte.							
--	----------------------------	--	--	--	--	--	--	--

La question d'économies d'énergie est d'une grande importance et l'un des sujets à prendre en considération lors de chaque nouvelle acquisition d'équipement ou à chaque opération de maintenance ou de construction, en adoptant des normes techniques approuvées à cet effet.

Les plus importantes interventions consistent en :

- Location de nouveaux bureaux pour agrandir le siège des archives et de la direction des bâtiments et des équipements,
- Nomination d'un bureau d'études chargé d'élaborer un projet de cahier des charges techniques relatif à l'aménagement du siège du ministère,
- Acquisition de matériel électrique, sanitaire et de quincaillerie pour l'entretien,
- Remplissage des bouteilles anti-incendie,
- Acquisition de nouveaux photocopieurs au profit du ministère,
- Vider et entretenir la cave du ministère.

Indicateur n ° 4.1.2.1 Nombre de moyens de transport acquis pour renouveler la flotte :

- Le ministère n'a pas acheté de voitures neuves dans le cadre d'un marché public et son rôle s'est limité à rationaliser l'énergie et à optimiser la consommation de carburant, en particulier pour les voitures de service.

- Œuvrer à rationaliser la consommation d'énergie en adoptant des cartes de recharge « Agilis » et suivre le parcours des voitures de service moyennant le système de télésurveillance.

3.3 Orientations futures pour améliorer la performance :

1.1: Les plus importants problèmes et insuffisances :

- La carence la plus importante est rattachée au manque de ressources humaines nécessaires pour prendre en charge tous les aspects de la mise en œuvre, de la préparation des dossiers, du suivi et de la mise en œuvre,

- Le manque de spécialistes dans le domaine de la maintenance des équipements et le manque de formation des agents en service,
- Manque de fonds pour la maintenance et la fourniture de pièces de rechange,
- Des délais longs pour la nomination des concepteurs, architectes, bureaux d'études, ingénieurs-conseils et bureaux de contrôle technique (en raison de l'obligation de recourir à un concours d'architecture ou appel à candidatures pour désigner des concepteurs lorsque le coût du projet dépasse 800 mille dinars),
- Une pénurie manifeste du parc de transport du ministère, en particulier les voitures de service. Le ministère compte renforcer le parc en concluant de nouveaux accords de marché en 2020.
- Manque de formation en maintenance pour les personnes chargées du suivi de l'exploitation des équipements.
- Manque de cadres spécialisés au niveau régional pour le suivi des projets, des travaux d'entretien et de réparation.
- L'absence des fonds nécessaires pour améliorer la flotte de transport et la faiblesse du rythme de maintenance et de réparation.

Présentation des mesures et activités pour remédier aux insuffisances :

- Renforcer l'administration en ressources humaines nécessaires (cadres et ouvriers) aux niveaux central et régional, notamment dans le domaine des travaux et de la maintenance.
- Coordonner entre la Direction des bâtiments et des équipements et les délégations régionales dans le domaine de l'entretien et de l'aménagement des bâtiments et des espaces pour assurer la rapidité et l'efficacité des interventions.
- Coordonner avec le Centre national de l'informatique afin de dispenser des cours de formation concernant le système de gestion de la flotte de véhicules.
- Procéder à des consultations pour contractualiser des mécaniciens et des techniciens en réparation et entretien de voitures et assurer également une intervention rapide.

Objectif 4-1-1 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Présentation de l'objectif :

Les ressources humaines jouent un rôle fondamental dans la réalisation des travaux confiés aux différents services du ministère chargés de concevoir les programmes du ministère et de suivre leur mise en œuvre conformément aux compétences professionnelles acquises relatives aux procédures et dispositions juridiques. Pour cette raison, il est nécessaire de disposer d'une formation continue et fluide pour suivre le rythme des évolutions d'une part, et acquérir de nouvelles compétences professionnelles d'autre part en vue d'augmenter le rendement et renforcer l'efficace et l'efficience.

Objectif	Indicateur de performance	Unité	Prévisions 2018	Réalisations 2018	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2018	Prévisions 2019 (1)	Réalisations 2019 (2)	Taux de réalisation par rapport aux prévisions 2019 (2)/(1)
Objectif 4-1-1: Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur 4.1.1.1: Amélioration du taux d'exécution du plan de formation	%	50%	30%	55%	50%	20.11%	45.5%
	Indicateur 4.1.1.2: Amélioration du taux de réalisation des concours de l'exercice en cours	%	50%	60%	120%	0%	0%	0%
	Indicateur 2.1.1.4: Taux de réalisation de promotions	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	de l'exercice suivant							
--	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Indicateur 4.1.1.1: Amélioration du taux d'exécution du plan de formation

La stratégie générale de la formation du ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et seniors s'inscrit dans la stratégie générale de l'Etat dans le domaine de la formation. Elle vise l'amélioration de la qualité des services administratifs fournis aux citoyens qui reste tributaire du niveau des performances humaines mises à la disposition de l'administration et de sa capacité à faire face aux changements. Par conséquent, il est devenu prioritaire pour le ministère développe et qualifie les capacités techniques de ses agents.

Malgré l'élargissement de la base de bénéficiaires en formation, l'indicateur n'a atteint que 20,11% et était en deçà taux des années 2018 et 2017.

Les sessions de formation ont couvert les secteurs suivants :

- Formation aux systèmes Adab, Insaf et Rached, dédiés au personnel et aux cadres de la direction des ressources humaines et de la direction des affaires financières
- Formation au système «Injaz» de suivi des projets publics.
- Formation au système "Contrôle de la flotte de véhicules".
- Formation au système de « Gestion des biens mobiliers » selon la convention signée entre le ministère et le Centre national de l'informatique.
- Organisation d'une formation sur la « Gestion administrative et financière ».
- Organisation de sessions de formation concernant le « système de gestion du budget par objectifs ».

Le ministère s'emploiera également à :

- Augmenter les fonds alloués à la formation afin d'élargir la base des participants aux sessions de formation.
- Poursuivre le renforcement de la formation interne en encourageant les formateurs appartenant au ministère à dispenser des formations internes au niveau régional.

- Améliorer le pourcentage d'agents participant aux formations et leur permettre de participer à plus d'une session de formation par an et la diversité des domaines de formation, notamment en gouvernance, gestion financière et administrative.

Indicateur 2.1.1.4: Taux de réalisation de promotions de l'exercice suivant

Dans le cadre d'une meilleure gestion des ressources humaines et de leur adéquation aux besoins réels du ministère et du renforcement des compétences travaillant dans les institutions publiques, le ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des séniors a œuvré à développer l'indicateur d'amélioration du taux de promotions au cours du prochain exercice en augmentant le nombre d'agents des deux sous-catégories, A1 et A2. Au cours de l'année 2019, 2 administrateurs en chef ont été promus au rang d'administrateur général et 18 administrateurs au rang d'administrateur conseiller, et 12 attachés administratifs ont été promus au rang d'administrateur.

Les plus importantes problématiques

- Manque de coordination entre les services du ministère puisqu'il existe plusieurs sessions de formation effectuées à l'insu du service de la formation
- Retard dans l'élaboration du plan de formation à cause du retard dans la réception des propositions des commissaires régionaux et des services extérieurs. Le visa n'a été accordé qu'au cours du mois d'avril ou mai de l'année en cours. Ce qui retarde le commencement de sa mise en œuvre et affecte le taux de réalisation du plan.
- Faiblesse des crédits destinés à la formation.

Objectif 4.2.1 Développement de l'infrastructure d'information et les services à distance :

Présentation de l'objectif :

Le domaine de l'informatique représente un domaine important à l'heure actuelle car il est étroitement lié à toutes les autres activités de l'administration et contribue efficacement à faciliter et traiter le travail administratif, à fournir les données et les informations statistiques dans les délais requis, la précision et la vitesse requises. Il s'agit d'un vaste domaine de recherche et développement qui affecte directement le rendement des agents et contribue à améliorer la qualité des services fournis aux citoyens pour le satisfaire.

Indicateur 1.2.4.1: Pourcentage de couverture de l'intranet :

Les réalisations obtenues sont jugées relativement positives car la capacité de la connexion Internet reste liée à la réhabilitation du réseau et au développement de l'utilisation de l'Internet au niveau de chaque institution et de chaque département. Le ministère a pris l'initiative d'améliorer l'infrastructure dans un premier temps et d'éviter une perturbation partielle ou totale d'Internet. Il a également assuré une vitesse de flux adéquate dans tous les services centraux du ministère, atteignant 20 mégaoctets.

Les plus importants problèmes et insuffisances sont :

- Le manque d'infrastructure pour élargir la base d'institutions ayant le débit approprié
- Multiplication des manuels de procédures des services fournis par le ministère rendant la disponibilité des services en ligne difficile.
- Manque de compétences dans le domaine de la programmation.
- Le manque de compétences dans le domaine de l'informatique et la gestion des réseaux au niveau des institutions sous la tutelle du ministère.